

# Les Seigneuries

## du Valagnon

### Sommaire :

- Un peu de géographie historique.
- Situation de Laveissière au Moyen-âge.
- La seigneurie de Chambeuil.
- La seigneurie de Combrelles.
- La seigneurie d'Anterroches.
- Bredons, le château royal de Beccoire et le prieuré.

### Principales sources :

- Histoire des provinces, collection Jean de Doat, édition 1663-1670
- Dictionnaire Statistique du département du Cantal, J-B de Ribier du Châtelet, édition 1824
- Nobiliaire d'Auvergne, J-B Bouillet, 7 volumes, édition 1846, 1847, 1848, 1851 (2), 1852 et 1853
- Dictionnaire Statistique et Histoire du département du Cantal, J-B de Ribier du Châtelet, 5 volumes, éditions 1852, 1853, 1855, 1856 et 1857
- Dictionnaire Héraldique de l'Auvergne, J-B Bouillet, édition 1857
- Dictionnaire des lieux habités du Cantal, J-B de Ribier du Châtelet, édition 1861
- Armorial Général des familles Nobles, J. B. Rietstap, édition 1861
- Dictionnaire topographique du Cantal, Noms de lieux anciens et modernes, Emile Amé, édition 1892

- Preuves de la Noblesse d'Auvergne 1656-1727, Docteur Louis de Ribier, édition 1907
- Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle, Thèse de doctorat, Jean-Luc Boudartchouk 1998
- Archives départementales du Cantal

**Auteur : Jacques MEYNIEL**

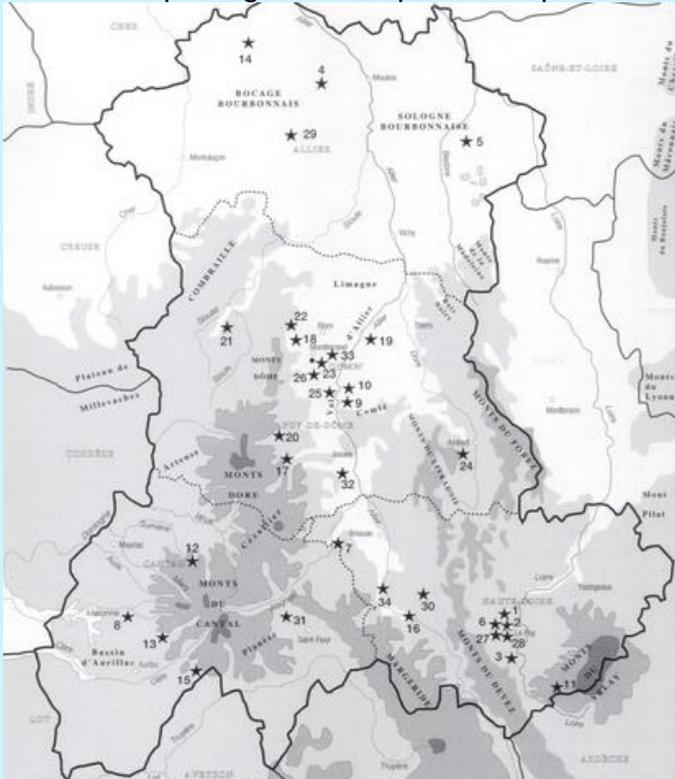
## **Un peu de géographie historique...**

Alors que la question des identités défraye jour après jour la chronique contemporaine, celle de l'Auvergne et des Auvergnats, apparemment objective et intrinsèque, n'existe que par la conscience que l'on a d'elle, de l'intérieur et/ou de l'extérieur. L'identité est à la fois différence et ressemblance. L'histoire de l'Auvergne est celle de l'une des plus anciennes unités régionales de France, mais aussi une de celles dont les frontières ont le moins varié.

Longtemps abordé avec réticence, en raison des textes qui le décrivaient de nature hostile, de pentes et d'abîmes effrayants, de chemins âpres et rocaillieux, le Cantal a connu, au cours des siècles, une riche histoire marquée de nombreux événements. Son histoire est certes constamment liée, dans ses grandes lignes, aux évolutions générales, cependant, le caractère montagnard du pays et sa situation en France, lui confèrent quelques traits originaux :

- le massif densément circulaire a, en effet, joué tantôt le rôle de butoir où sont venues se heurter des influences de tous les horizons et tantôt celui d'une zone d'éclatement.
- d'un autre côté, sa position centrale lui a valu, étrangement, d'être une sorte de frontière à de longues querelles anciennes...

## Principaux gisements préhistoriques



## Chronologie temporel de la France

La Roche Percée puise ses origines probablement de la Préhistoire



## A la préhistoire

Les théories anciennes faisaient de l'Auvergne un quasi-désert durant les temps préhistoriques, qui représentent, rappelons-le, 99% de l'histoire totale de l'humanité, mais, il n'en est rien, les recherches récentes ont permis de remettre en cause cette idée.

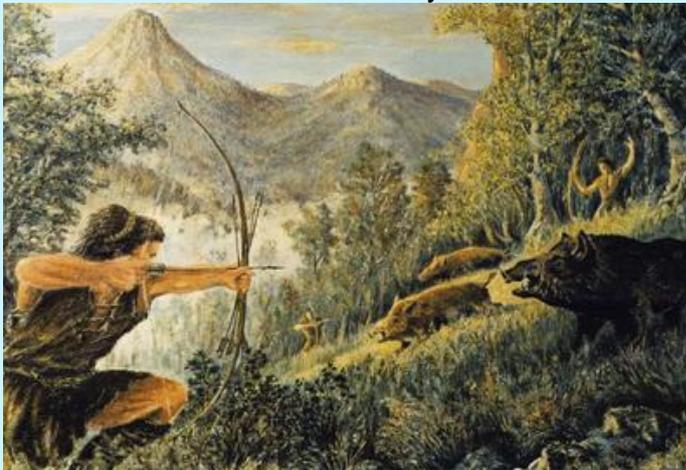
Même s'il est certain que la densité de population ne fut jamais exceptionnellement forte en Auvergne, comparée à d'autres contrées comme le Périgord, il serait absolument faux d'en faire un désert ou un pays délaissé par nos ancêtres. Bien au contraire, l'Auvergne, en dehors des zones montagneuses durant les périodes les plus froides, a exercé une attraction constante sur l'homme durant toute la préhistoire. Des milliers de gisements, déjà connus ou à découvrir, sont là pour en témoigner.

Il convient également de réfuter la vieille idée de l'isolement des populations préhistoriques qui vivaient en Auvergne. Il n'y a jamais eu de retard culturel dans cette région. Les datations obtenues sur les gisements

## Dolmen de Toul (Coltines)



Dessein R. Cayrol



## Frise chronologique : Préhistoire - Histoire



préhistoriques montrent que les groupes humains ont évolué et vécu en phase avec ceux des régions voisines.

Les plus vieilles traces de la présence humaine (Néandertaliens) dans le secteur des Monts du Cantal datent du paléolithique inférieur. Probablement des chasseurs venus d'Aquitaine, attirés par les ressources en silex de grande qualité fournis par les calcaires du bassin d'Aurillac, sur les bords de la Cère et de la Jordanne, près de leur confluent.

Nouvelles incursions (Homo sapiens) venues du Sud-ouest ou du Nord-est à la fin de l'époque magdalénienne, il y a environ 15.000 ans (Surmely, 1998). Cette colonisation des hauteurs s'explique avant tout par la disparition des glaciers, le radoucissement du climat et les changements environnementaux qui ont rendu la montagne attractive pour l'homme. Sa présence est confirmée dans des abris-sous-roche, notamment aux lieux-dits Cors (Saint-Chamant), La Tourille (Celles), Le Cavalier (Molompize), La Bade (Collandres), ..., à

des altitudes variant entre 700 et 1200 m.

Avec le Néolithique, l'homme commence à s'installer de façon permanente : habitat de plateaux principalement, surtout à l'Est du massif : Planèze de Saint-Flour, Cézallier...

C'est vers 6 000 - 5 000 ans avant JC que l'agriculture fit son apparition ; cultures et élevage font alors reculer la forêt. De nombreux outils, des tessons de poterie confirment la présence d'agriculteurs sédentaires. La Planèze de Saint-Flour concentre un grand nombre de sites liés à cette période, à Villedieu, Coltines, Roffiac, Loubaresse, Saint-Georges, Les Ternes...

Le néolithique ancien est encore mal connu, quant au néolithique moyen, il a vu la création de grands habitats établis sur des sites perchés, probablement fortifiés, tels celui de Chastel-sur-Murat. Des découvertes d'objets néolithiques isolés (notamment des pointes de flèches) sur les sommets du Cantal témoignent vraisemblablement

d'expéditions de chasse en montagne.

La plupart des types, connus et décrits, des instruments préhistoriques s'y retrouvent, depuis les grossiers éclats de silex des premiers âges, jusqu'aux haches de pierre admirablement façonnées et polies (hache en trachyte porphyroïde trouvée à Tournemire en 1842, (à voir au musée d'Aurillac).

A l'Age du Bronze et à l'Age du Fer de nombreux tumulus sont des indices de sociétés hiérarchisées. Épisode mégalithique notable, principalement à l'Est du massif.

## L'Auvergne Celtique : les Arvernes

De 1200 à 480 avant JC, les Celtes venus du Nord, investissent le massif. C'est eux qui vont réellement entreprendre la valorisation de ce territoire agricole même si ces petits groupes n'ont laissé que peu de traces de leur implantation, excepté dans [la toponymie](#).

Du fait de leurs ressources en or, argent, bronze et de leur maîtrise de la métallurgie et de l'artisanat, les Arvernes, peuple Celte ou celtisé du Massif Central, sont parmi les plus riches et les plus nombreux des

## La Gaule avant la conquête Romaine



Confédération Arverne en - 56 av JC

Gaulois. Ils ont formé une puissante confédération avec plusieurs peuples voisins qui étaient clients ou tributaires.

## L'Auvergne sous l'empire romain

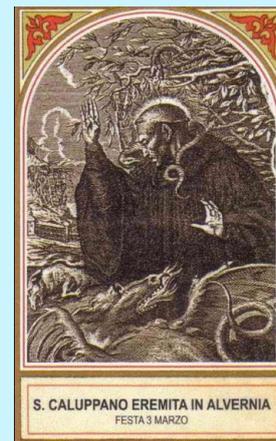
En 52 ans avant J.C., le Cantal n'a pas encore d'individualité propre et constitue la partie sud du territoire des Arvernes.

Nul n'ignore le rôle joué par [les Arvernes et leur chef Vercingétorix](#) au seuil de notre histoire. Après la conquête romaine, le pays des Arvernes qui s'étendait, au sud, jusqu'aux territoires des Gabales et des Ruthènes devint la "Civitas Arvernorum". Sous la domination romaine, les Arvernes sont considérés comme un peuple libre, sorte d'autonomie administrative.

La romanisation, commencée après 52 avant JC, dissémine de nombreuses villas dans l'Ouest et l'Est du Cantal. On note l'existence d'environ 300 lieux s'achevant par le suffixe « ac » [-acum], ce qui permet de mesurer le degré de romanisation. Les trouvailles archéologiques démontrent toutefois l'influence exercée par le vainqueur (sources thermales de Vic-sur-Cère et Chaudes-Aigues, temple circulaire du site d'Aron à Aurillac). Les Romains traçent des routes dont [la Via Celtica](#) qui traverse les Monts du Cantal (*Mons Celtorum*) en allant de Massiac à Arpajon-sur-Cère. Cette



Saint Calupan, le reclus



La Gaule en 481



civilisation gallo-romaine se maintint après l'évangélisation du pays.

La christianisation débute avec la création du [grand évêché de Clermont](#) au III<sup>ème</sup> siècle. Dans le Massif Central, elle est l'œuvre de Saint Mary et Saint Mamet, disciples de Saint Austremonne (1<sup>er</sup> évêque de Clermont) mais aussi de Saint-Flour venue de Lodève, sans oublier l'ermite [Saint Calupan](#), qui évangélisera la vallée de l'Alagnon au VI<sup>e</sup> siècle.

Quand, sous Constantin (272-337), le christianisme devient la religion officielle de l'Empire Romain, l'Arvernie est entièrement soumise aux nouvelles croyances.

## **L'Auvergne Wisigothe**

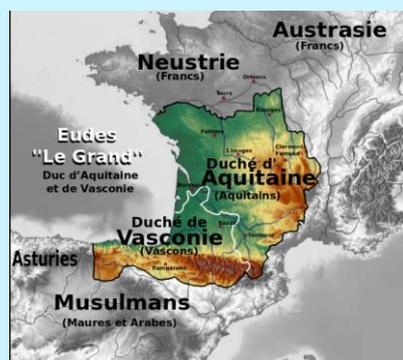
En 472 l'Auvergne est le dernier bastion de la romanité face aux Wisigoths.

L'année suivante, l'empereur Julius Nepos cède à Euric, l'Arvernie avec tout le territoire situé à l'Ouest du Rhône.

En 475, l'immense royaume d'Euric a pour capitale Toulouse et s'étend sur presque toute la péninsule Ibérique et le Sud de la Gaule. Le roi Wisigoth se montre cependant clément. Il nomme un Arverne catholique, Victorius, comme gouverneur de l'Auvergne et des provinces de l'Aquitaine, qui tempère les relations entre les Wisigoths, ariens, et l'Église.

Bien traité par les Wisigoths, les Arvernes se rattachent franchement à eux et participent en 507, sous les ordres d'Alaric II, à la bataille de Vouillé. Cette bataille qui oppose l'armée des Wisigoths et des Auvergnats, au Sud, face à celle des Francs, au Nord voit la victoire de ces derniers. Les Wisigoths perdent leur roi Alaric II au combat et sont contraint de laisser un vaste territoire (Midi de la France) aux vainqueurs. Toute la Gaule passe sous la domination du roi Franc, Clovis.

### Expansion de l'empire Franc de 481 à 814



### L'Empire Franc

En 511, à la mort de Clovis, l'Auvergne échoit à son fils Thierry contre lequel elle se révolte deux fois. Pour la punir, il l'envahit en 532 et y exerce les plus grands ravages, « *n'y laissant, dit Grégoire de Tours, que le sol qu'il ne put emporter* ».

L'affaiblissement du pouvoir royal des mérovingiens, en 567, est à l'origine de nombreux troubles. Luttres internes, recul agricole, pauvreté sont généralisés en Auvergne.

[Eudes \(665-735\)](#), duc d'Aquitaine et petit-neveu de Dagobert, joint l'Auvergne à ses Etats. Elle prend part aux luttres sanglantes contre le Carolingien, Charles Martel (690-741), et devient alors, l'un des théâtres de la guerre. Après la défaite et la soumission du dernier duc d'Aquitaine, elle est un temps, intégrée au royaume d'Aquitaine.

Les campagnes carolingiennes, en particulier celle de Pépin le Bref entre 760 et 768, laissent aux contemporains

des souvenirs aussi cuisants que l'avaient fait les invasions wisigothes.

## L'Auvergne féodale

C'est avec Bernard dit Plantevelue, marquis de Septimanie en 864, comte d'Auvergne en 869, que commence la dynastie héréditaire des comtes d'Auvergne. Lui succède son fils, Guillaume Ier, surnommé *le Pieux*, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, fondateur de l'abbaye de Cluny en 910.

[Les comtes d'Auvergne](#), les « Guilhemides » vont lentement acquérir leur autonomie. Dès la fin du IXe siècle cette indépendance est un fait accompli. Les habitants de l'Auvergne ne reconnaissent pas la nouvelle dynastie des Capétiens et se considèrent en droit tout à fait indépendants.

Dans cet ensemble très étendu devaient inévitablement apparaître des subdivisions profitant de l'anarchie politique et sociale de la fin des temps carolingiens.

Il est assez difficile de dire quelles étaient à cette époque les divisions territoriales de l'Auvergne. Indépendamment du comté d'Auvergne, elle comporte des comtés secondaires comme Clermont, Turluron, Brioude, Tallende, Carlat, Aurillac... Mais l'état de guerre est permanent

## La France d'Hugues Capet en 987



## Carte de la France capétienne en 1030



entre les seigneurs de ces diverses circonscriptions.

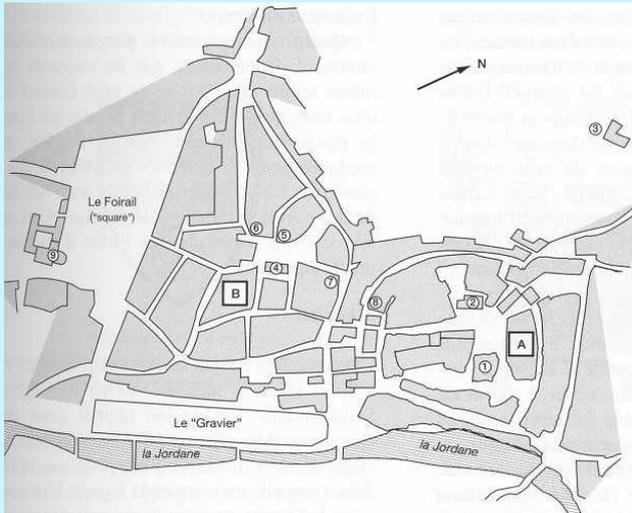
Au IXe siècle, on voit se multiplier les petites seigneuries et naître les abbayes comme celles construites sous l'égide du [comte Géraud d'Aurillac \(855-909\)](#). Des villes se développent autour des chefs???lieux, des paroisses rurales comme Saint-Flour, Maurs, Montsalvy... ou à côté des premiers châteaux comme Murat, Salers, Laroquebrou... faisant office de zones de sécurité et favorisant ainsi la genèse d'une économie agricole en voie de prospérité près de ces grands domaines.

Au Xe siècle, l'Auvergne fait l'objet de la rivalité entre les comtes de Poitiers et de Toulouse. En 928, elle passe sous domination du comte de Toulouse, Raymond Pons (892-962) et après lui, en 950, sous celle du comte de Poitiers, Guillaume Tête d'Étoupe (910-963), pour revenir ensuite comme fief, au duc d'Aquitaine, en 979.

L'Auvergne, avec l'Aquitaine, parvient à échapper à l'autorité royale. Elle connaît un régime féodal très dur, synonyme d'émiettement du pouvoir politique.

Plan d'Aurillac, ville romane

En 972, l'évêque d'Auvergne, reconnaît comme deuxième ville de son diocèse, l'agglomération d'Aurillac qui s'est développée autour de



[l'abbaye fondée avant 899 par le comte Géraud \(855-909\)](#) et décide qu'à l'avenir s'y tiendront les synodes du clergé et les assemblées des Grands pour la partie méridionale de l'Auvergne, amorçant ainsi la future division de la province en deux parties, Haute et Basse Auvergne.

Sylvestre II

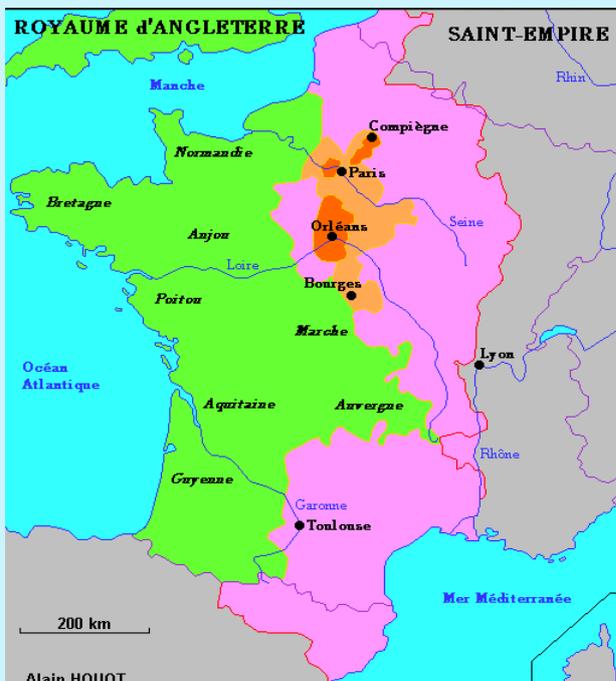


Odilon de Mercœur



Autour de l'An Mil, la Haute-Auvergne peut s'enorgueillir d'avoir fait naître les deux plus importants personnages de la chrétienté : le pape Sylvestre II (945-1003) (Gerbert d'Aurillac, la plus grande intelligence de son temps) et l'abbé de Cluny, Odilon de Mercœur (962-1048).

La France de 987 à 1180



Au XIIème siècle, le Cantal connaît une période faste et les villes acquièrent une certaine autonomie. L'indépendance des cités favorise le développement économique à travers les foires et les marchés par leurs échanges commerciaux (produits d'élevage). C'est pour quelques temps une période de paix revenue, de prospérité des villes, de développement des campagnes.

Après ces temps de bien-être économique, la haute Auvergne est dominée par de nombreux conflits et ravages. Son histoire se

Louis VI le  
Gros



Henri I  
d'Angleterre



résume dans une lutte obscure et continue, dont l'enjeu est la suzeraineté de la province, que se disputent les ducs d'Aquitaine et les rois de France.

Louis VI *le gros* (1081-1137), qui comme ses successeurs, profite des incessantes querelles féodales, prenant prétexte des exactions commises à l'encontre du clergé local, permet aux rois Capétiens de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Auvergne et de mettre la main sur la province :

En 1121, Guillaume VI (1069-1136), comte d'Auvergne, s'empare du centre de Clermont et de la cathédrale, au grand dam de l'évêque Aimeri. Celui-ci fait appel à son suzerain direct, le roi de France. Accompagné de Foulques d'Anjou, Conan de Bretagne et Guillaume de Nevers, Louis VI ravage l'Auvergne « *pour venger sur les Auvergnats l'injure faite à l'Église* », selon Suger.

Pont-du-Château est assiégé, bombardé de pierres et de traits, « *rempli de carnage* », et se rend. Clermont fait alors de même, Guillaume restitue ce qu'il a pris, et Louis rentre à Paris.

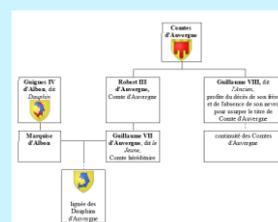
En 1126, la querelle se rallume entre le comte et l'évêque,

Louis VI, accompagné de Charles de Flandre, Foulques d'Anjou, Conan de Bretagne, et d'une troupe de Normands envoyée par son vassal Henri d'Angleterre (1068-1135), rejoint l'Auvergne à la tête d'une armée plus grande « *qu'il n'en eût fallu pour subjuguier l'Espagne* ». Il met le siège devant Montferrand, sans pouvoir prendre la place. Arrive alors au secours des Auvergnats leur suzerain, le duc Guillaume, avec une forte troupe d'Aquitains. Suger nous dit que « *du haut des monts où il avait assis son camp (quelque part entre La Baraque et Chanturgue, sur le plateau qui domine Montferrand), l'aperçu de la puissance royale l'amena à témoigner respect et obéissance à son seigneur supérieur* ».

Le duc d'Aquitaine prête serment pour son vassal auvergnat (en laissant un nombre suffisant de ses gens comme otages), et, ayant démontré sa puissance, le roi repart pour Paris.

En 1152, l'Aquitaine, dont l'Auvergne faisait partie, fut portée en dot par Eléonore de Guyenne à Henri Plantagenet, qui devint roi d'Angleterre en 1154.

### Contes et dauphins d'Auvergne



Guillaume VIII, dit *le Vieux* ou *l'Ancien*, (1100-1182), est le fils de Guillaume VI d'Auvergne (1069-1136), et l'oncle de Guillaume VII *le Jeune* (1130-1169). Il profita, en 1155, de l'absence de ce dernier pour le dépouiller de la majeure partie de son patrimoine et usurper le dignité de comte qu'il transmit à ses descendants.

Le roi de France, Louis VII *le Jeune* (1120-1180), intervient en Auvergne pour arbitrer le grave différent entre les deux Guillaume. Son jugement de Salomon partage le comté en deux, et, est à l'origine du Dauphiné d'Auvergne, indépendant du comté d'Auvergne.

Guillaume VII *le Jeune* (1130-1169), garda seulement une partie de la Basse-Auvergne avec Vodable (Puy-de-Dôme) pour capitale sous le nom de Dauphiné d'Auvergne. C'est l'origine des [comtes-dauphins d'Auvergne](#) (1155).

La lutte n'en continua pas moins entre les deux Guillaume : Guillaume VII, se réclamant du roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt (1133-1189), suzerain de l'Auvergne comme duc d'Aquitaine ; Guillaume VIII le Vieux, se reconnaissant le vassal direct

## Cartes de France en 1180



Louis VII le Jeune



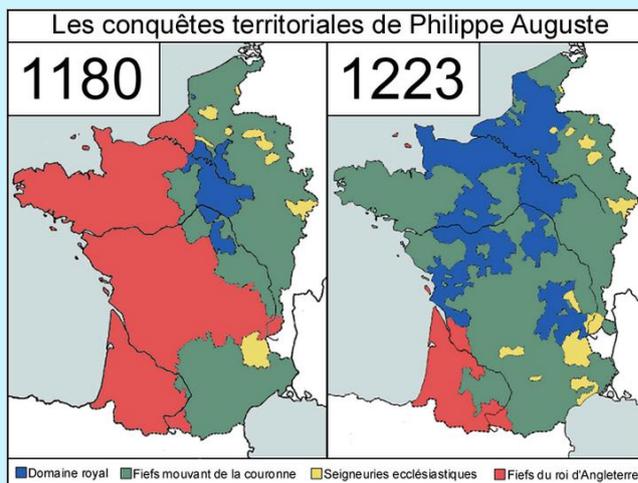
Philippe II (Philippe Auguste)



du roi de France, Louis VII le Jeune.

Quelques temps après, Guillaume VIII, son fils Robert, et le vicomte de Polignac se rendent coupables de graves exactions dans le brivadois, contre le chapitre de Brioude. Malgré excommunications et repentirs plus ou moins sincères, la situation perdure, et à l'appel des évêques, Louis VII *le jeune* lève une armée, qui parvient devant Brioude en 1166.

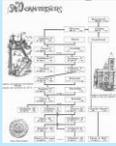
Le comte Guillaume, au caractère décidément peu accommodant, résiste, mais est battu et emprisonné. Le roi Louis ne les libère, lui et ses complices, qu'après avoir obtenu de leur part serments et promesses de bonne conduite.



Arbres généalogiques des Rois de France

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Après la mort de Guillaume le Vieux et de ses deux successeurs, Robert II et Guillaume X, les querelles de Guy II, comte d'Auvergne (1165-1224), décrit comme « *jovial, buveur, mais grand pilleur d'églises* », fidèle aux seigneurs d'Aquitaine, et donc au roi d'Angleterre, est en conflit permanent avec son frère Robert, l'évêque de Clermont, vassal du roi de France. Le comte, excommunié par son frère, s'empare de ses biens

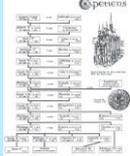
### Mérovingiens



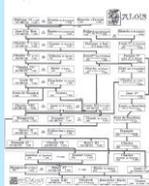
### Carolingiens



### Capetiens



### Valois



### Bourbons 1



### Bourbons 2



### Héraldique d'Auvergne



et de ceux de l'Église, pille, entre autres, Mozac. L'évêque en appelle au roi Philippe Auguste, qui « *ne laissait jamais impunies les injures faites à l'Église* »...

Le roi intervient de nouveau, et cette fois d'une manière décisive, en 1212, à la suite d'une expédition dirigée par Guy de Dampierre, sire de Bourbon, le comté d'Auvergne est confisqué par Philippe-Auguste.

Guy II lutte en vain jusqu'à sa mort (1224) pour conserver ses domaines. Son fils, Guillaume XI (1195-1247), reconnaît, au traité conclu avec saint Louis en 1229, la validité du testament de Louis VIII par lequel ce prince avait conféré à son fils Alphonse de Poitiers (1220-1271), la terre d'Auvergne à titre d'apanage. Tout ce qu'il put garder de l'héritage des anciens comtes fut une partie de la Basse-Auvergne, avec Vic-le-Comte pour capitale, et qui releva directement des rois de France. C'est là l'origine du comté d'Auvergne proprement dit.

En 1241, Alphonse prit en fait possession de son apanage et quand il mourut en 1271, après avoir doté plusieurs villes d'Auvergne de chartes de coutumes et administré sagement la province,

l'Auvergne fut réunie à la couronne.

Le territoire d'Auvergne se trouve, à ce moment, divisé en quatre parties :

- [Le duché d'Auvergne](#), qui fera partie du domaine de la couronne après la mort d'Alphonse de Poitiers.
- [Le dauphiné d'Auvergne](#), aux mains des descendant de Guillaume VIII le Jeune.
- [Le comté d'Auvergne](#), qui de la postérité de Guillaume IX le Vieux passa à la maison de La Tour D'Auvergne.
- [Le comté de Clermont](#), qui avait pour suzerain les évêques de cette ville.

Le dauphin d'Auvergne, les comtes d'Auvergne et de Clermont, sont vassaux immédiats du roi de France.

## **Les Grands fiefs de la Haute-Auvergne**

Malgré les changements qui s'opérèrent dans la Basse-Auvergne de 1209 à 1230, le Haut Pays ne changea rien à sa constitution territoriale et féodale. La Haute-Auvergne se trouva divisée, en partie, au XIIIe siècle, en quatre grands fiefs :

1. Le Comté d'Auvergne, donné en apanage au comte Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, érigé ensuite en duché en 1360, concédé de nouveau en apanage à Jean, duc de Berry et d'Auvergne, et qui fit retour à la couronne en 1530.
2. Le duché de Mercœur, composé, avant son démembrement, de 9 mandements, dont 3 dans la Haute-Auvergne (Lastic et Cistrières ;

Ruines et Corbières ; Tanavelle et Tagenac). Le prince de Conti avait fait ériger en duché-pairie ce qui restait du duché de Mercœur et dont une partie avait été aliénée, puis le vendit au roi. Par un édit de 1773, Louis XV en forma l'apanage du comte d'Artois, puis, par un autre édit de 1778, cet apanage fut supprimé et le duché réuni au domaine royal.

3. Le comté de Carladès, composé de 10 mandements, dont 7 dans le Haut Pays d'Auvergne (Carlat, Boisset, Calvinet, Cromières, Turlande, Vic et Vigouroux). La terre de Carlat fut réunie à la couronne en 1531, après la mort de Louise de Savoie et y resta jusqu'en 1643. A cette époque, le roi en disposa en faveur d'Honoré Grimaldi, prince de Monaco.
4. La vicomté de Murat, composée de 10 mandements, avant son démembrement en 1643 (Murat, Albepierre, Anglards, le Barrès, les Bros, Châteauneuf, Mallet, Turlande, Védrières-Saint-Loup et Vigouroux). Dans le principe, la vicomté de Murat était un fief mouvant de Carlat auquel il fut réuni vers 1398. La terre de Murat avait été confisquée sur Jacques d'Armagnac, par arrêt du 04 août 1476. Louis XI en fit don à Jean Dumas de Lile. Pierre de Bourbon, duc d'Auvergne, en fit l'acquisition, puis, après la défection du connétable, François 1er en disposa en faveur de la duchesse d'Angoulême, sa mère. Elle revint à la couronne en 1531 et fut donné en partie (Barrès, Vigouroux et Turlande) au prince de Monaco en 1643 avec le Carladès.

Ces grands fiefs, lorsqu'ils étaient donnés en apanage, relevaient toujours du roi. Le nombre des autres fiefs était considérable ; nous ne mentionnerons que les principaux : Apchon, Brezons, Cropières, Laroquebrou, Nozières, Pierrefort, Saignes, Le Sailhans, Saint-Christophe, Saint-Martin-Valmeroux, Salers, etc...

L'entrée de l'Auvergne dans le domaine royal coïncide avec le mouvement communal dans ce pays. Déjà au XIIe siècle, des seigneurs féodaux s'étaient vus forcés d'accorder des chartes de coutumes à certaines villes de leur domaine.

Ainsi environ quatre-vingts villes ou bourgs de l'Auvergne obtinrent soit du roi, soit de leurs seigneurs direct, des chartes municipales.

Alphonse de Poitiers, en arccorde à de nombreuses villes d'Auvergne. Elles sont administrées par des consuls élus et assistés de conseillers. Le seigneur y est représenté par un fonctionnaire spécial appelé châtelain ou bailli.



**Alphonse de Poitiers**  
du roi Saint Louis  
Saintonge et  
comte de

Les villes doivent à la suzerain le « *servitium in campo* » et il exerce sur elles une partie des droit féodaux (cens, taille aux quatre cas, corvées, banalités, droit sur les ventes,...). En échange, le seigneur accorde protection à la cité et à ses franchises, des garanties pour la sûreté personnelle des habitants et celle de leurs biens. La juridiction reste toujours au suzerain, tout ce que peuvent obtenir les villes les plus favorisées, c'est pour leurs consuls, le droit d'assister aux enquêtes.

Aurillac, originellement un bourg monastique, a, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, une taille critique pour désirer s'administrer elle-même et gagner de l'autonomie vis-à-vis de l'abbé, seigneur de la ville. Les « consuls » apparaissent pour la première fois dans les textes en 1202. S'ensuivent des épisodes particulièrement violents, commençant en 1184 et culminant par le sac de l'abbaye par les bourgeois en 1233. Ces points d'extrêmes tensions sont entrecoupés, en 1280, 1298 et 1347, de moments de stabilisation, connus sous le nom de « [Paix d'Aurillac](#) ».

Pendant la période comprise entre le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'Auvergne se débat dans une longue anarchie déchaînée par la lutte contre l'Angleterre et la croisade albigeoise. Le brigandage est à l'ordre du jour. L'insécurité générale rend impossible la tenue des actes publics.

Le calme renaît avec Alphonse de Poitiers, ainsi, afin de rétablir l'ordre dans les campagnes, en s'opposant au brigandage et aux petits féodaux et en arbitrant les conflits entre les citadins et leurs seigneurs religieux, il crée, vers 1257, [le bailliage des Montagnes](#).

De 1266 à 1268, Le pays est alors en proie à [la guerre civile](#). C'est dans ces circonstances qu'Eustache de Beaumarchais (1235-1294), baron de Calvinet, seigneur de Chambeuil, de Falcimagne et coseigneur de Tournemire, que sa fidélité à Alphonse de Poitiers faisait considérer comme un fonctionnaire sûr, fut nommé bailli des montagnes d'Auvergne dans le courant de l'automne 1268 ou de l'hiver 1269, avec la mission de détruire les rassemblements des bandits qui désolaient l'Auvergne. Il concentra dans ses mains tous les pouvoirs supérieurs, militaires et judiciaires de la région. Il fut un dictateur dont la mission se résuma dans ces deux mots : « **prendre et pendre** ».

L'établissement du pouvoir judiciaire, dans la Haute-Auvergne, ne se fit pas sans rencontrer des résistances. En 1288, Philippe le Bel avait établi, dans la Haute-Auvergne et dans une partie de la Basse, trois

Blason d'Aurillac  
Beaumarchais



D'azur à un  
trois



Sceau de l'abbaye  
de Saint-Géraud

prévôtés : Saint-Flour, Aurillac et Mauriac ; elles avaient la même circonscription que les trois archiprêtres de ce nom.

Lorsque le comte Alphonse de Poitiers eut été revêtu de l'apanage du comté d'Auvergne, ce fut au château de Crèvecœur, le seul domaine qu'il possédait dans la Haute-Auvergne, qu'il établit le siège du bailliage des montagnes d'Auvergne, de 1241 à 1271. De 1271 à 1360, ce bailliage fut le siège de la justice royale, et enfin de la justice du duc d'Auvergne de 1360 à la fin du XVIe siècle.

Après la mort d'Alphonse de Poitiers (1271), le duché d'Auvergne fut réuni à la couronne. Son frère, Charles d'Anjou (1227-1285), réclama contre cet acte. L'arrêt de 1283 maintint les droits du roi de France « en vertu de la loi des apanages, suivant laquelle, défailants tous mâles du corps, les apanages retournaient au roi et non au plus prochain lignager ».

En 1317, [l'évêché de Saint-Flour](#) est démembré de celui de Clermont. L'habitude se prend d'appeler le pays des Montagnes le Haut-Pays.

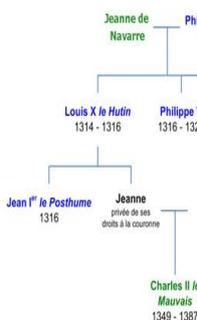
Le XIIIème siècle et le début du XIVème sont prospères pour le commerce et la diffusion de la littérature occitane. [La guerre de Cent Ans](#) (1337-1453) stoppe cette période d'expansion et ravage le territoire qui est pillé et ruiné par l'envahisseur.

Diocèse de



Généalogie de

Généalogie simplifiée des pré  
à la couronne de Fran

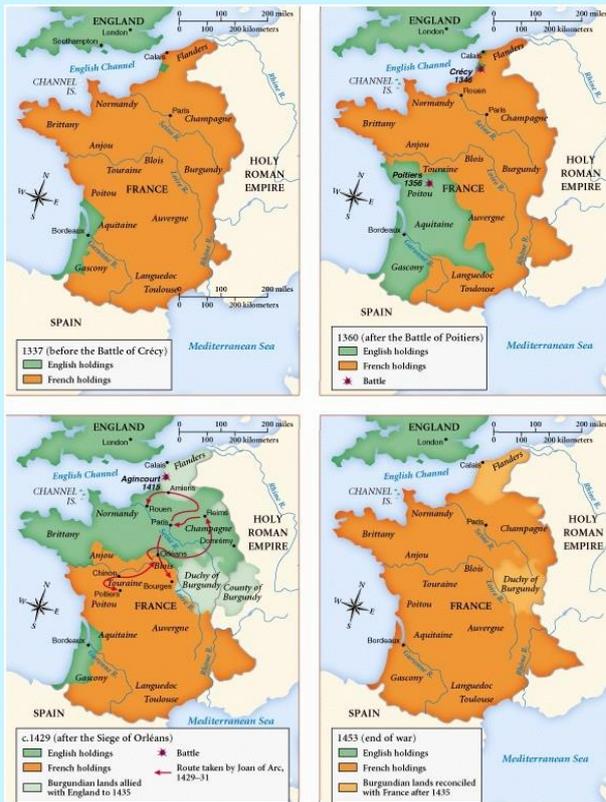


La guerre de Cent Ans (1337-1453)

## Les XIVe et XVe siècles : guerres et é

En 1332, le roi d'Angleterre, Edouard III, réclama une partie de l'Aquitaine et du domaine de la reine, ce qui devint ainsi un des enjeux de la guerre qui va désoler

La crise des XIVe et XVe siècles n'est pas seulement économique et religieuse ; sociale, les révoltes paysannes et urbaines se multiplient ; démographique, entre 1347 et 1352 plus de 35% de la populat



Château d'Alleuze



Au traité de Brétigny (1360), Jean le Bon érige le duché de Berry dont Riom fut la capitale et qui devint l'apanage de son fils, le duc de Berry.

Jean 1er de Berry (1340-1416), duc d'Auvergne et de Touraine, a été impliqué dans [Tuchins](#), une série de révoltes survenues entre 1380 et 1390 en Languedoc contre les prélèvements de mercenaires Anglais et Gascons.

En 1360, Jean achète le Carladès. Sa fille, Jeanne d'Auvergne, épouse Jean 1er, duc de Bourbon en 1416. En 1426, leur fils, Louis 1er de Bourbon, épouse Marie d'Auvergne, ainsi, les ducs de Bourbon acquièrent le duché d'Auvergne.

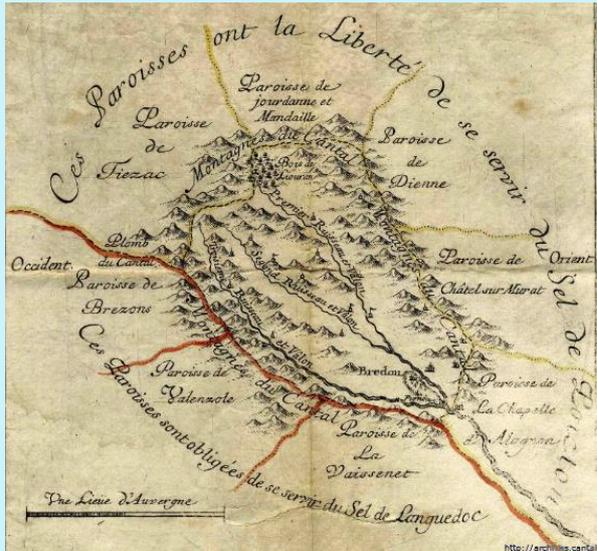
En moins de cent ans, les rois de France réduisent le duché de Guyenne, province, contrôlée désormais par la famille de France, à la maison royale et prend alors pour centre administratif la ville de Bordeaux.

A partir de 1359, le territoire Cantalien placé entre les provinces anglaises d'Aquitaine, subit les assauts des Rois de France. [Bernard de Garlan](#) dit « le méchant bossu » a organisé plusieurs campagnes durant sept ans, pillant, rançonnant les villes de la région dont Murat, Vic-sur-Cère, Chaudes-Aigues. Le duc de Bourbon du Royaume par-devers la Guyenne » selon Jean de Dinteville (1403-1461) réussit à maintenir sa liberté face à ces assauts par de solides fortifications.

La mort du roi d'Angleterre Edouard III et la victoire de France déterminèrent la trêve de 1377.

En 1390, L'Auvergne jouit de quelque tranquillité. Le roi d'Angleterre, Henri V, reprit la lutte contre la France. Le duc de Berry fait faire retour de l'Auvergne à la couronne.

Aussi voyons-nous les Etats provinciaux du pays d'Auvergne prêter aide et assistance à Charles VII (gouverneur de la région en 1422), par des secours en hommes et en argent. Ils défendent toujours contre les bandes des routiers.



De 1407 à 1435, [la guerre civile entre Armagnac et Bourguignon](#) (appelée aussi la Guerre des Princes) n'épargnent pas non plus, la Haute-Auvergne. Les Armagnac, réunis autour de la famille d'Orléans après l'assassinat de Louis d'Orléans par des hommes de main du duc de Bourgogne (1407), permet à Henri V d'Angleterre d'intervenir sur le continent : le 25 octobre 1415, il inflige à la chevalerie française l'écrasante défaite d'Azincourt avant de conquérir la Normandie (1417).

Après l'assassinat à Montereau du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, par un fidèle du Dauphin, fils de Charles VI (1419), son fils Philippe le Bon pousse la reine



Louis d'Orléans



Charles VI



Jean sans Peur



Henri V



Isabeau de Bavière à accepter le traité de Troyes (1420), qui reconnaît Henri V pour héritier du trône de France.

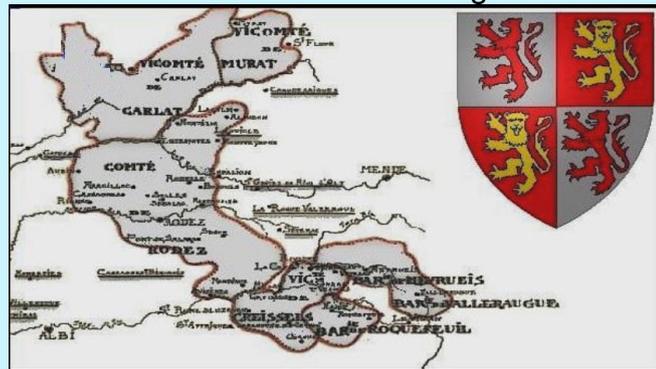
La mort presque simultanée d'Henri V et de Charles VI (1422) fait d'Henri VI, un enfant de dix mois, le souverain unique des royaumes d'Angleterre et de France, tandis que le Dauphin, réfugié à Bourges, se proclame roi, le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII (1422-1461).

En 1453, après la défaite des anglais à Castillon, c'est la capitulation de Bordeaux qui marque la fin de la guerre de Cent Ans et le retour de la Guyenne sous domination Française.

Il faudra tout le XVème siècle pour réparer les ruines laissées par la guerre. Les églises sont restaurées ou reconstruites dans le style gothique, telle la nouvelle cathédrale de Saint-Flour, consacrée en 1466.

Au moment où mourut Charles VII (1461), l'Auvergne était dans la maison de Bourbon depuis 1425. Elle y resta jusqu'à la

### Domaine famille d'Armagnac



### Carlat au XVIe siècle



### Acquisitions de François 1er de 1515 à 1547



mort de Louise de Savoie (1531).

Le formidable château de Carlat, propriété des Armagnacs, est assiégé par les troupes de Louis XI (1423-1483). Jacques d'Armagnac, duc de Nemour, se rangea auprès de Charles Quint, ennemi du roi. Il est arrêté et, après un procès, condamné à mort et exécuté à Paris le 4 août 1477. Avec l'annexion à la couronne du Vicomté du Carladès se terminent les divisions de l'Auvergne féodale.

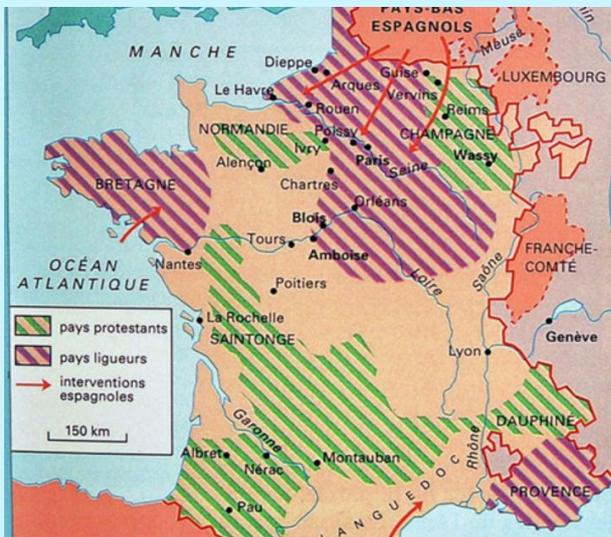
Des quatre grands fiefs du Moyen-âge restaient seuls le comté d'Auvergne et celui de Clermont. Le premier apporté en dot (1505) à Jean Stuart, duc d'Albany, par Anne de la Tour héritière de la puissante maison de la Tour d'Auvergne, qui avait succédé elle-même à la postérité de Guillaume le Vieux, passa par héritage à Catherine de Médicis en 1534 et resta dans la famille royale jusqu'en 1610 où l'avènement au trône de Louis XIII le réunit complètement à la couronne.

Le second fut également adjugé à Catherine de Médicis en 1551 à la suite

d'un procès fameux avec l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, et suivi le sort du premier.

En 1523, le domaine du roi François Ier, s'étend au duché de Bourbonnais, au comté d'Auvergne, de Clermont, de Forez, de Beaujolais, de la Marche, de Mercœur et du Montpensier (la plupart de ces terres sont confisquées au [connétable de Bourbon](#) en 1530 après sa trahison). En 1531, le duché et le dauphiné d'Auvergne sont définitivement réunis à la couronne.

### Les régions protestantes au XVIe siècle

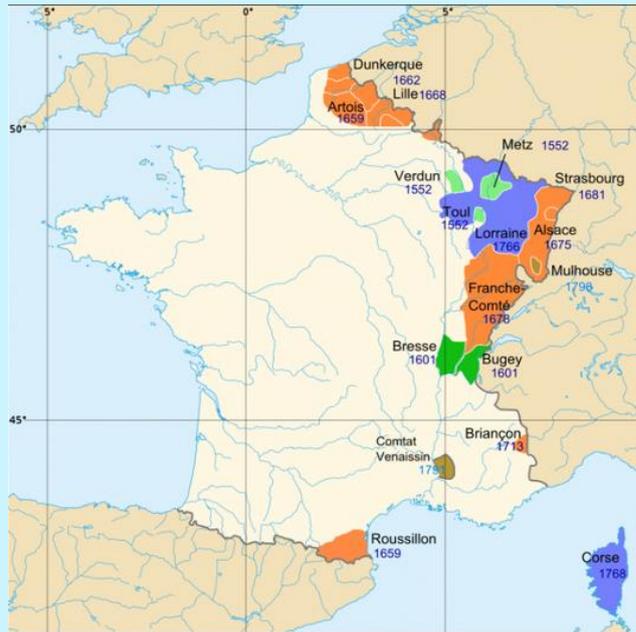


France : Territoire de 1552 à 1798

### Le XVIe siècle et les guerres de religion

Au XVIe siècle, à peine a-t-il pansé ses plaies, conséquences néfastes de la guerre de cent ans, que le pays doit faire face à une crise plus douloureuse encore par ses conséquences, les guerres religieuses, signal d'une nouvelle période de dévastation et de malheurs.

Des milices calvinistes font des incursions dans le Haut-Pays, et prennent par surprise des châteaux ou des bourgs catholiques qu'ils rendent ensuite en contrepartie d'une rançon.



Saint-Flour au moyen âge



Vers 1540, [la réforme pénètre en Auvergne et Aurillac](#), pris et repris par les catholiques et les protestants, Aurillac est le théâtre d'événements violents et son abbaye entièrement détruite.

Une délibération du parlement de Paris, datée du 12 avril 1548, s'en inquiète : « *La cour avertie qu'au bailliage des Montaignes d'Auvergne, même en la ville d'Aurillac et autres lieux circonvoisins, latement (sic) et occultement plusieurs infectés de la blasphème secte luthérienne s'efforcent icelle secte semer et introduire dans le pays ...*, les Messieurs du parlement souhaitent que les prêtres lisent et expliquent les articles de la faculté de théologie avec menace de feu en contre les opposants ». Plusieurs « huguenots » de la ville d'Aurillac ou de Vic sont arrêtés, exposés, condamnés à la prison ou au bûcher.

Les protestants d'Aurillac sont inquiets, l'un d'eux est brûlé vif en 1553 et l'agitation s'amplifie. Entre 1561 et 1581, huguenots et catholiques s'affrontent en de violents combats avec des assauts menés contre les plus grandes cités, des massacres et des occupations de villes.

En 1562, tandis que les troupes catholiques de

Brezons prenaient deux fois Aurillac, les protestants pillaient la Chaise-Dieu, et les troupes royales occupaient Issoire ou les horreurs de la peste virent se joindre à celle de la guerre (1562-1564)

Le massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, n'a pas été conduit en Auvergne, mais sa nouvelle exacerbé les bandes armées catholiques et protestantes, qui massacrent et pillent. [Le capitaine Merle](#), chef de partisans huguenots, est en particulier « *la terreur de toute l'Auvergne* ». Solidement implanté dans le Gévaudan, Il parvient à prendre Issoire, mais devant Saint-Flour, repoussé par les habitants, il échoue. Un dicton est resté : « Nul ne te prit jamais de force, que le vent ».

Les troubles s'intensifient encore lorsque, aux divisions religieuses, s'ajoutent les divisions politiques, une bonne partie de la noblesse auvergnate ayant rallié la Ligue.

Après l'avènement d'Henri IV, la guerre civile se poursuit, et les royalistes obtiennent au prix de longs sièges et tractations la soumission des villes ligueuses (Riom, Ambert et Saint-Flour sont les principales). La fin des guerres de religion laisse l'Auvergne très appauvrie, ravagée par les combats et les épidémies, et toujours en proie à l'insécurité

**Les Temps modernes : l'Auvergne sous la monarchie**

[Titres c](#)

Le Cantal entre dans le XVIIème siècle une fois de plus meurtri par ces luttes, plus de 60 paroisses sont ravagées et dépeuplées. Il connaît ensuite une longue période d'agitation nobiliaire, de misères paysannes et populaires, mais aussi de progressives mutations sociales. Le pouvoir royal qui s'affirme progressivement sur l'ensemble du royaume ne peut accepter l'agitation nobiliaire...

Les forteresses les plus importantes du Cantal sont démantelées, Henri IV fait raser la forteresse de Carlat en 1604 et Richelieu, celles de Murat en 1633, puis de Pleaux et de Calvinet...

En 1616 avec la création de [l'intendance d'Auvergne](#) (généralité de Riom), la monarchie réunifie en quelque sorte la province qui perd ses Etats. Elle est divisée en sept élections, dont trois, celles d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, correspondent à la Haute-Auvergne.

La situation du peuple ne s'arrange cependant pas : famines et épidémies sévissent à Aurillac en 1628 et 1693, la misère soulève les paysans dans l'Est du Cantal de 1635 à 1637 dans la « [Guerre des esclop](#) ».

En 1665, Louis XIV instaure temporairement à Clermont et au Puy une cour criminelle d'exception, [les Grands jours d'Auvergne](#), afin de faire droit à de nombreuses plaintes de personnes du peuple victimes des violences et des exactions de certains fonctionnaires ou membres de la noblesse d'Auvergne.

Des conseillers sont envoyés à Aurillac, et plus de 1200 affaires sont examinées avec solennité. Accueillis très favorablement par la population qui voit les premières condamnations à mort frapper des hobereaux aux habitudes tyranniques, parmi lesquels beaucoup prennent la fuite. Au total, le tribunal prononce 349 condamnations à mort (dont beaucoup par effigie), 96 au bannissement, et 28 aux galères.

La province est réorganisée fiscalement avec la Généralité de Riom, et judiciairement avec la rationalisation des bailliages comme celui des Montagnes dont le siège est transféré à Salers, et celui du Carladès qui est définitivement fixé à Vic.

Essentiellement agricole, la province produit du blé et du vin dans la plaine de la Limagne, du bétail et du fromage en montagne. De petites industries coexistent aussi, tannerie et coutellerie à Thiers, papeterie à Ambert, dentelles à Saint-Flour, et textiles partout. Cependant

Écuyer (lat. scutarius, qui porte l'écu)	1 - G 2 - T 3 - O seign Inten
Grand Écuyer	
Chevalier	Noble dispo d'une L'ado d'un l'ado seign

Henri IV,



Intendance



Grands jours

l'Auvergne a beaucoup de mal à se relever d'un siècle de dévastation par les guerres de religion, et reste gênée par le manque de bonnes voies de communication, aussi bien à l'intérieur que vers l'extérieur. Le tableau fait par l'évêque de Clermont est à cet égard édifiant :

« Le peuple de nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans lits, sans meubles ; la plupart même, la moitié de l'année, manquent de pain d'orge ou d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arracher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour payer leurs impositions ». (Mgr Massillon, évêque de Clermont, lettre au cardinal de Fleury, 1740).

Peu à peu, la condition économique de la paysannerie s'améliore considérablement grâce à la politique avisée des Intendants et des subdélégués d'Auvergne qui prennent le relais des abbayes et développent l'élevage, la fabrication du fromage, l'agriculture, les verreries, les forges...

Par un édit du mois de juin 1787, le roi Louis XVI ordonna la création d'assemblées provinciales pour toutes les provinces de France. L'administration de la province d'Auvergne fut alors divisée en trois sortes d'assemblées : une provinciale, une d'élection et une municipale. La Haute-Auvergne fut divisée en trois élections : Aurillac, Mauriac et Saint-Flour, qui se subdivisent en arrondissements.

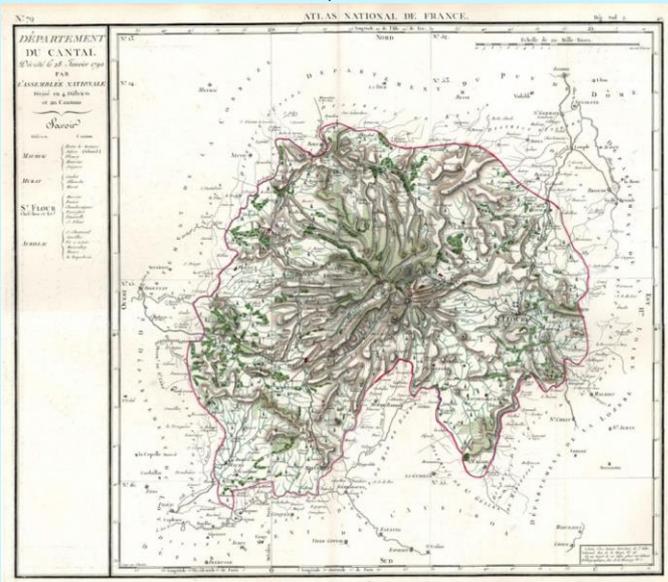
Le réseau routier se développe, notamment par la création de la route reliant Aurillac à Saint-Flour par le col du Lioran, la [route royale 126](#), en 1789.



Carte e



Le Cantal en 1790, divisé en 4 districts



## La Révolution française

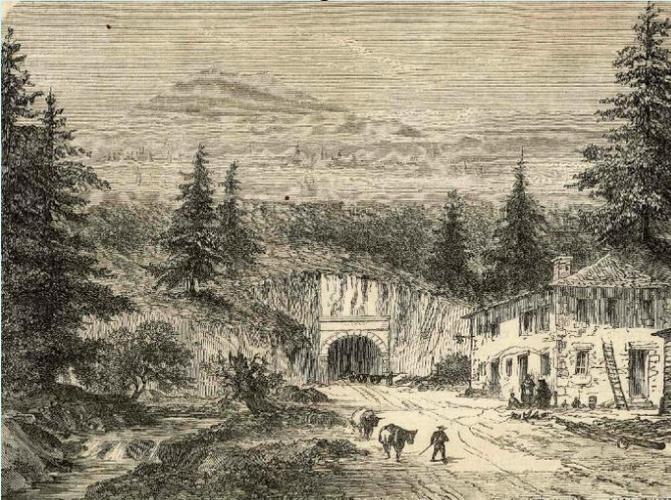
À la veille de la Révolution, l'Auvergne est une province avant tout conservatrice. Très imprégnée par une foi catholique vive et populaire, selon un mode de vie traditionnel, la province semble figée, en stagnation culturelle, agricole et industrielle.

Les difficultés économiques, qui font rapidement perdre les illusions d'une révolution parisienne mal comprise, provoquent des résistances ; mais ce sont surtout la Constitution civile du clergé et les campagnes de déchristianisation qui sont

Carte de France sous Napoléon



Tunnel du Lioran inauguré le 4 décembre 1843



à l'origine de nombreux troubles, parfois sanglants. Les enrôlements militaires forcés exaspèrent la population, le régime révolutionnaire peine à s'imposer dans les campagnes, et le désordre perdure.

**Le 4 mars 1790**, en application de la loi du 22 décembre 1789, la Révolution consacra le Haut-pays d'Auvergne, augmentée au nord de quelques paroisses, comme département. Il prit le nom du massif principal des montagnes qui le couvrent, les monts du Cantal et particulièrement de son point culminant le Plomb du Cantal (1858 m).

Aurillac et Saint-Flour se disputèrent l'honneur d'être la capitale, mais il fut décidé que ces villes, d'égale importance, en seraient tour à tour le chef-lieu pendant 2 ans. Après un passage à Saint-Flour, les assemblées administratives s'établirent à Aurillac et un décret de 1794 mit fin à « l'alternat ». Aurillac devint plus tard le siège de la Préfecture et Saint-

Flour se vit attribuer le siège de l'Évêché.

Dès le début du XIXème siècle, apparaissent des migrations temporaires de population vers l'Espagne puis des migrations définitives vers Paris. Cependant, le département reste essentiellement paysan et rural avec une agriculture peu évoluée (environ 85% de sa population). Il existe néanmoins une bourgeoisie de propriétaires, de commerçants, d'hommes de loi, de médecins, présente et bien implantée dans les villes.

Sous la Restauration, les travaux routiers furent repris : l'une des plus importantes réalisations fut [le percement du tunnel du Lioran](#), entre 1839 et 1843. Mais bientôt, on songea au chemin de fer et la mise en place d'un réseau ferré entre 1866 et 1910, modifia l'économie locale et favorisa l'essor du secteur industriel en stagnation et l'apparition du tourisme.

**Les deux guerres mondiales**

Monument aux morts de Laveissière

Au XXème siècle, le département du Cantal, tout comme le pays, a dû faire face à de nouveaux événements historiques, les deux guerres mondiales.

La première guerre mondiale décima la population rurale. Comme les autres fantassins d'origine paysanne, souvent en première ligne face à l'ennemi, les cantaliens payèrent un lourd tribut à la Grande Guerre. Cette saignée démographique se lit encore sur les [monuments aux morts](#) des communes rurales.

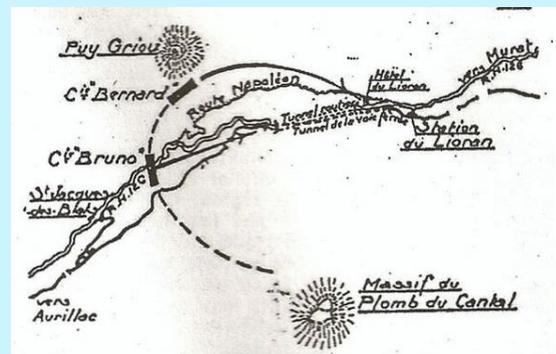
Au cours de la Seconde Guerre Mondiale, la Résistance auvergnate utilisa le massif cantalien. Des combats meurtriers s'y déroulèrent, notamment, au Mont Mouchet, dans les Gorges de la Truyère ou encore [au Lioran...](#)

La Résistance manifesta l'affirmation du patriotisme cantalien, malgré les risques encourus tels que la prise d'otages de Saint-Flour, les déportations à Murat, les exécutions de Ruynes-en-Margeride et Clavières...

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les FFI de la région comptaient environ 15 000 membres.



Carte des Combats du Lioran en août 1944



Le téléphérique du Plomb du Cantal



## **Le développement touristique**

Dans les années 60, sous l'impulsion de Georges Pompidou, Alors premier ministre, le tourisme se développe dans le Cantal, notamment avec la création de [la station de ski du Lioran](#).

Deux Auvergnats se succèdent à la présidence de la République : Georges Pompidou, originaire de Montboudif (Cantal), de 1969 à 1974, et Valéry Giscard d'Estaing, ancien maire de Chamalières (Puy-de-Dôme), de 1974 à 1981. Ce dernier sera par la suite président du conseil régional d'Auvergne de 1986 à 2004.

Le 2 juin 2014, à l'occasion de la réforme territoriale, le Président de la République, François Hollande, propose la fusion de la région Auvergne avec la région Rhône-Alpes. Depuis le 1er janvier 2016, [Auvergne et Rhône-Alpes](#) ne forment qu'une seule grande Région unie.

### **Chronologie historique de l'Auvergne**

## **Situation de Laveissière au Moyen-âge**

### Blason de Chambeuil



« D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois épées d'or, deux en chef et une en pointe »

### Blason de Combrelles



« De gueule, à la bande d'or »

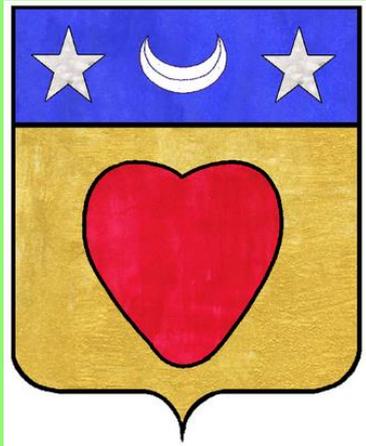
### Blason de Bredons

**Laveissière** était avant 1789, de la Haute-Auvergne, du diocèse, de l'élection et de la subdélégation de Saint-Flour. Régie par le droit coutumier, elle dépendait de la justice du seigneur de Chambeuil, et ressort du bailliage de Vic, en appel de la cour royale de Murat.

Avant la Révolution, Laveissière faisait partie de la paroisse de Bredons qui incluait la ville de Murat, Albepierre et la haute vallée de l'Alagnon. En 1790, Murat se constitua en commune particulière mais tout le reste de la paroisse resta uni administrativement. Ce n'est qu'en 1836 que Laveissière fut érigée en commune distincte par [ordonnance royale du 06 mai 1836](#).

Jusqu'à la chute de l'ancien régime, Albepierre constituait une châtellenie de la vicomté de Murat, tandis que Bredons dépendait de son prieuré. Pour sa part Laveissière relevait d'abord des seigneuries de Combrelles et de Chambeuil et, par la suite du vicomte d'Anteroche. Le prieuré de Bredons n'étendait son autorité sur l'ensemble que dans le domaine spirituel, la dîme notamment.

Au Moyen Age, la paroisse de Bredons faisait partie pour l'essentiel de la vicomté de Murat, mais les seigneuries de Combrelles et Chambeuil relevaient de Carlat, qui contrôlait ainsi l'amont de la vallée de l'Alagnon.



« D'or au cœur de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même »

#### Blason de Dienne



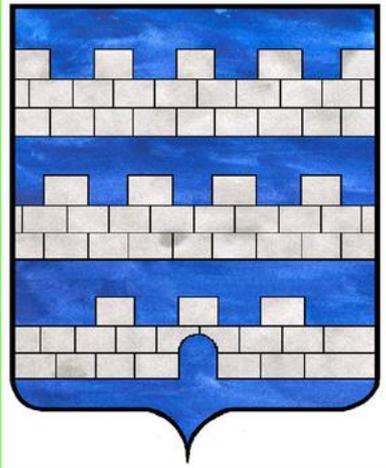
« d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croissants d'or »

#### Blason de Murat

L'appartenance ancienne du secteur à la vicomté de Carlat, par l'intermédiaire des seigneuries de Combrelles et Chambeuil, peut s'expliquer grâce à la puissante seigneurie de Dienne dont les domaines s'étendaient à l'origine dans la haute vallée de l'Allagnon. Dienne, en rentrant dans la vassalité de Carlat, a pu apporter ce terroir, pourtant proche de Bredons et Murat, dans la mouvance de la vicomté de Carlat.

**Le territoire dépendant de Dienne** s'étend donc sur les communes de Dienne et Lavigerie au complet, la moitié de celle de Chastel-sur-Murat et **les deux tiers de celle de Laveissière**. Au XIII<sup>e</sup> siècle les seigneurs de Dienne, qui s'intituleront « Premiers vassaux de Carlat » sont pleinement entrés dans la mouvance de cette vicomté ; ils sont notamment aux côtés de Carlat dans le conflit qui les oppose aux seigneurs de Murat, en 1280 - 1285. La famille de Dienne règne en tout cas sans partage sur toute la région comprise entre le volcan cantalien et Murat au XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1266, le seigneur **Armand de Dienne** reconnaît à Carlat ce qu'il possède à proximité « in riparia de Valhanno et pertinentiis ejusdem » ( H.V.C.I-50). Son frère **Amblard de Dienne** fait lui aussi hommage à Carlat en 1279, pour ce qu'il possède « in reparia de Valhano et in pertinentiis ejusdem » ( H.V.C.I-153).



« D'azur aux trois fascés d'argent, maçonnées de sable, la première crénelée de cinq pièces, la deuxième crénelée de quatre pièces, la troisième crénelée de trois pièces et ouverte du champ »

#### **Blason de Carlats**



« De gueules, au lion léopardé d'or »

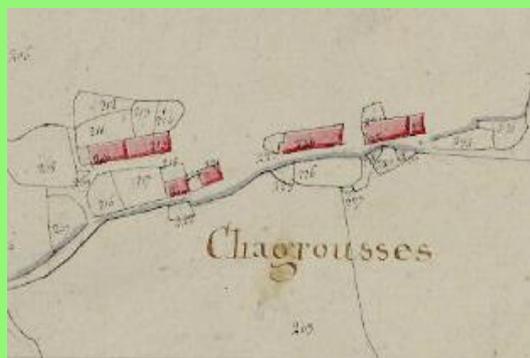
Les châteaux de Combrelles et Chambeuil couvrent, avec leurs dépendances, une bonne partie du territoire. Chambeuil relève pour l'essentiel de Murat et de la couronne ; les possessions de la famille Jurquet, dans la mouvance de Carlats, sont secondaires et dès 1285, Chambeuil échappe tout à fait au contrôle de Carlats. Combrelles en revanche est entièrement dans la mouvance de la vicomté ; c'est une coseigneurie dans l'orbite de Dienne.

L'économie traditionnelle était dominée par l'exploitation du bois, associée à quelques élevages et à de rares cultures en fond de vallée.

Le terroir de Laveissière ne constitue pas une région peuplée anciennement ; elle a dû rester couverte de forêts jusqu'à l'époque féodale si l'on excepte la présence d'un habitat antique découvert dans la montagne de Grand Champ.

Au XIIIe siècle l'habitat rural paraît parfaitement structuré ; des moulins existent même à Chambeuil, mention rare pour la Haute Auvergne.

La charte de coutumes de Combrelles au XIVe siècle comme la microtoponymie attestent le rôle fondamental de la forêt pour ce terroir au Moyen Age, à la limite des zones d'influence de Carlats et Murat.



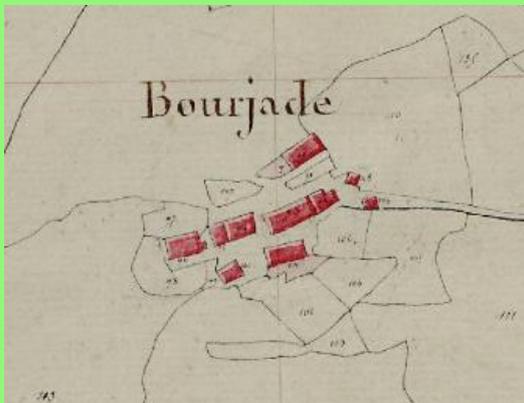
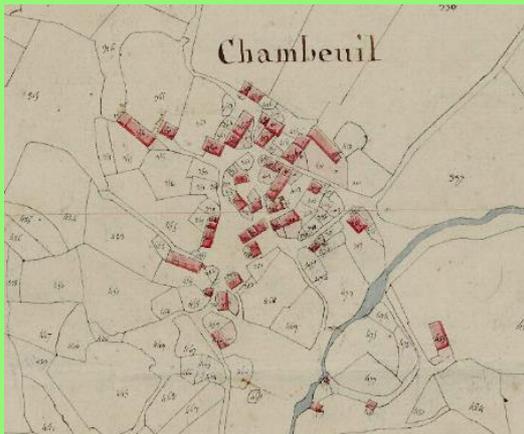
## Découvertes archéologiques :

Site de la montagne de Grands Champs : Au sud du buron de la montagne de Grands Champs, près de la limite communale avec Murat, à une altitude de 1430 m, à flanc de coteau, la mise en place d'un chemin forestier a permis en 1986 la découverte de céramiques de l'Antiquité classique (cruche en terre blanche de Lezoux, sigillée ...). Ce site installé sur les flancs du Peyre Ourse est interprété par son découvreur comme un habitat, ou un estivage (Vinatié, R.H.A. 1986 p. 641 - 642). L'altitude et le relief rendent difficile la présence d'un établissement agricole. **Il s'agit en tous cas du site antique attesté de façon certaine le plus élevé du Cantal.**

On peut également évoquer les vestiges découverts à 1800 m d'altitude, près du sommet du Plomb du Cantal, qui pourraient correspondre à un sanctuaire gallo-romain de hauteur édifié sur la plus haute montagne du Massif. Toutes proportions gardées bien sûr, l'on peut faire un parallèle avec le temple du Puy-de-Dôme.

**L'église de Laveissière**, dédiée à Saint-Louis, était une annexe de la paroisse de Bredons. Elle a été érigée en succursale par ordonnance royale du 05 janvier 1820 et devient une paroisse distincte en 1836.

**Voie de communication au moyen-âge** : Le chemin d'Aurillac



à Murat passant par le Pas-de-Cère longe le fond de la vallée de l'Alagnon.

**Chambeuil** apparaît dans les textes dès 1237 : « Chamboir » ou « Combeir » (Amé 1897 p.112) ; en 1266 dans l'hommage d'Astorg Jurquet on lit « mansum quem tenent li Teresenc de Chambuors (...) et els moliers moliniers e de Chambuors, et pendariam que tenent li boni de Chambuors (...) et fazendam de la Chambuorra et domum et ortos et terras (...) et mansum del Chambo lo soteira (...) » ( H.V.C.I-70). Chambeuil est donc dès le XIIIe siècle un véritable petit village.

**Laveissière** apparaît dans les textes en 1237 : « La Vaicera » (Amé 1897 p.271).

**Fraise-Haut** apparaît en 1237, « Fraice ». Au-dessus du village se situent les vestiges d'un habitat troglodyte que la tradition érudite attribue à l'ermitage de l'anachorète Caluppa mentionné par Grégoire de Tours ( D.S.C.t.V p.510). En 1309, le seigneur de Chambeuil et son épouse faisaient hommage à Beaumarchais de « omne id quod habebant in manso de Frayssa » (Michel 1857 p.776).

**Le Chambon** est peut-être le « mansum del Chambo lo soteira » cité précédemment en 1266 par Astorg Jurquet ( H.V.C.I-70). Il est à nouveau cité en 1400, « Chambo » (Amé 1897 p.112). Il existait au Chambon une famille éponyme en

1282 ( D.S.C.t.V p.499). Un « Mansum Chamel » est cité en 1266 dans la reconnaissance à Carlat d'Astorg Jurquet ( H.V.C.I-70).

**Le Meynial** apparaît en 1266 dans un hommage à Carlat d'Armand de Dienne : « mansum de Mainils » ( H.V.C.I-49) ; l'hommage est renouvelé ensuite ( H.V.C.I-152) ; on trouve en 1279 « Mansus de Maynils » (Amé 1897 p.312), puis « quoddam casal vocatum del Maynil » (ibidem).

**Les Cheyrouzes** est cité dans une reconnaissance du seigneur de Dienne à Carlat en 1266 : « Mansus de Cheirops » ( H.V.C.I-49). Le « mansus de Chayras » est toujours dans cette mouvance en 1279 ( H.V.C.I-152). Les Cheyrouses est mentionné en 1309 : « affar de la Chairosa » (Amé 1897 p.134).

**Combrelles** : le « domum de Joan de Tels de Combrellas » est mentionné en 1266 dans la reconnaissance d'Astorg Jurqueti à Carlat ( H.V.C.I-70). En 1285, l'hommage du vicomte de Murat à Carlat mentionne « Combrellas (...) fortalicia » ( H.V.C.I-193), qui reste dans la mouvance exclusive de Carlat.

**Grand Champ** est mentionné dès 1266 dans l'hommage d'Astorg Jurquet : « mansum de GrancanImp, cummandamento et pertinenciis suis » ( H.V.C.I-70).

**La Bastide** est mentionné dans la reconnaissance d'Astorg Jurquet à Carlat : « mansum de la Bastida » ( H.V.C.I-70), puis en 1291 « La Bastida » (Amé 1897 p.34). On peut voir en contrebas du village, sur une falaise volcanique, un habitat troglodytique aménagé sur deux niveaux. La présence de céramique des XIVe -XVe siècles, en contrebas, permet de situer la chronologie de cette structure d'un type très courant dans la région.

**Le Lioran** : En 1318 « Rigaldus de Masymal » fait hommage à « domino Hugoni de Chambili » et « domine Marie de Bello Marches » pour « toto jure in montaneis, nemore et tenentiis del Lhiuran » (Michel 1857 n°LXIII). En 1324 « Ayseline de Bedues », vicomtesse de Montclar, cède à Marie, femme du seigneur « Johannis de Chambeli » « montaneis de Lhiuran in Alvernia » (Michel 1857 n°LXII). En 1323 « domino Johannes Hugonis de Chambeli et domina Maria, ejus uxor » reconnaissent devoir à Pierre de la Via mille livres pour la « venditionis montanee de Lhiuran » (Michel 1857 n°LXVI). En 1329 un acte rappelle que « dominus Eustacius de Bello Marchesio erat dominus montanearum del Lhiuran » (Michel 1857 n°LXVII).

**Chongey**, hameau disparu depuis le XIXe siècle, est mentionné dans la charte de coutume de Combrelles au XIVe siècle, « Le Chaugier » (Grand 1903 p.411).

**La Grange de Ganilh** apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle : « La Gania » (Amé 1897 p.225).

**La Chassagne** n'est mentionné qu'au début du XV<sup>e</sup> siècle : « Mansus de la Chassanhe » (Amé 1897 p.120), mais doit être une création antérieure. Il est cité au XIV<sup>e</sup> siècle dans la charte de coutumes de Combrelles.

**La Bourgeade** n'est mentionné qu'au XV<sup>e</sup> siècle : « Lo Mas de la Bourgiada », mais doit être une formation antérieure (Amé 1897 p.65).

**Le Meynialou** n'apparaît qu'au XV<sup>e</sup> siècle, « Mas del Maynialo » (Amé 1897 p.313) mais est certainement une formation antérieure.

## La seigneurie de Chambeuil

### Le château de Chambeuil

Le château de Chambeuil est situé en périphérie du village, sur une plate-forme volcanique aménagée isolée du fond de vallée sur trois côtés par des versants abrupts et sur le quatrième par un torrent coulant dans une gorge profonde, face au bourg.

Village de Chambeuil



Ruine du castrum de Chambeuil

La plate-forme sommitale subcirculaire est appelée "Château". Il était composé d'une tour ronde d'un logis rectangulaire et d'une enceinte. Il est probable qu'un fossé ait complété la défense de la butte d'après l'examen du cadastre du XIXe siècle. Au pied se développe le « bois du château ». Le site est parfaitement lisible sur l'ancien cadastre.

Un pont voûté en berceau enjambait le lit du torrent, reliant ainsi château et village.

Le château existait encore au XVIIe siècle, aujourd'hui en ruines, il ne subsiste que quelques murs ainsi que les vestiges de la tour.

### **Seigneurs de Chambeuil :**

- Famille de Vigouroux, de ... à 1266 (co-seigneur)
- Famille de Jurquet de Combrelles de .... à 1268 (co-seigneur)
- Famille de Beaumarchais, de 1266 à 1323



Vestige de la tour ronde du château de Chambeuil



Vestiges du château de Chambeuil



Vestiges du château de Chambeuil

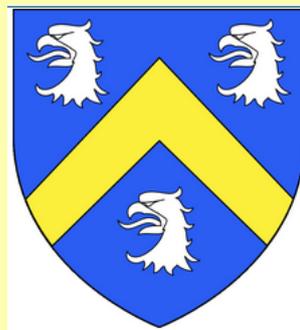
- Famille de la Vie de Villemur, de 1323 à 1370
- Famille de Julien de Chambeuil, de 1370 à 1636
- Famille de Cosnac, de 1636 à 1660
- Famille de Traverse d'Anterroches, de 1660 à 1789 (portent toujours le titre de seigneur de Chambeuil)

Le premier seigneur de Chambeuil connu est **Déodat (Dieudonné) de Vigouroux**, seigneur de Calvinet, Roussy et Caylus, Saint-Santin-Cantalès, co-seigneur de Chambeuil, il partage la seigneurie de Chambeuil avec **Astorg Jurquet de Combrelles**. A sa mort, Déodat légua tous ses biens à sa fille unique, Marine de Vigouroux.

**Eustache de Beaumarchais** (1235-1294), baron de Calvinet, seigneur de Chambeuil, de Fontrouge, de Falcimagne et de Moret, co-seigneur de Sénezergues et de Tournemire, seigneur de Salers, bailli des



Blason de Beaumarchais



« D'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes d'aigles d'argent ».



Sceau d'Eustache de Beaumarchais

Montagnes d'Auvergne, bienfaiteur de l'hôpital d'Aurillac, Bailli du Comte Alphonse de Poitiers, sénéchal de Poitou, puis de Toulouse et d'Albi, auteur de la lère Paix d'Aurillac. Fondateur de bastides en paréage avec l'Ordre cistercien.

Ce petit noble gravissant rapidement l'échelle sociale, devient seigneur de Chambeuil, ainsi que baron de Calvinet en épousant, en 1266, Marine de Vigouroux (...-1280), veuve de Pons de Laville (Ponce de Villa) (...-1261), fille unique et héritière de Déodat de Vigouroux, seigneur de Calvinet, et de Philippie de Salers. Elle était une des plus riches héritières du pays. Elle lui apporta les seigneuries de Calvinet, Roussy et Caylus, Chambeuil, Saint-Santin-Cantalès qui venaient de son père, et les fiefs morcelés de Salers et Tournemire qui lui venaient de sa mère.

Son action en faveur du pouvoir royal l'amena à s'opposer au comte de Rodez, vicomte de Carlat, ce qui provoqua des guerres locales,

certains seigneurs se déclarant pour le roi, d'autres pour le comte de Rodez, dont le suzerain était le roi d'Aragon, ce dernier tenant le comté de Rodez et la vicomté de Carlat du roi de France. Ces luttes permirent l'implantation du pouvoir royal.

Eustache de Beaumarchais fait hommage de la seigneurie de Chambeuil au vicomte de Murat en 1266.

En 1266, **Austorgius Jurquet**, seigneur de Combrelles, de Chambon et co-seigneur de Chambeuil, reconnaît à Henri II de Rodez, comte de Rodez, vicomte de Carlat " terras et possessiones que habeo in castro de Chambuur, in mandamento et districtu ipsius castri " ( H.V.C.I-70). Astorg Jurquet, renouvela l'hommage de ses terres, en 1268, toujours à Henri II comte de Rodez, vicomte de Carlat.

Eustache est désigné par Philippe le Bel en 1277 pour arbitrer le

différend entre les consuls et l'abbé d'Aurillac. Il est l'auteur de la « [première Paix d'Aurillac](#) » en 1280.

Il deviendra par la suite sénéchal de Toulouse et participera à la campagne de Navarre entre 1276 et 1277 ainsi qu'à la campagne de Catalogne avec Philippe III le Hardi en 1285.

En 1283, 1284 et 1285, Guillaume, vicomte de Murat, fit hommage de Chambeuil au roi, comme fief, château et dépendances.

En 1283, le vicomte de Murat réussit donc à arracher la totalité de la seigneurie Chambeuil de la mouvance de Carlat en rendant hommage directement au roi de France en raison du château de royal de Beccoire.

Le château de Beccoire est un ancien château royal, aujourd'hui à l'état de vestiges. Construit sur le rocher de Bredons par ordre de Saint Louis au XIIIème siècle, il faisait office de siège ambulante au Bailliage des Montagnes d'Auvergne dont

Eustache de Beaumarchais fut le premier bailli en 1266.

En 1294, Eustache de Beaumarchais meurt sans héritier mâle et lègue une grande fortune territoriale à sa fille alors âgée de 12 ans, issue de son deuxième mariage en 1282 avec Aygline de Barsac de Beduer (1262-...) : "**Marie Eustachie de Beaumarchais** (1282-1339), baronne de Calvinet, dame de La Vinzelle, de Roussy, coseigneuresse de Chambeuil, de Salers et de Tournemire, .

[Eustachie se marie en 1305 avec Jean Hugues de Chambly \(...-1325\)](#), seigneur de Chambly et de Longperrier. Ce dernier était un mauvais administrateur et n'inspirait aucune confiance à Eustachie. Son époux vie dispendieusement à la cour, elle décide, en 1323, de vendre ses biens à Pierre de Via. Les sommes procurées lui ont fourni environ 40 000 £. Son époux pourrait mettre la main dessus, alors elle va les confier à son acquereur.

Blason de Pierre II de la Vie de Villemur



« de gueules, au lion d'or, armé et lampassé »

Le 03 mai 1323, elle donne procuration à Pierre de Via (Pierre II de la Vie de Villemur) pour garder en dépôt 40 000 £. Le 1er juillet 1323, elle effectue la vente définitive de Calvinet et de la Chatellenie de La Vinzelle. Le 07 octobre 1323 : vente des propriétés, de la baronie, des châteaux de Calvinet ; le Vinzelle, Roussy , Muret, Cénac (12), Chambreuil, Salers, de l'affar de Falcimagne, de Tournemire, de Leignac, Livinhac (12), du Vernet et de ce que Eustachie de Beaumarchais possédait dans Aurillac.

Ceci pourrait être la conséquence vraisemblable d'un pacte de mariage car, en 1325, veuve, elle se remarie avec Pierre de Via.

Le 1er février 1325, Eustachie et Pierre achètent, pour 1000 livres, toutes les parts de la coseigneurie de Chambeuil ainsi que la forêt et montagnes du Lioran.

**Pierre II de la Vie de Villemur (Pierre de Via)** (1280-1337), chevalier, Officier de bouche à la

cour pontificale, vicomte de Calvignac, baron de Calvinet, seigneur de Villemur, de Salers, de La Vinzelles, de Roussy, de Moret, de Chambeuil, de Leynhac, coseigneur de Tournemire, de Sénezergues et de Falcimagnes, est un personnage important puisqu'il est en effet le neveu du pape Jean XXII (élu pape en 1316, mort en 1334).

« Terrier des reconnaissances féodales consenties par les habitants de la châtellenie et mandement de Chambeuil, en faveur de noble et puissant Pierre de la Vie de Villemur, chevalier, seigneur de la baronnie de Calvinet et de la châtellenie de Chambeuil en Carladez, de Villeneuve et de Villemur en Languedoc, absent, levées par ses procureur généraux noble Hugon de Malhac, chevalier, et autres » - [Terrier des reconnaissances féodales grand parchemin 1326](#).

Il transmet à sa mort en 1337, la seigneurie de Chambeuil à son fils Arnaud, issu de son premier mariage avec Bernarde du Mas.

**Arnaud de la Vie de Villemur** (1305-1382), vicomte de Villemur, baron de Calvinet, seigneur de Chambeuil, Marié vers 1325 avec Marguerite de Chauvigny.

[Arnaud de la Vie de Villemur](#) vend le domaine en 1370 pour 2000 livres, à Pierre Julien.

**Famille Julien de Chambeuil** : le nom primitif de cette famille était Julhen, elle pris, suite à l'acquisition de la seigneurie, celui de « de Chambeuil ». Maintenu dans sa noblesse par ordonnance du 8

Blason de la famille de la Vie



« Ecartelé aux 1 et 4, d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules; aux 2 et 3, d'or à 2 fasces crénelées de gueules ».

Blason de la famille Julien de Chambeuil



« D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois épées »

mai 1668, elle s'est éteinte au cours du XVIIIe siècle.

**Pierre Julhen**, décédé avant 1325, marié avec Jeanne de Méallet de Fargues, était licencié en droits, bourgeois de la ville de Murat, fut, dit-on, le premier noble de sa famille, c'est son fils qui fit l'acquisition de la seigneurie de Chambeuil.

**Pierre de Chambeuil**, fils du précédent, né vers 1320, marié à Bompar du Chambon vers 1350. Il acheta en 1370, à Arnaud de La Vie, vicomte de Villemur et baron de Calvinet, « tout l'affar, lieu et tènement de Chambeuil, avec tous les droits que celui-ci possédait en la paroisse de Bredon, rivière du Valagnon, bois et montagne du Lioran, en toute justice, haute, moyenne, basse, pour le prix de 2.000 livres. Vente consentie par noble Arnaud de Villemur au profit de Pierre Julien, de tout ce qu'il possédait dans le tènement de Chambeuil et dans la vallée de l'Allagnon (1370) ».

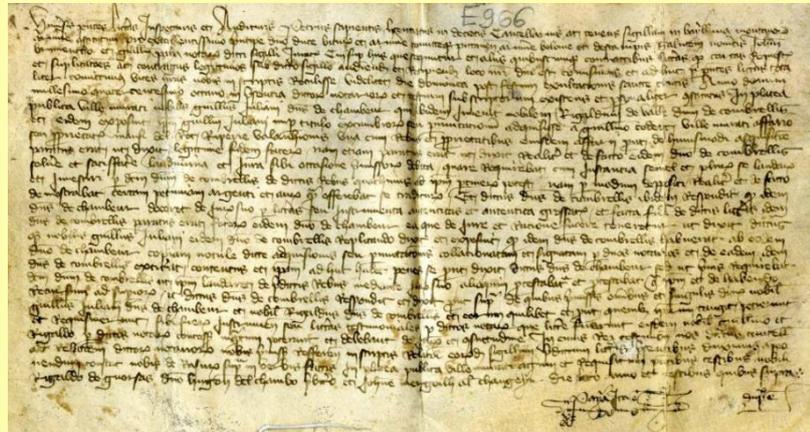
La seigneurie s'étendait à l'époque sur tout le Valagnon, riche des montagnes d'estives et de la forêt du Lioran.

d'or deux en chef et une en pointe »

Elle est transmise ensuite à son fils **Guillaume de Chambeuil** (né vers 1350), damoiseau, seigneur de Chambeuil, un homme très savant pour son siècle (licencié es lois). Marié avec damoiselle Delphine de Montjou. Il rend hommage, la veille de Noël 1403, au duc de Berry, comte d'Auvergne, d'Etampes et de Boulogne, pour le château et la châtellenie de Chambeuil, et les cens et droits seigneuriaux, dépendant de ladite seigneurie dans les manses de Chambeuil, la Chassagne, le Meyniel, le Meynialou, Forniols, Agut, Monteil, la Veyssière, le Chambon, Fraisse Soubra et le Cheylar.

Guillaume  
agrandit la  
seigneurie en  
acceptant la  
donation de  
Fraise-Soubro  
(Fraise-Haut) et  
Langlade en  
1403 de la part  
de son cousin  
Jean de  
Chazelles,  
seigneur  
d'Ussel, et en  
achetant en  
1407 diverses  
pièces de terre  
dans la vallée de  
l'Alagnon à  
Guillaume  
Couderc (de  
Murat) et à Jean  
Saisset  
(bougeois de  
Saint-Flour).

Procès-verbal entre Rigaud du Val, seigneur de  
Combrelles, en faveur de Guillaume Julhen, seigneur de  
Chambeuil (1408)



Investigation,  
faite par Rigaud  
du Val, seigneur  
de Combrelles,  
en faveur de  
Guillaume  
Julien, seigneur  
de Chambeuil,  
de l'effar del Roc  
dans la vallée de  
l'Allagnon,  
acquis par ce  
dernier de  
Guillaume  
Condet, habitant  
de Murat ;

procès-verbal  
relatif au  
paiement des  
droits de lods et  
ventes dûs au  
seigneur de  
Combrelles en  
cette occasion  
(1408).

Son fils **Jean de Chambeuil** (1410-1433), seigneur de Chambeuil, marié vers 1430 à Marguerite de Rochefort, lui succède mais meurt jeune (sans héritier mâle, 2 filles Claude et Gabrielle) et lègue la seigneurie de Chambeuil à son frère, Pons, qu'il avait institué, en 1433, son héritier universel.

« Jehan Julhen, damoiseau, seigneur du châstel, châteltenie et mandement de Chambeuil. Pour se conformer à la substitution au profit des mâles, établie dans le contrat de mariage de son père, il avait institué Pons Julhen, son frère, pour son héritier universel, ne laissant que 800 écus à ses deux filles ».

« Reconnaissances faites en faveur de Jean Julhen, seigneur de Chambeuil, et d'Astorg Jurquet, seigneur de Combrelles, en 1422 et 1428 ».

**Pons de Chambeuil** (1411-1465), chevalier, seigneur de Chambeuil. Frère du précédent, marié avec Claude Roullaud. Cette possession lui fut contestée par ses deux nièces, Claude et Gabrielle Julien et les maris de celles-ci auxquels se joignit Marguerite de Rochefort, veuve de Jean Julien ; mais au mois d'aout 1464 un jugement fut rendu en sa faveur, le maintenant en possession de la seigneurie de Chambeuil, et de tous les biens à lui délaissés par le testament de Jean Julhen, son frère aîné.



Celui-ci poursuit l'œuvre de son père en achetant des portions de terrains au Chambon à Guillaume de Mollitz et Bérarde Brugueyre en 1442 ; Vente faite en faveur de Pons Julhen, seigneur de Chambeuil, par noble Pons Seysset, des cens et rentes qu'il avait sur le mans de Frugeyres, paroisse de Talizat.

Il testa en 1465, instituant pour son héritier universel, noble François Julhen, son fils aîné, et mourut la même année ; lui et sa femme avaient donné à l'église de Bredon, une somme de 200 écus d'or, pour la célébration d'une messe, tous les jours de l'année et ce à perpétuité. Les prêtres de la dite église en donnèrent quittance à son fils François en 1466.

Le château de Chambeuil a éprouvé de grands désastres lors des guerres contre les Anglais (1337-1453), et a été pris, repris plusieurs fois et dévasté.

**François de Julhien de Chambeuil** (1450-1516), écuyer, seigneur de Chambeuil, seigneur du Lioran, fils aîné de Pons de Chambeuil, marié le 20 septembre 1484 julien avec Jeanne de Beaufort. Ayant été obligé d'aliéner différentes terres à réméré, il rachète en 1481 la montagne du Lioran à Jean et Astorg de Clavières et en 1482 le bois de Vallere à Amerigon de Combrelles.

La même année, il assigne 400 écus d'or à sa femme Jeanne de Beaufort sur le village de Fraysse-Soubro (Fraissee-Haut).

Il vivait encore en 1512, où il consentit à Durand et Jacques de Merguel, la vente d'un champ, appelé « del Riou ». Reconnaissance emphytéotique d'Antoine Borgarde, de Bredon, en faveur de François, seigneur de Chambeuil (1485).

Nouvelle investition, faite à Etienne et Jean Portes, de Chambeuil, par noble François Julhen, seigneur de Chambeuil, et noble Astorg de Combrelles, d'une certaine terre vague, appelée La Gardelle (1500).

Reconnaissances faites en faveur de François Julhen de 1474 à 1516.

Vestige du logis rectangulaire



Son fils, **Charles Julien de Chambeuil** (1485-1558), chevalier, seigneur de Chambeuil de Farreyrolles et La Vaissière, marié à Marguerite de Saint Martial de Drugeac le 24 juillet 1513, lui succède, rend hommage au roi le 17 juin 1538.

Charles de Chambeuil, transigea avec ses frères Guillaume et Jean de Chambeuil, au sujet de la succession paternelle par acte reçu par Vergruche, notaire, le 8 mai 1531 ; il testa en son château de Chambeuil, par acte reçu Delanusse, notaire, le 24 juin 1558 ; il élisait sépulture dans l'église paroissiale de Bredon, au tombeau de ses prédécesseurs, en la chapelle de monsieur Saint Antoine, faisait des legs à ses fils Jacques, Guyot et Hubert de Chambeuil, ainsi qu'à son bâtard Guillaume, fils de Jeanne de Tessonnières ; il avait épousé par contrat, reçu par Jacques de Sistrières, notaire, passé au château de Drughac, le 24 juillet 1513, Marguerite de Saint-Martial, fille de Louis de Saint-Martial, chevalier, seigneur de Drughac. Son père par ce contrat lui fit donation de la moitié de tous ses biens et par la suite l'institua son héritier universel. Reconnaissances faites en faveur de Charles Julhen en 1525 et 1529.



Son fils **Antoine de Chambeuil** (...-28 décembre 1580), marié à Françoise d'Anjony en 1540, prend la succession, suivi de son fils Jean (marié à Catherine de Ludesse en 1586).

**Jean de Chambeuil**, seigneur de Chambeuil, de Nyemel et de Laveissière, marié le 13 février 1586 à Catherine Andrée de Ludesse, répare le château délabré grâce au service rendu auprès du vicomte de Polignac. ([Sentence arbitrale de 1610](#)).

Le 29 janvier 1633, bail passé par Catherine de Ludesse, veuve de noble Jean de Chambeuil, assisté de son fils **Jean de Chambeuil**, écuyer dudit lieu, demeurant au château de Chambeuil, d'un carteron (25%) de domaine audit lieu, à Pierre Poulderoux dit Brajacou, pour 6 ans.

**François de Chambeuil** (1596-16 septembre 1639, tué en service) (fils de Jean et Catherine), se marie avec Magdeleine de Lastic, sans héritier mâle, il lègue Chambeuil à sa fille Claude.

**Claude de Chambeuil** transmet la seigneurie à la maison de Cosnac en se mariant le 25 novembre 1636 à Annet de Cosnac (1606-...), seigneur de la Marque, septième et dernier des enfants mâles d'Annet (1547-1606), seigneur de Cosnac, (auteur de la branche de la Marque) et de Jeanne de Juyé (...-1642).

À la mort d'Annet de Cosnac, Claude, dame de Chambeuil, se remarie avec Pierre Ier de Diene, seigneur de Chavagnac et de Courbines, le 24 mars 1648.

Elle eut de son premier mariage deux fils et deux filles : Claude, aide de camp du maréchal de Turenne, auprès duquel il meurt, sans laisser d'enfants, d'Anne de la Mothe, sa femme ; **Clément de Cosnac** à qui elle cède la seigneurie de Chambeuil ; Madelaine, marié à Armand d'Amber, seigneur de la Johanie ; Catherine, Religieuse aux Ursulines de Limoges reçue le 1er janvier 1664.



D'argent, semé d'étoiles de sable ; au

La seigneurie est en partie vendue à la famille d'Anterroches dans la première moitié du XVIIe siècle. Devenus co-seigneurs, les deux familles ont de grands démêlés au sujet de la prééminence dans le chœur de l'église de Bredons.

**Clément de Cosnac**, chevalier, seigneur de la Marque, mourut le 30 juillet 1680, il avait épousé Jeane-Françoise de la Jugie-Faulcon le 31 juillet 1677. Il vendit en 1660, ses droits sur la terre de Chambeuil à **M. d'Anteroches** désormais pleinement seigneur de Chambeuil. Les descendants de ce dernier en ont joui jusqu'à la révolution de 1789 et portent toujours le titre de seigneur de Chambeuil.

lion de même brochant,  
lampassé, armé et couronné  
de gueules

## La Seigneurie de Combrelles

### Le château de Combrelles

Le château de Combrelles était construit sur un bombement situé derrière la ferme actuelle, à mi-coteau de la vallée de l'Alagnon, dominant au nord le fond de la vallée, au sud un petit replat constitue un terroir privilégié.

Le château est actuellement en ruines, il ne subsiste que quelques murs, toutefois, la présence en surface de mortier de chaux, de

La ferme de Combrelles, le château se trouvait sur le promontoire à l'arrière



céramique des XVe et XVIe siècles et les murs de parcelle hypertrophiés utilisant des moellons en remploi attestent la présence de la forteresse à cet endroit.

### **Seigneurs de Combrelles :**

- Famille Joan de Tels de Combrellas, de .... à 1262
- Famille Jurquet de Combrelles, de 1262 à 1568
- Famille de Traverse d'Anterroches de 1568 à 1789, (portent toujours le titre de seigneur de Combrelles)



### **Description du château :**

**La seigneurie comprend alors le château au dit-lieu de Combrelles et s'étend sur tout le Valagnon, de la forêt du Lioran à la Maladrerie de Saint-Gal à Murat, comme l'atteste Astorg de Jurquet, seigneur de**

Combrelles, du Chambon et co-seigneurs de Chambeuil, lorsqu'il rend hommage en 1268 de ses terres à Henri II de Rodez, vicomte de Carlat.

Un manuscrit rédigé, dit-on, par un ancien chapelain, nous a laissé une description du château de Chambeuil. Nous la reproduirons, en lui laissant son caractère légendaire et sous toute réserve ; car, depuis longtemps, il n'existe plus de ruines qui témoignent de ce que pouvait être Combrelles :

*« Il s'y trouvait trois enceintes, la première, de douze à quinze mètres d'élévation, munie de meurtrières et de mâchicoulis. Les logements de ses défenseurs étaient voûtés, et les mettaient à couvert de tous les engins connus à cette époque. On pénétrait dans cette enceinte par une porte flanquée de deux tours, d'un pont-levis,*



*d'une herse que l'on relevait intérieurement à l'aide d'un cabestan, et d'une seconde porte recouverte de fortes lames de fer. Ce rempart s'élevait jusqu'au niveau d'une terrasse destinée aux exercices de la garnison et aux promenades des habitants du manoir.*

*La deuxième enceinte avait été bâtie à peu près dans les mêmes conditions que la première ; mais les salles voûtées de l'intérieur étaient plus convenablement disposées, et servaient à loger des gens d'une classe supérieure. L'entrée en était également défendue par deux tours.*

*Au centre de cette deuxième enceinte, s'élevait un mamelon qui supportait une autre tour carrée flanquée de quatre tourelles. C'était là le donjon. Nous nous abstiendrons de détailler sa distribution intérieure. Disons seulement que les souterrains*



renfermaient les  
cachots, les  
oubliettes, et qu'on y  
pénétrait par  
l'esplanade, entre la  
deuxième enceinte et  
le donjon.

*La tradition rapporte encore qu'il existait des chemins secrets partant du château et allant aboutir dans la vallée voisine. Parmi les tours de la deuxième enceinte, l'une était occupée au rez-de-chaussée par la chapelle, au premier étage par la salle de justice, au second se trouvait enfin la prison destinée aux femmes dont les fautes étaient légères.*

*Le seigneur de Combrelles était haut justicier. On l'apprenait de loin ; car la tour d'Orient, où ses justiciables étaient détenus, s'élevait au-dessus des autres constructions. Elle dominait les arbres de la forêt, et se terminait par une plateforme sur laquelle étaient dressées plusieurs potences ; de sorte que les suppliciés pouvaient être vus de tout l'horizon, et servir d'épouvantail aux vassaux de la seigneurie ».*

Blason des Jurquet d'Oradour : "De gueule, à la croix vidée, cléchée et pommelée d'or"

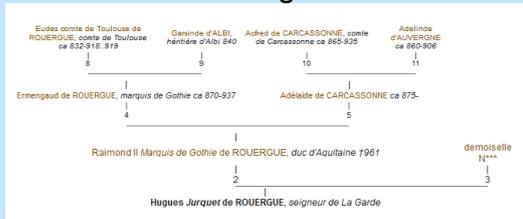


**A l'origine, le château était la propriété de la famille de Joan de Tels de Combrellas puis de la [maison de Jurquet](#) de 1262 à 1568 :**

**Jurquet** : coseigneurs de Chaudesaigues, d'Oradour, de Pierrefort, seigneurs de Combrelles et de Châteauneuf. la famille Jurquet est connue dans l'histoire d'Auvergne depuis l'an 1004.

Cette famille prétend descendre des comtes de Toulouse et notamment de Raymond 1er, comte de Rouergue, lequel, après avoir distribué à ses deux fils Raymond et Hugues, ses biens par testament, mourut en l'année 961.

## Arbre généalogique d'Hugues de Rouergues



## Arbre généalogique famille Jurquet, d'Oradour, de Combrelles, de la Salle



Blason des Jurquet de Combrelles : "De gueule, à la bande d'or"



Raymond, l'aîné, hérita du comté de Rouergue et du marquisat de Gothie. Hugues, le puîné, obtint les seigneuries de la Garde, de la Vidalence et le château de Sainte Marie. Ces deux derniers fiefs restèrent toutefois indivis entre les deux frères. Hugues vivait en 980. C'est lui que les Oradour reconnaissent pour le chef de leur race. C'est à ce titre que, dans la suite, ils placèrent dans leur écusson les armes de la maison de Rouergue Toulouse.

On sait de lui fort peu de chose, sinon que de ces lambeaux de terre, épars autour du Plomb Cantal dans les vallées du Valagnon, de Brezons et de la Truyère, il fit un domaine immense qui gagna Pierrefort et tout le mandement de la Planèze, déjà inféodé au monastère de Saint Flour, par les bienfaiteurs de ce couvent, les sires de Brezons et d'Apchon, dont ils ne tardèrent pas à devenir les rivaux.

D'après Boudet au contraire les seigneurs d'Oradour descendent des comtours de Nonette et se trouvent, par conséquent parents des seigneurs de Brezons. (Le titre de [comptour d'Auvergne](#) désignait les plus puissants barons de la Haute Auvergne). Quoi qu'il en soit, cette famille vient à être à la tête de la seigneurie d'Oradour.



D'or, à trois pomme de pin d'azur

### [Nobiliaire de Combrelles](#)

Vers le milieu du XIIe siècle, cette maison se divisa en deux branches, celle des seigneurs d'Oradour et celle des seigneurs de Combrelles. La branche de Combrelles produisit plusieurs chanoines-comtes de Brioude dont Bernard Jurquet en l'an 1200 et Rigald Jurquet en 1290, ce dernier était fils de **Jean Jurquet**, seigneur de Combrelles qui vivait encore en 1262.

**Bernard Jurquet** (...-1259), seigneur d'Oradour, a pour fils cadet, Astorg Jurquet, né au château de Combrelles, qui devient le premier seigneur de Combrelles.

**Astorg Jurquet, seigneur de Combrelles, de Chambon et co-seigneurs de Chambeuil**, rend hommage, en 1266, au vicomte de Carlat et mentionne "terras et possessiones que habeo in ripariade Valhano et domum de **Joan de Tels de Combrellas** (...) et quicquid habeo, in riparia de Valhano, de los pon de Lauran entro a la Malancia (...)" ( H.V.C.I-70).

En 1268, Astorg reconnaît, à Henri II de Rodez, comte de Rodez, comme vicomte de Carlat, à St-Flour, en présence de Déodat de Canillac, la seigneurie de Combrelles, de Chambon, une partie de celle de Chambeuil et tout ce qu'il possède dans la vallée de l'Alagnon depuis le Lioran

jusqu'à la Maladrerie de Saint-Gal aux portes de Murat. Il reconnaît la majeure partie des forêts du Lioran et d'Albepierre. Cet acte d'hommage se rapporte seulement aux domaines de la vicomté de Murat, relevant de Carlat.

Les nombreux fiefs mentionnés dans les actes d'hommage d'Astorg Jurquet en 1268 ou dans le testament de Hugues Jurquet en 1307 donnent une idée de l'étonnante fortune que fit cette famille, tant en Planèze que sur les pentes du Lioran et les hautes vallées du Cantal ; ils sont maîtres de tout le pays entre Saint-Flour et Murat.

Le fils d'Astorg, **Hugues Jurquet**, chevalier, lui succède mais meurt, sans héritier direct en 1307, avec deux de ses frères. [Son testament](#) rédigé le lundi après la fête de saint André en 1307, va nous faire connaître l'étendue des patrimoines de ses aïeux, dans la région de St-Flour.

**Gilbert Jurquet**, seigneur de Combrelles et de Chambon, coseigneur de Chambreuil, héritier universel de son oncle Hugues, sauf le château de Combrelles qu'il donne à un autre neveu Jean.

Hugues lègue la seigneurie de Combrelles à son autre neveu, **Jean Jurquet**, seigneur de Combrelles (fils d'Armand,

seul frère survivant à 1307 sur une fraterie de 4 enfants). Il est qualifié d'homme de grand mérite puisqu'il est fréquemment consulté par Guillaume de Nemours, commissaire royal en 1316.

Le 06 septembre 1329, **Armand Jurquet**, seigneur de Combrelles, rend hommage pour sa seigneurie à Reynaud Pons, vicomte de Carlat.

**Bégon de Combrelle**, en 1366, accorda en pagésie divers droits à certains mas, villages et autres lieux voisins, et ratifia les concessions faites par ses prédécesseurs. La seigneurie connaît ainsi, son apogée avec la [charte de communauté](#) aux habitants du Valagnon.

On trouve ensuite, en 1377, **Rigald de Combrelles**, fils de Jaubert.

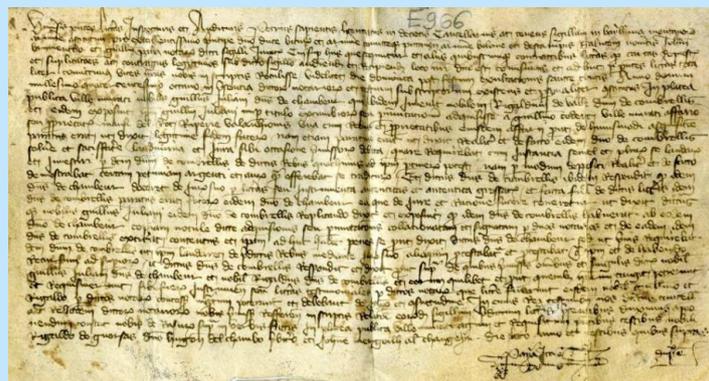
**Louis Jurquet**, seigneur de Combrelles, fils de Jean Jurquet, vivait en 1409 quand le vicomte Reynaud de Murat dévasta le château de Combrelles lors de sa querelle avec les Cardaillac.

### Combrelles, une coseigneurie..

Il paraît que la seigneurie de Combrelles subit plusieurs divisions et appartient à divers coseigneurs.

**Rigaud du Val**, seigneur de Combrelles en 1408 ;  
**Réginal de Laval**, coseigneur de Combrelles en 1418 ;  
**Olivier de Linarès**, coseigneur en 1446 ;

Procès-verbal entre Rigaud du Val, seigneur de Combrelles, en faveur de Guillaume Julhen, seigneur de Chambeuil (1408)



**Rigaud et Amérigot de Baile** eu possédaient les deux tiers en 1475 ; **Guinot de Fumel**, coseigneur de Combrelles en 1476. (Procès verbal du 10 janvier 1476 concernant la prise de possession de la seigneurie de Combrelles entre **Mérigon de Laval** dit de Combrelles à l'encontre Guinot Fumel)

Le 15 février 1410, **Rigaud Jurquet**, seigneur de Combrelles, rend hommage pour sa seigneurie à Bernard VII, vicomte de Carlat.

Le 28 mars 1430, **Astorg Jurquet**, seigneur de Combrelles, rend hommage pour sa seigneurie à la comtesse d'Armagnac.

**Armand Jurquet**, seigneur de Combrelles, dont les armes figurent à l'armorial de 1450.

Le 22 juillet 1490, un autre **Astorg de Combrelles**, seigneur de Combrelles, rend hommage pour sa seigneurie au comte d'Armagnac.

**Vespasien de Combrelles** vivait encore 1497, et avait épousé Marguerite de Quincampoix. « Les processions de Saint Bonnet étant quelque peu tumultueuses à cause du grand concours du peuple qu'elles attiraient, le porteur de l'épée avait la charge de maintenir l'ordre dans les rangs et d'écartier le populaire lors du défilé du cortège. Dans quelques pèlerinages fameux on avait créé cette charge en titre d'office, sous le nom de « la bâtonnerie ». ainsi, à Moissat-Bas, où l'on venait de tous les coins de l'Auvergne vénérer les reliques de Saint Lomer et de plusieurs autres saints, il y avait un bâtonnier, ordinairement gentilhomme, pour faire la police des processions. Vespasien de Combrelles était investi de cette office en 1483 ».

On trouve, **Astorg Jurquet**, seigneur de Combrelles et de Châteauneuf, en 1501.

Le 05 septembre 1538, **Louis de Combrelles**, seigneur de Combrelles et de Châteauneuf, rend hommage pour ses château et chatellenie de Combrelles, montagnes de Peyregui, de Lhioran, Grandchamp, Lissac et autres. Louis et son fils Antoine de Combrelles vendent, le 27 septembre 1573, la montagne de Peyregary à Tristan de Brezon. en 1572 il maria son fils, Antoine, avec Gabrielle de Pierrefort, fille de feu Roch de Pierrefort, baron dudit lieu.

« En présence du notaire, maître Guillaume Chourcy et du prêtre au chastel de Combrelles fut fait promesse par monseigneur Louis de Combrelles, de noble Antoine de Combrelles, son fils et noble Tristan de Brezons, seigneur de Massebeau, de parachever la consommation et traitement du mariage qu'il a pris à sa charge d'entre ledit noble Antoine de Combrelles et noble Gabrielle de Pierrefort et son accomplissement, assignation de 300 livres de rentes à prendre sur les revenus de Combrelles, dont font état tant en assens que affermes, domaines, chauffours, péages et autres ».

**Antoine de Combrelles**, était seigneur de Combrelles en 1579. Il avait épousé, en 1572, Gabrielle de Pierrefort, veuve en 1586. étant mort sans enfants, ne laissa que deux sœurs, Isabelle et Anne, dernières représentantes de cette branche, qui, demeurées sans alliance, vendirent leurs biens à la famille de Traverse.

**Les Traverse d'Anteroches deviennent seigneur de Combrelles.** La famille de Traverse est originaire de Murat où sa généalogie remonte à 1265. La famille d'Anteroches en est un rameau et possédait encore cette seigneurie en 1723 et portent toujours aujourd'hui le titre de seigneur de Combrelles.

**François d'Anterroches** est seigneur de Combrelles le 1er décembre 1609.



## Guerre de Cent-Ans

Ce conflit entre le royaume d'Angleterre et le royaume de France a de lourds impacts sur le Valagnon. En effet, la région est largement piétinée et pillée par les Anglais, cependant le château de Combrelles est épargné.

Mais à la guerre étrangère s'ajoutent les conflits internes. Après 50 ans de lutte contre les Murat pour l'hégémonie sur la cité murataise, les Cardaillac, devenus vicomtes de Murat, entament une lutte contre les vicomtes de Carlat, leurs suzerains.

En effet, Renaud II de Murat refuse de rendre hommage à Bernard VII d'Armagnac, chef du parti des Armagnac soutenant les Orléans et les intérêts français face à la maison de Bourgogne alliée aux Anglais, devenu vicomte de Carlat en épousant Bonne de Berry.

Renaud n'hésite pas à attaquer Bernard, un des hommes les plus puissants du royaume de France, et pille la région de Carlat en janvier 1414. Bernard réplique aussitôt et envoie son fils Jean IV, à la tête d'une armée de 6000 hommes, qui assiège le château de Murat et oblige Renaud à se rendre. Fait prisonnier pendant 18 mois au château de Carlat, Renaud arrive à s'échapper et se réfugie auprès du duc de Bourgogne Jean I<sup>er</sup>.

Pour se venger, Renaud ravage toute la vicomté de Carlat y compris la vicomté de Murat, il enlève 10 000 têtes de bétail dans le Carladès, brûle le château de Brezons et les nombreuses personnes qui s'y sont réfugiés, ravage les domaines des seigneurs d'Estaing, de Dienne et de Combrelles.

## Les guerres de religion

À l'issue de la Guerre de Cent-Ans, la seigneurie de Combrelles et le Valagnon sont ravagés, ils peinent à se reconstruire et voient arriver un nouveau conflit, cette fois religieux, entre catholiques et huguenots.

La catholique et peu fortifiée Haute-Auvergne constitue une proie facile pour les protestants. Ceux-ci entre dans la région de Murat à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, brûle le couvent des Cordeliers de Saint-Gal et ses malades à la sortie de Murat et s'emparent du château de Combrelles le 28 octobre 1579.

C'est à la fin de l'hiver, le 10 avril 1580, que le seigneur d'Anteroches, dont le château est sur l'autre versant de la vallée, aidé des gens du pays, reprend Combrelles, chasse les huguenots et rase le château.

En 1581 le château fut, une nouvelle fois, pillé et ruiné par les huguenots.



## La légende du baron de combrelles



Selon cette légende populaire, Bégon de Combrelles semait la terreur dans le pays en enlevant des jeunes filles qu'il violait puis égorgeait. Il appliquait aussi le « droit du seigneur » (droit de cuissage).

« Sur une roche escarpée, dominant une gorge, était construit le manoir de Combrelles. La solitude de ce lieu, la difficulté de ses abords qui le rendait inaccessible presque sur tous les points, l'épais feuillage qui le cachait à tous les regards, les ténébreuses perspectives de la forêt du Lioran dans le lointain, rappelaient involontairement à la pensée les sombres tableaux d'Anne Radcliffe, et impressionnaient presque au même degré l'imagination.

Quand on était parvenu jusqu'à ce manoir, on se demandait quelle pouvait être la nature des crimes commis par son fondateur pour qu'il eût choisi un lieu aussi sauvage et aussi rempli d'horreurs, afin d'y cacher des jours flétris, et de laver, loin de tout être humain, sa conscience souillée dans les larmes du repentir....»

### [Le barbe bleue du Valagnon](#)

## La Seigneurie d'Anterroches



## Le château d'Anterroches

Le château d'Anterroches est un château médiéval situé dans la vallée de l'Alagnon, sur la commune de Murat, bien que géographiquement et historiquement rattaché au Valagnon (commune de Laveissière).

Il est connu de par l'un de ses illustres occupants, Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches (1710-1784), célèbre pour être l'auteur de la citation « *Messieurs les Anglais, tirez les premiers !* » lors de la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

Inscrit par arrêté du 7 avril 2008 à l'inventaire des Monuments Historiques. Le château en totalité, y compris ses intérieurs avec leurs décors

(cuisine, salles basses, salon, salle à manger, billard, escalier d'honneur, chambres).

**Périodes de construction :**

Ferme fortifiée au XIIIe puis château aux XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles et fortement remanié au XIXe dans [le style troubadour](#), avec des créneaux, des échauguettes et des fenêtres à meneaux.

**Description :**

Le château d'Anterroches est de plan quadrangulaire avec, en façade, un donjon rectangulaire à quatre étages chemin de rondes et mâchicoulis, toitures à quatre pans.

Les corps de logis de trois niveaux accolés de chaque côté du donjon, sur la gauche, trois tours carrées, une sur l'extérieur accolée à l'ensemble l'autre en saillit à trois niveaux et une petite saillante en encorbellement sur deux niveaux avec toit impérial.

Sur la droite, deux tours rondes accolées l'une à l'angle avec chemin de ronde et mâchicoulis et la deuxième entre le donjon et la tour, les deux à toits en poivrière.

**A l'origine c'était une ferme fortifiée pouvant remonter au XIIIe siècle**, au début du XV<sup>e</sup> siècle, un donjon rectangulaire est construit. A cette époque, lui sont ajoutés un logis à droite (Est), flanqué d'une tour d'escalier et d'une autre tour ronde à l'angle droit, ainsi que d'une construction basse reliée au corps principal par une arche et contenant l'ancienne chapelle et le four à pain à abside.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on ajoute un corps de logis



Le château d'Anterroche, — Dessin de Lancelot d'après l'album de M. Henri de Lanoye



sur la gauche du donjon (Ouest).

Le château est restauré et réaménagé de 1890 à 1906 par l'architecte Jean Delpirou (à qui l'on doit également le monument aux morts de Laveissière). Les modifications touchent essentiellement la façade sud, visible depuis la route. L'aile droite du XVIII<sup>e</sup> siècle est « habillée » dans le style néogothique, on l'agrandit par l'ajout d'un pavillon et les superstructures des autres bâtiments sont restaurées.

L'aile gauche, auparavant très lisse, est animée de nombreux ressauts : une travée en légère saillie avec un mur-pignon, une tourelle carrée engagée en encorbellement sur deux niveaux et deux balcons. Les baies sont agrandies et régularisées. Sur le logis ancien, on crée trois niveaux de loggias à la place du balcon situé entre le donjon et la tour d'escalier. La loggia supérieure est pourvue de créneaux à archères cruciformes.

Blason couronné de la famille d'Anterroches au-dessus d'un phylactère portant la devise « Semper fidelis Deus providebit » (Toujours fidèle, Dieu pourvoira)

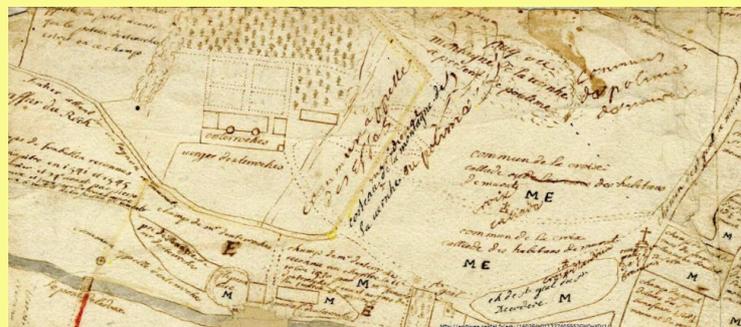


Les façades sont refaites et les moellons sont entourés de joints gras blancs. La face latérale ouest, bien que peu visible, reçoit un bow-window à deux niveaux. La façade nord de l'aile ouest est garnie d'une tour d'angle et d'un petit avant-corps qui offre une terrasse à la chambre du premier étage.



Plan d'Enterroches

L'entrée d'honneur est reprise pour être encadrée de blocs d'andésite finement sculptés de motifs néogothiques de la fin du XVe siècle. La porte est placée sous un arc brisé à trois colonnettes, encadrées par des colonnes grêles supportant de forts pinacles. Les écoinçons ont des motifs végétaux. Le registre supérieur accueille deux lions tenant le blason couronné de la famille d'Anterroches au-dessus d'un phylactère portant la devise « Semper fidelis Deus providebit » (Toujours fidèle, Dieu pourvoira). L'ensemble est coiffé par un fleuron feuillagé. La porte elle-même paraît assez massive à cause des deux renforts



et des pentures ouvragées. Le tympan vitré est garni de volutes en fer forgé.

Un très grand escalier d'honneur en bois est construit dans la partie nord du donjon, sous un très beau plafond à solives du XVe siècle, ornées de frises à entrelacs.

La distribution correspond aux habitudes locales :

Au rez-de-jardin, il y a la cuisine, la souillarde, le bûcher et des caves. L'étage qui accueille les services n'est pas visible depuis l'entrée car il est enterré. Ainsi la cuisine peut être largement ouverte sur l'extérieur, recevant de ce fait une lumière abondante et une bonne ventilation. Dans ce rez-de-jardin, l'entreprise Cossoul d'Aurillac installe deux calorifères dont l'air pulsé est diffusé dans pratiquement tout le château. On crée également un petit réseau de plomberie pour alimenter un point d'eau et un W.C. au premier et au deuxième

étage. Il n'y a pas de salle de bains.

Au rez-de-chaussée, il y a deux salons et une salle à manger qui reçoivent des aménagements et des décors de styles variés.

Le salon blanc a des lambris bas et une imposante cheminée en marbre rouge sculpté de colonnes et de triglyphes. Le salon bleu reçoit une cheminée néo-Renaissance en bois, très ouvragée. Sa hotte est ornée d'une peinture représentant la bataille de Fontenoy (1745), lors de laquelle le comte Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches s'est illustré et aurait laissé à la postérité « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! ». Le sol est en marqueterie de trois essences de bois. Les murs portent des lambris d'appui assez sobres et un tissu tendu bleu à hermines jaunes. Le plafond à poutres et solives apparente est supporté par des modillons en bois, sculptés aux armes des propriétaires.

La salle à manger a des lambris d'appui et un tissu tendu à motifs fleurs de lys. La cheminée est en marbre rouge, elle est plus sobre que celle du salon, mais elle reçoit en partie haute des incrustations de marbre noir. Au premier et au deuxième étages il y a huit chambres, le propriétaire d'alors avait six enfants.

Au troisième étage, il y a la nouvelle chapelle qui reprend les vestiges du retable baroque de la chapelle primitive. L'autel d'inspiration néogothique reçoit des décors polychromes avec rehauts d'or. On trouve également au troisième, les chambres des domestiques.

Le quatrième étage est un grenier. Seul le donjon dispose d'un cinquième étage qui correspond au chemin de ronde.

**Seigneurs  
d'Anterroches :**

**Interrochas,  
Denterrochas,  
Enterroches,  
Anteroche,  
Anterroches :**

**noblesse d'extraction. Maintenue 1667. Rameau de la famille de Traverse originaire de Murat dont la branche aînée s'est fondue dans celle de la Rochelambert, mais il subsistait au XIXème siècle une branche cadette. Une première famille d'Anteroche était un rameau de celle du Chambon.**

- Famille de Chambon dès le XIIIe siècle à 1478.
- Famille de Traverse d'Anterroches de 1478 à 1749.
- Famille de la Rochelambert de 1749 à 1808.
- Famille de Brives de Peyrusse de 1808 à 1856.
- Famille d'Anterroches de 1856 à nos jours.

Armoiries famille de Chambon : de gueule, au sautoir d'or- Cri de guerre : Enterroches.

### **Famille de Chambon**

Attesté au XIIIe siècle, il appartenait à la famille de Chambon qui prie par la suite le nom d'Enterroches.

**Armand del Chambon**  
dit d'Enterroches (...-



Mandement et Châtellenie du Chambon

Château de Chambon à Paulhac



avant 1288), seigneur d'Anterroches et del Chambon, et son fils **Etienne** vivaient en 1282.

**Etienne del Chambon** dit d'Enterroches (...-avant 1331), seigneur d'Anterroches, del Chambon et de Niermont.

**Pierre d'Enterroches** (...-1374), fils du précédent, est seigneur d'Anterroches, del Chambon et Niermont. Il fait hommage en 1351 pour les villages de Bressanges, Prathéron et Sauvage à Renaud de Pons, Vicomte de Carlat, lequel en céda le bénéfice à Begon, Vicomte de Murat, à la suite d'une transaction...

« Donation et émancipation pour cause de noces par devant maître Domergue Borrelli, juge du seigneur d'Enterroches, faite par noble Pierre d'Enterroches (Denterrochas), damoiseau, seigneur du château d'Enterroches, paroisse de Bredon, de ses biens et droits audit lieux d'Enterroches, du

château de Beyriagues, de Chalinhargues, Chavanhac, Paulhac, Coltines, Dyene, Valogne et autres, en faveur de son fils aîné Léon d'Enterroches, avec réserve des droits de Jean et Aymeric ses autres fils et de Marguerite sa fille, et substitution en faveur des enfants dudit Léon, puis de ses fils ... fait en présence de Raimond Laveyssière, maître Domergue Guitard prêtre et Guillaume le Duc, 8 février 1374 », parchemin, sceau de cire.

**Léon d'Enterroches**, fils du précédent, né avant 1370, est seigneur d'Anterroches et del Chambon, en 1374. Il est marié avec Esquine ...

**Antoine d'Anterroches**, seigneur d'Anterroches et del Chambon, fils du précédent, décédé après 1463.

Antoine aurait eu pour fils, (la filiation n'est pas sûre), **Guillaume de Traverse** (...-1476), anobli en 1459, qui se marie avec Christine Pallebbon (née avant

1430) et ont un fils **Jean (de Traverse) d'Enterroches**.

**Juliane de Chambon**, apporte la seigneurie d'Anteroche en dot à **Jean de Laire**, en 1478. Ce dernier revend le domaine et le château à **Jean de Traverse**.

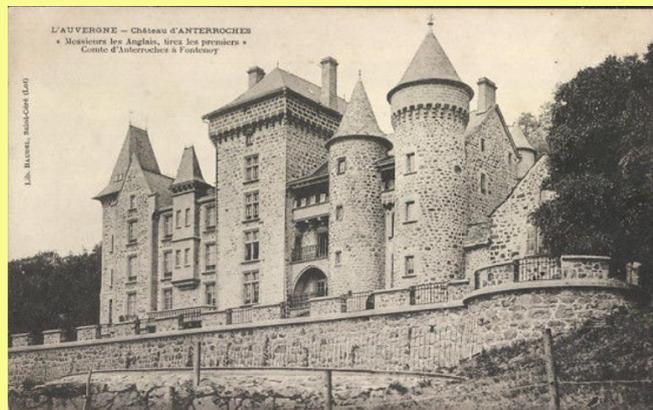
### Famille de Traverse d'Anteroche

**Jean de Traverse d'Anteroches**, seigneur d'Anteroche, coseigneur du Chambon, Gouverneur de Murat en 1484. Né vers 1450, décédé avant le 29 décembre 1500.

Il est coseigneur du Chambon à Paulhac qu'il tient d'Antoine de Chambon son grand-père paternel. Fin 1478, il achète Anteroches à Jean de Layre et Julienne de Chambon et en prend le nom.

Jean d'Anteroches de Traverse, se marie le 28 avril 1478 avec Marie de Caissac.

Il est le fils du docteur Guillaume de Traverse (1415-1476), seigneur de Brésolles, garde des sceaux de la vicomté de Murat, garde des sceau du baillage de Vic-sur-Cère, chancelier de Carlat (1476). Né vers 1425, il se marie vers 1445 avec



Ellaine du Trieu (1420-...). Il est premier médecin du roi Charles VII (en 1461), toujours médecin du roi Louis XI en 1473. En 1475, à la demande de Jacques d'Armagnac, vicomte de Carlat, il est exempté de ban et d'arrière ban par lettres patentes de Louis XI.

« Contrat de mariage entre Guillaume de Montferrier, bourgeois habitant de la cité de Rodez, d'une part et noble Hélène-Françoise d'Enterroches (Interrochas), fille de feu noble Jean d'Enterroches, seigneur d'Enterroches, paroisse de Saint-Pierre de Bredon, d'autre part, en présence de noble Jacques d'Enterroches, licencié es-lois, chanoine de la cathédrale de Rodez, tuteur de François d'Enterroches, fils et héritier dudit feu Jean, dot 1000 livres t. et les accoutrements nuptiaux ; acte au bourg de Rodez, maison de Montferrier en présence de maître Vidal Tabardelle, recteur de Saint-Amans du Bourg de Rodez .... le 29 décembre 1500 », (parchemin).

**François de Traverse d'Anterroches**, fils du précédent, né vers 1480, décédé avant 1531, se marie le 05 juillet 1511 avec Hélaine de Ribier de Lavaur.



**François de Traverse d'Anterroches**, fils du précédent, seigneur d'Anteroche et de Bressanges. Né vers 1520, décédé le 19 février 1574, il se marie en 1542 avec Gabrielle de Roquelaure (pas de descendance), se remarie le 28 février 1555 avec Jeanne de Limoges, de la maison de la Gorsse (1530-...).

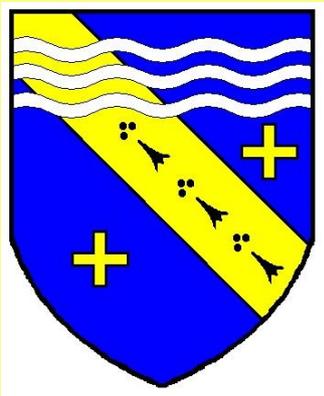
« Constitution faite par noble François d'Enterroches, seigneur dudit lieu pour sa fille demoiselle Catherine d'Enterroches (1555-...) et noble Louis de Céveyrac, écuyer, seigneur dudit lieu et noble Lermet de Céveyrac son fils en faveur du mariage desdits Lermet de Céveyrac et de Catherine d'Enterroches, dotée de 4500 livres et accoutrements, dimanche 7 janvier 1571, expédié par Antoine Dumas, notaire », ( parchemin).

**François de Traverse d'Anterroches** (1560-1626), seigneur d'Anteroche, Bressanges, Combrelles et en partie du Jarry, fils du précédent, marié le 11 juillet 1592 avec Péronnelle de Brezons, demoiselle de Neyrebrousse (1570- 1616).

« Entre noble François d'Anterroches, seigneur dudit lieu, de Bressanges et de

Jarry, habitant son château d'Anterroches, d'une part et noble Tristan de Bresons, seigneur de Massebeau, habitant son château de

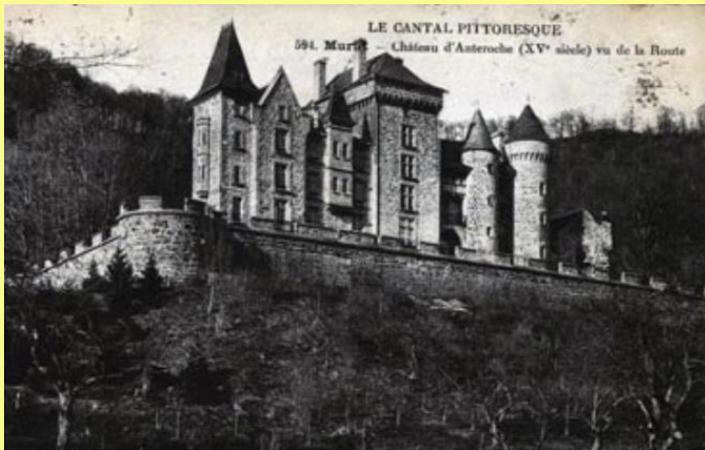
Blason d'anterroches : « D'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable, accompagnée de deux croisettes d'or, en chef trois burelles ondées d'argent, brochant sur la bande ».



Blason couronné de la famille d'Anterroches au-dessus d'un phylactère portant la devise :

« Semper fidelis Deus providebit » (Toujours fidèle, Dieu pourvoira)

Massebeau, noble Sébastien de Bresons, seigneur de Négrebrousse et demoiselle Péronelle de Bresons, fille de feu noble Louis de Bresons, en son vivant seigneur dudit Négrebrousse, habitante du château de Négrebrousse, paroisse de Cézens, pour parvenir au mariage entre lesdits François et Péronelle, avec la présence de noble Guillaume de Gorsses, seigneur dudit lieu nommé curateur dudit seigneur de Négrebrousse pour faire cet acte, assistée la future dudit seigneur de Massebeau son oncle, de son frère et du seigneur de Saint-Hilaire son beau-père et aussi de maître Jacques Récadère, docteur en médecine son curateur, dotée de 4000 écus et 500 écus pour les accoutrements, laquelle somme Enterroches promet de reconnaître sur ses biens de Bressanges, Pauliac et Cussac, métairies de la



Sallesse et de la Peyre, jouissance du château de Bressanges, autre réserve pour demoiselle Jeanne de la Gorsse, mère dudit Enterrosches durant sa vie ; acte au château de Massebeau en présence de maître Jean Rolland, licencié, lieutenant particulier au baillage des Montagnes d'Auvergne au siège de Saint-Flour et de Joseph Vidal, Dumas notaire 11 juillet 1592 ».

**Louis de Traverse d'Anteroche**, écuyer, seigneur et baron d'Anteroche Combrelles, Bressanges et de Coulans. Fils du précédent, né en 1602, décédé le 10 novembre 1636, il se marie le 20 octobre 1630 avec Isabeau de la Tour du Pin-Gouvernet (1600-1657).

« Contrat de mariage entre Louis d'Anterrosches, écuyer, seigneur dudit lieu, Combrelles et Bressanges d'une part et demoiselle Isabeau de la Tour de Gouvernet, fille de feu puissant seigneur René de la Tour de Gouvernet et de dame Paule de Chambaut, alors remariée en

secondes noces à Claude d'Hautefort, vicomte de Chaylane et de Privatz, baron de Lestrangle et Boulogne en Vivarais, gouverneur du Puy, passé au château de Chaylane en Auvergne, dotée par sa mère d'une certaine somme d'argent en pour règlement, elle lui abandonne la seigneurie de Colan, en haut Vivarais », Teilhard et Falguières, notaires 20 octobre 1630.

« Certificat du vicomte de Polignac, conduisant la noblesse du pays d'Auvergne portant que Louis d'Anterroches, seigneur dudit lieu, Combrelles, Bressanges, Coulans en Vivarais a toujours été au service du roi, avec son équipage de 6 chevaux et d'un homme d'armes », 11 novembre 1635.

« Testament au château d'Anterroches de dame Isabeau de la Tour de Gouvernet, veuve. Demande à être inhumée en l'église de Murat, chapelle Saint Claude, sépulture de son feu mari et de ses prédécesseurs, légats aux religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, de Murat, à

Jacques-César  
d'Anterroches son fils  
puiné, à François  
d'Anterroches son  
second fils, à deux filles  
non baptisées, héritier  
son fils Claude  
d'Anterroches et cas de  
décès sans hoirs de ses  
enfants

et filles précitées désigne pour héritier Jacques-César de la Tour de Gouvernet, son frère et les sien, Davidal notaire le 8 novembre 1639 ».

**Claude de Traverse d'Anteroche**, écuyer, chevalier, seigneur d'Anteroche, de Combrelles, de Chambon, de Bressanges et de Védrines, baron de Chambeuil (07 février 1666). Fils du précédent, né en juin 1637 et décédé en 1706, il se marie le 28 février 1656 avec Marguerite Isabeau de Bonnefons de Presques (08/11/1639- 27/01/1679). Ils eurent trois enfants.

« Contrat de mariage, passé au château de Presques, entre noble et puissant Claude d'Anterroches, baron dudit lieu, Combrelles et Bressanges, fils de feu Louis d'Anteroche et Isabeau de la Tour de Gouvernet, sa veuve, alors remariée à Pierre de Beauverger Mongon, seigneur de Verguières, Chambant, Védrines, Coulan d'une part et demoiselle Isabeau-Marguerite de Bonnefous, fille de puissant Jacques de Bonnefous, seigneur de Presque et Teyssiers (ou Tussiers), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Suzanne de Peyronène de Saint Chamaran, en présence de Charles-Gaspard d'Espinchal comte dudit lieu de Marsiac, maréchal des camps et armées du roi, son cousin, Jacques-César d'Anterroches, capitaine de cavalerie au régiment du baron de Canilhac, son frère, Lasalle, notaire de Saint-Cirq, 28 février 1656 ».

« **De Traverse Claude, seigneur d'Anteroche, paroisse de Bredon, élection de Saint-Flour ; cette famille a quitté, approximativement vers 1666, le nom de Traverse pour prendre celui d'Anteroche ou plutôt d'Anterroche, la date de l'ordonnance manque mais la mention "bon à expédier" est inscrite en regard de ce nom au f154 de l'état qui termine le ms550 de la bibl. de Clermont** », (De Ribier).

Il est seigneur de Combrelles, paroisse de Bredon, seigneurie qui appartenait à une branche de la famille de Jurquet (d'Oradour) jusqu'en 1568.

« Sentence du juge d'appaux de Vic au profit de Claude d'Anterroche, au sujet de cens dû par Pol-Tristan de Chazelles, seigneur de Saint-Loup, pour la montagne de Ramberte (Remberter) à cause de la seigneurie de Combrelles à Laveissière », (parchemin de 1686).

**Charles-Louis d'Anterroches**, écuyer, chevalier seigneur et comte d'Anteroche, de Combrelles, de Chambeuil et de Lesurant, gouverneur de Murat, lieutenant des maréchaux de France, capitaine des dragons du roi. Fils du précédent, né en 1672, décédé le 26 avril 1742, marié le 03 mars 1703 avec Jeanne Cécile de Lastic de Fournels, ils eurent 14 enfants.

Charles-Louis à quatre frères et une soeur dont :

- **François d'Anterroches** (1661-1743), écuyer, chevalier, comte d'Anteroche, baron de Peyrusse, seigneur de Combrelles et de Chambeuil, marié le 26 septembre 1703 avec Antoinette Eléonore de Brives, baronne de Peyrusse. Il devient propriétaire de la seigneurie de Peyrusse en 1710 et prend le titre de baron de Peyrusse. **Son arrière-arrière-petit-fils, Louis François d'Anterroches, rachètera le château d'Anteroche à Eugène de**

### [La bataille de Fontenoy - 11 mai 1745](#)



Alexandre César d'Antéroches évêque de Condom



## Brives de Peyrusse après 1856.

« Certificat de service aux ban et arrière ban donné par le duc de Bouillon, gouverneur des provinces d'Auvergne à François d'Anterroches chevalier de Malte au lieu et place de Claude d'Anterroches, son frère », 30 septembre 1674.

« Contrat de mariage entre Charles-Louis d'Anterroches, lieutenant d'une compagnie de dragons dans le régiment du roi, fils de Claude de Traverse d'Anterroche et de Marguerite-Isabeau de Bonnefous de Presques d'une part et demoiselle Jeanne de Lastic, fille de feu Joseph de Lastic seigneur de Fournels et Philiberte de Béral, Gazard, notaire de Murat 1er mars 1703 ».

Lettres de la chancellerie pour Charles-Louis d'Anterroches, lieutenant des maréchaux de France au haut pays d'Auvergne, pour faire assigner ses emphytéotes des terres de Chambeuil et Combrelles, 31 août 1737.

**Joseph Charles Alexandre d'Anterroches**, comte d'Anteroche, baron de Peyrusse, seigneur de Combrelles et de Chambeuil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 05 mars 1743, maréchal de camp le 25 juillet 1762 et lieutenant général le 01 mars 1780. Fils du



D'azur, à la bande d'or, chargée de trois mouchetures d'hermine de sable, accompagnée de deux croix de Jérusalem d'argent, au chef du même, chargé de trois burelles ondées d'azur.



précédent, né le 03 juillet 1710 au château d'Anteroches, décédé le 29 août 1785 à Brioude. Il se marie le 25 juillet 1729 avec Louise Françoise d'Erlach (1706-1781)

Il est célèbre par la réponse qu'il fit à Lord Charles Hay en 1745 à [la bataille de Fontenoy](#).

Joseph-Charles-Alexandre à 13 frères et soeurs dont : Alexandre-César d'Anterroche, évêque de Condom.

Ce dernier est chanoine-comte de Brioude, grand vicaire de Cambrai, évêque de Condom de 1763 à 1792, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel (1762), député au Etats généraux (1789).

Né le 23 mars 1719 au château d'Anteroches, décédé le 28 janvier 1793 à Londres, il fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice, licencié en théologie, il s'oppose à la Constitution civile du clergé.

Le 21 juin 1780, homologation d'un échange de pastoral entre Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches, comte d'Anterroches, Combrelles, Chambeuil d'une part et les habitants du lieu.

Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches à une fille unique, Louise Marthe Catherine.

**Louise Marthe Catherine**  
**d'Anterroches,** dame

d'Anteroche, marquise de la Rochelambert, est l'héritière de la branche aînée d'Anterroches. Fille du précédent, née le 02 novembre 1730, décédée le 03 février 1780, elle se marie le 14 juillet 1749 avec Henri Gilbert de la Rochelambert.



MARQUIS DE LA ROCHELAMBERT-MONTFORT  
(HENRI-GILBERT)

Seigneur de Bansat, Vinzelles, Usson et autres places,  
Membre de l'Assemblée provinciale d'Auvergne en 1787  
Mort le 15 juillet 1808

**Henri Gilbert de la Rochelambert**, comte de la Rochelambert-la-Valette puis marquis de la Rochelambert-Montfort, qualifié haut et puissant seigneur, Chevalier, seigneur de Fieu, de la Valette, Saint-Jean d'Enval-Montfort, de Bansac, de Vinzelles, d'Usson et d'autres lieux en Auvergne, capitaine au régiment du roi infanterie, propriétaire d'Anteroche.

Né vers 1731, décédé le 15 juillet 1808, il était le fils de Claude de la Rochelambert (1683-1761), chevalier, comte de la Rochelambert Montfort, comte de la Valette et de Charlotte de Cordebœuf de Beauverger Montgon (1692-1755). Il se marie, le 14 juillet 1749, avec Louise Marthe Catherine d'Anterroches (1730-1780), dame d'Anteroche, marquise de la Rochelambert, héritière de la branche aînée d'Anterroches. (fille unique de Joseph-Charles-Alexandre d'Anterroches, comte d'Anteroche, commandant d'un bataillon des Gardes-françaises, mort lieutenant-général des armées du roi en 1785, et nièce d'Alexandre-César d'Anterroche, évêque de Condom, et

Blason de la famille de la Rochelambert



« D'argent, au chevron d'azur, et un chef de gueules ».

Devise : « amour ou guerre, vale me Dios, ni crainte ni envie ». L'opinion commune est que ces mots latins : vale me Dio, signifient point de milieu, mais un interprète de la langue espagnole a affirmé au contraire que ces mots écrits ainsi : vale me Dios, signifient Dieu me protège ».

commandeur de l'ordre de Saint-Lazare).

Il fut nommé par le roi Louis XVI, commissaire de l'assemblée provinciale de la noblesse qui procéda à la convention des états-généraux de 1783 et membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne en 1787. Il comparait à Riom en 1789.

**Joseph de la Rochelambert**, marquis de la Rochelambert-Montfort, chevalier, fils du précédent, né le 31 octobre 1751, décédé le 18 janvier 1832.

Il est qualifié de haut et puissant seigneur du Fieu, de la Valette, Saint-Jean en Val Montfort, Vinzelles, Bansac, Usson, Anterroche, Chambeuil, Combrelles, Sauvelle, Lumbin, la Rochefourchat, etc.

Entré au régiment des Gardes-françaises, en 1766 fut présenté à Sa Majesté Louis XVI, et fit ses preuves sur titres vérifiés par M. Chérin, pour monter dans les carrosses, en novembre 1785 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1787, il fut fait lieutenant au régiment des Gardes en 1788 ; il eut l'honneur de joindre les Princes du sang de France à Turin, lorsque le régiment des Gardes fut licencié en 1790. Emigré en 1791, il commanda une compagnie d'hommes d'armes à pied à Coblenz, et fit avec les Princes la campagne de 1792, comme

colonel ; il fut décoré de l'ordre du Lys, le 16 juillet 1814.

Il a épousé, le 28 avril 1778, Marie-Anne-Elisabeth-Joséphine Bonvoust de Pruslay, d'une très-ancienne maison, originaire d'Allemagne, établie de temps immémorial dans le Perche, dame d'honneur de Son Altesse Sérénissime madame la princesse Louise de Condé.

En 1808, à la mort d'Henri Gilbert de la Rochelambert, la famille vend Anteroche à Jacques de Brives.

**Jacques de Brives de Peyrusse**, baron de Peyrusse, dit le Comte d'Anterroches, receveur particulier des finances.

Né le 25 mai 1780, décédé vers 1855, il se marie le 24 janvier 1809 avec Catherine Sophie Tallendier, il devient propriétaire d'Anteroche en 1808, dont les descendant ont pris le nom d'Anterroches (avec deux R et un S).

Il est le fils de Jacques de Brives de Peyrusse (1748-1818), notaire royale et de Louise Teillard de Chambon (1755-1842).

**Eugène de Brives de Peyrusse**, baron de Peyrusse, dit le comte d'Anterroches (Jean-Baptiste René Laurent Eugène de Brives de Peyrusse), propriétaire d'Anteroche vers 1855.

Blason de Brives de Peyrusse



« D'azur, au sautoir d'or, accompagné en pointe d'une étoile du même ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles du même », surmonté d'une couronne de baron.

Né le 10 mars 1810 et décédé en 1891, il était receveur des impôts de Murat. Il se marie le 02 mars 1859 avec Hélène Louise Guilhelmeine de Vaissière (1827-1920).

Eugène de Brives est membre de la société cantalienne, il revend le château d'Anterroches à son neveu éloigné de la branche cadette subsistante de la famille d'Anterroches.



**Louis François d'Anterroches,** propriétaire d'Anteroche après 1856

Né le 05 avril 1817, décédé en 1883, Il avait pour père François d'Anterroches, baron de Peyrusse, né le 17 octobre 1782, décédé le 23 novembre 1829 et Anne Rome (1777-1840), François d'Anterroches, dit le baron de Peyrusse, était propriétaire demeurant en la ville d'Allanche à la naissance de son fils en 1817.

Louis François ne figure pas dans la liste de la société cantalienne en 1856, au moment de la publication du dictionnaire statistique du Cantal qui dit que le château d'Anterroches avait été racheté par la famille de Peyrusse qui le possédait et en avait repris le nom. Mais son beau frère Henri Brugerolles de Frayssinette en faisait partie, ainsi qu'Eugène de Brives et le marquis de la Rochelambert.

L'information suivante est contredite par les actes d'état-civil. Selon un descendant il a bien racheter le château d'Anteroche mais il s'appelle bien « d'Anterroche »:

« Au début du XIXe siècle, M. de Brives rachète au héritiers de M. de la Rochelambert en 1808 le château d'Anteroche à Murat (15) dont ses descendants reprendront le nom (en l'écrivant avec un s à la fin et deux r ). Le *Dictionnaire statistique du Cantal*, tome IV p. 519, dit formellement qu'il s'appelle « de Brives » et non d'Anterroches, et qu'il était receveur des finances à Murat ».

Acte d'état civil, baptême : « François d'Anterroches fils légitime à haut et puissant seigneur messire François d'Anterroches chevalier comte dudit Anterroches baron de Peyrusse ... de capitaine des dragons de la légion de Soubise, re... son château de Peyrusse et de haute et puissante dame Marie Dusaunier son épouse, a été baptisé le dix-sept octobre mil sept cent quatre-vingt quatre ».

Acte d'état civil, mariage : « ... ont comparu Sr François Vicomte d'Anteroche (sic), né à Peyrusse-le-Château le dix-sept octobre mil sept-cent quatre-vingt deux, majeur, fils d'autre François, Comte d'Anteroche (sic) et de dame Marie Dusaunier propriétaire du dit lieu de Peyrusse-le-Château ci présent et consentant d'une part, & Anne Rome née à Allanche le vingt-huit octobre ... signé du Saunier, d'Anterroches, Rome et Vigouroux ».

Comme il n'était pas possible que le Dictionnaire statistique du Cantal se soit trompé, étant donné que c'est une œuvre collective faite par les représentants des familles concernées (le Comte de la Rochelambert et Eugène De Brives sont membres de la Société cantalienne qui on fait l'édition), il y a une explication à cette apparente contradiction, c'est que **le château d'Anteroche a bien été racheté à la branche aînée de la famille d'Anterroches par M. de Brives de Peyrusse en 1808, et revendu plus tard à la branche cadette de la famille d'Anterroches juste après la parution du Dictionnaire en 1856.**

Louis François d'Anterroches était marié le 04 juin 1849 avec Fanny Brugerolle de Fraissinette (1823-1881), qui lui donna deux fils : **Henri** (1850-1924) et **Louis** (1851-1926) dont les descendants ont conservé le château jusqu'à nos jours.

**François Marie Henri d'Anterroches dit Henry d'Anterroches**, comte d'Anterroches, (). Fils du précédent, né le 23 août 1850, décédé en 1924, était marié avec Louise Marie Blanche Mathieu (1852-1930)

**François Marie Henry d'Anterroches dit Ferdinand d'Anterroches**, comte d'Anterroches. Fils du précédent, né le 29 janvier 1877, décédé le 25 novembre 1933, il était avocat mais n'exerçait pas, marié le 21 avril 1904 avec Marie Thérèse Henriette Nathalie Hennet de Bernoville (1883-1982).

**Olivier d'Anterroches**, propriétaire d'Anterroches. Fils du précédent, né en 1915 ou 1919, décédé le 14 décembre 1983, marié avec ... Colmet-Daâge le ..... dont 5 enfants, 14 petits-enfants et 20 arrière-petits-enfants...

## Bredons, le château de Beccoire, le prieuré

Le nom de Bredons vient du mot celtique « dunum », qui signifie « site élevé, forteresse ». Certains pensent que nous devrions écrire Bredom et non Bredons, de Bredomius, comme on dit aujourd'hui Condom.

Les premiers habitants se sont installés sur des collines aisément fortifiables, ce qui explique une présence humaine sur le site, dès le néolithique.

« Bredon était, avant 1789, de la Haute-Auvergne, du diocèse de l'élection et de la subdélégation de Saint-Flour. Régi par le droit coutumier, il était le siège d'une justice seigneuriale basse ressortissant à la

Ancien prieuré et grottes troglodytes de Bredons

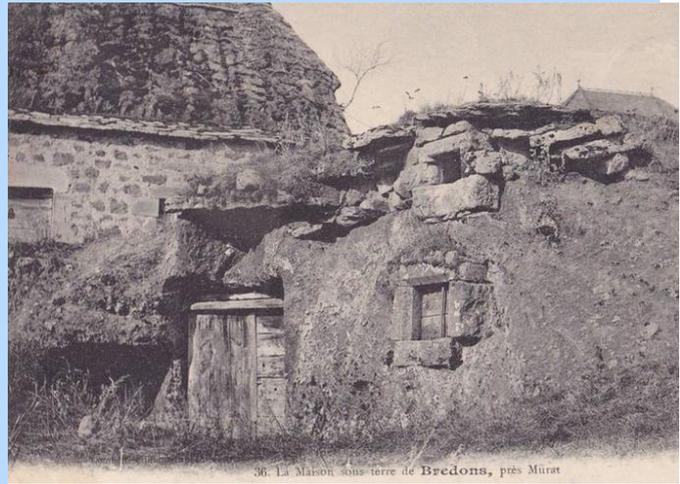


La maison sous terre de Bredons

sénéchaussée d'Auvergne, en appel de la prévôté de Saint-Flour ».

« Bredon, commune du canton et arrondissement de Murat, a 28 villages, 428 maisons et 2421 habitants. Les villages de cette commune sont distribués entre les succursales d'Albepierre **et de La Veysière nouvellement érigée**. Il doit aux souvenirs de son ancienne abbaye d'avoir été choisi comme siège de la commune, préférablement a Albepierre, bourg plus peuplé.

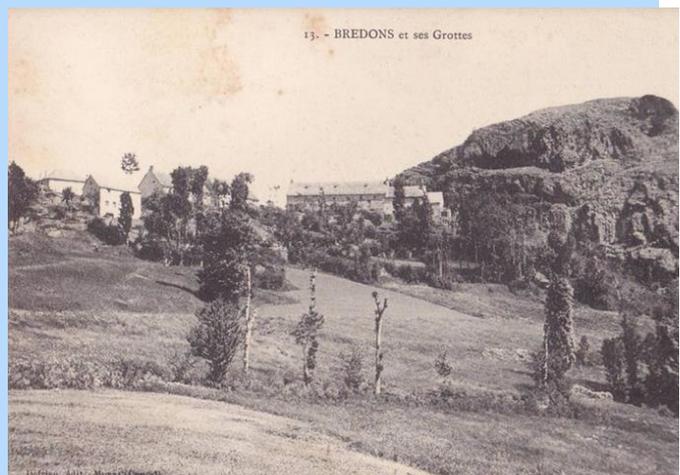
• Albepierre (succursale)	• Freysse-Haut
• Auzoles-Bas	• Les Gouttes
• Auzoles-Haut	• Grand-Champ
• La Bastide	• La Grange
• La Bourgade	• Malméjeau
• Bredon (chef lieu)	• Malpertuis
• Chambeuil	• Le Meynial
• Le Chambon	• Le Meynial ou
• La Chassagne	• La Moulède
	• Pignon
	• Prat-Grand
	• Rial
	• Stalapos



Commune de Bredons - carte de Cassini entre 1756 et 1815



Bredons et ses grottes



- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chauziers</li> <li>• Les Cheyrouses</li> <li>• Combrelles</li> <li>• Empalat</li> <li>• Freysse-Bas</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Veyssièr e (succursale)</li> </ul> |
|---|--|

Bredons perd, le 26 mai 1836, la section de Laveissière, érigée en commune distincte. Bredons prend le nom d'Albepierre-Bredons par décret du 1er août 1955.

Le village de Bredon est bâti sur la partie scorifiée d'un dyke basaltique des mieux caractérisés. Il est composé d'un petit groupe de maisons, construites sans élégance, presque toutes couvertes en chaume; jadis plusieurs familles habitaient des grottes dont certaines servent encore de dégagement aux petites maisons qui leur ont succédé.

Bredon était le siège d'un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 1050 et dépendant de l'abbaye de Moissac, au diocèse de Cahors...



Vestiges du château de Beccoire



## Le château royal de Beccoire

Louis IX (1214-1270), roi de France, voyant que la suzeraineté des rois d'Aragon sur la vicomté de Murat, en qualité de vicomtes de Carlat, donnait au centre même de son royaume des titres à un prince étranger, voulut remédier à cet inconvénient. Comme il possédait des droits à proximité de l'Espagne, un échange fut fait entre ces monarques.

Saint-Louis fit, par suite, construire en 1284, sur le petit mamelon qui domine l'esplanade de l'église, un fort qui fut nommé Beccoire, et le choisit pour siège de la suzeraineté royale dans cette partie de l'Auvergne. Le vicomte de Murat en rendit hommage au roi en 1285.

L'ensemble du rocher devait alors avoir l'aspect d'une forteresse imposante et dominatrice qui, ajouté au rocher fortifié de Bonnevie et aux murailles de la ville de Murat, *castrum apud castrum* (1285) *château contre château*, faisait du site un pôle militaire de première importance.

Un contrat entre le Prieur de Bredons et le Bailli des Montagnes d'Auvergne est établi, aux termes duquel est



partagée la souveraineté judiciaire et financière.

Les baillis d'Andelat siègèrent quelquefois à Bredon, lorsque le bailliage était ambulante ; le bailli Guillaume de Villebœuf y tint ses assises en 1270. Il est constaté par un acte déposé aux archives de Murat, en date de 1326, que les assises royales s'y ajournèrent, alors que les haute et basse justice du prieuré avaient été saisies et mises sous la main du roi. Jean de Bénévent siègeait aussi à Bredon en 1328.

En 1357, le château de Beccoire fut pris, pillé et abattu par les Anglais.

Il fut de nouveau détruit lors des hostilités qui eurent lieu entre le vicomte Reynaud de Murat et les Armagnac, vicomtes de Carlat, en 1409. Quelques vestiges de l'enceinte de ce fort sont encore visibles aujourd'hui.

Dans le rocher que surmontait le fort de Beccoire, à une vingtaine de mètres au-dessus du sol, et dans un endroit très escarpé, se montre l'ouverture d'une caverne sur laquelle la tradition du pays rapportait, il y a cinquante ans, de nombreuses merveilles. Cette caverne est, à ce qu'il paraît, d'une grande profondeur perpendiculaire. La tradition

disait qu'à l'époque des guerres des Anglais, et des hostilités avec le vicomte Reynaud, les moines y avaient jeté leurs trésors pour les soustraire au pillage des mécréants. A l'appui de cette croyance, les hommes assez entreprenants pour grimper jusqu'à l'ouverture de la grotte, prétendaient que les pierres lancées dans le gouffre produisaient en arrivant au fond un tintement argentin. On assurait même que de hardis explorateurs avaient osé y descendre à l'aide de cordages. Mais nul n'avait pu atteindre l'extrémité de l'abîme, et les trésors qu'il cachait resteraient encore ensevelis.

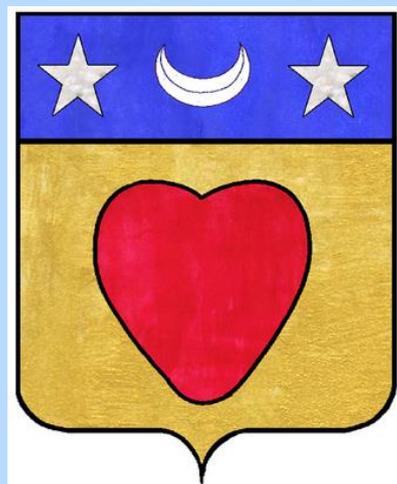
### **Le prieuré de Bredon**

Le territoire de Bredons dépendait au XI<sup>ème</sup> siècle des biens de la famille de Henry, noble famille Murataise, possédant de vastes domaines entre Murat et Saint-Flour.

A cette époque, il y avait sur le rocher une modeste chapelle du nom de Saint-Timothee et de la Sainte-Croix, datant du VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle.

En l'année 1050, d'après les actes de fondation existant encore dans les archives de Murat et déposés dans l'étude de Maître Achalme, notaire, que le

Blason de la famille d'Henry, par la suite de Bredons et de nos jours, blason de la commune d'Albepierre-Bredons. « D'or au cœur de gueules ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même ».



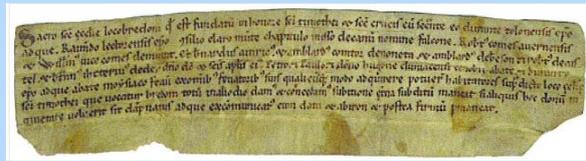
prieuré de Bredons fut érigé sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul par Guibert de Murat, premier du nom, vicomte de Murat et Bernard d'Henry, seigneur de Bredon.

Vers 1060, Bernard de Henry, légua à son frère, Durand de Henry, moine de Cluny, abbé de Moissac et évêque de Toulouse, l'église qui existait à Bredons pour lui permettre de fonder une abbaye. Cette donation fut confirmée en 1070 par son suzerain, le vicomte de Murat. La petite chapelle de Bredons Saint-Timothee devint l'église paroissiale de Murat, et, bientôt trop exigüe pour les besoins du culte, dut être remplacée par un édifice plus grand.

La nouvelle église, de style roman, dont les travaux commencèrent en 1074 fut consacrée le 12 septembre 1095 et placée sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. Elle fut desservie par les religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Moissac.

La consécration eut lieu le 12 septembre 1095, par Durand de Henry, évêque de Clermont, (neveu de Durand de Henry, évêque de Toulouse, fondateur du prieuré décédé en 1272) sur la délégation du pape Urbain II. Durand fut assisté de saint Hugues, abbé de Cluny ; de Raimond, évêque de Lectoure.

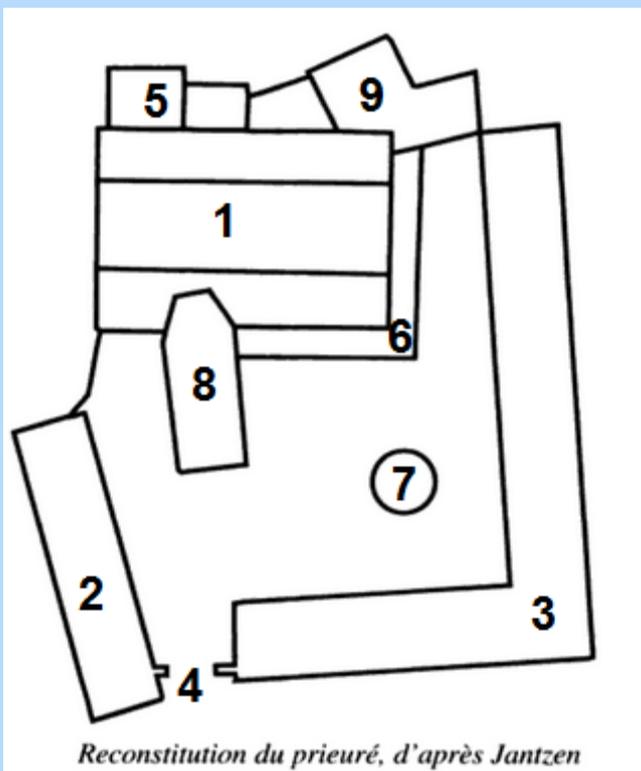
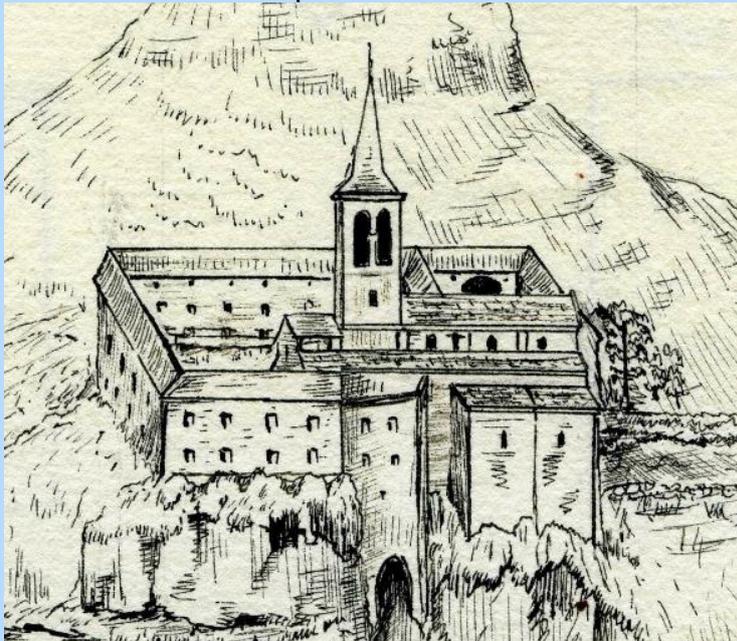
## Nobiliaire de la famille de Henry, seigneur de Bredons



La notice de la consécration de l'église de Bredons en 1095 : le plus ancien document original des Archives du Cantal

Le vicomte Guillaume assistait à cette cérémonie. On croit que le pape Urbain II, revenant du concile de Clermont, visita l'église de Bredon.

Reproduction d'un vieux dessin représentant l'ancien prieuré de Bredons

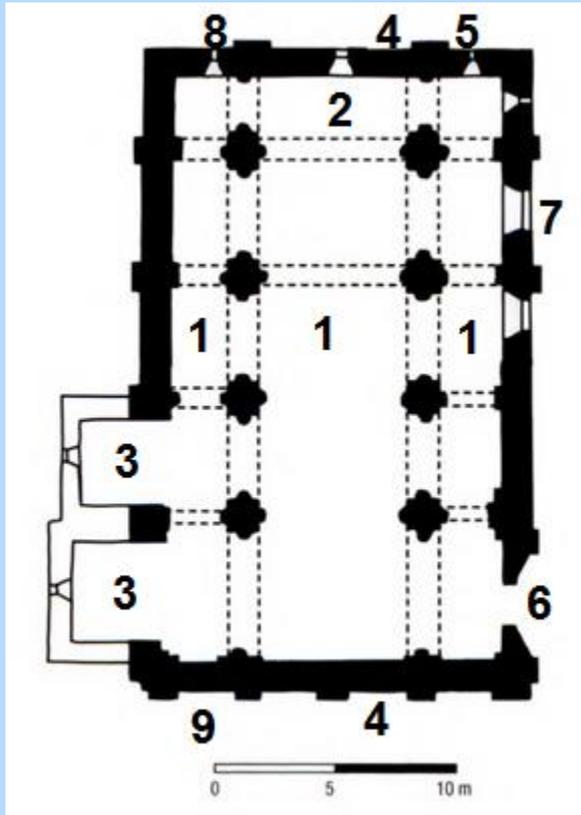


Reconstitution du prieuré, d'après Jantzen

## Architecture religieuse

Les bâtiments du prieuré étaient construits sur la petite esplanade au nord du bourg et au pied du mamelon de Beccoire. Ils dessinaient les trois côtés d'un quadrilatère, avec cour intérieure ; l'église (1) formait le quatrième côté, au Nord, regardant Murat.

Les écuries (2) occupaient la partie Sud-ouest de l'enclos prieural, reliées à l'église par un mur encore existant. Des bâtiments (3) en forme de "L" fermaient le Sud et l'Est, rattachés aux écuries par un porche (4). Les chapelles gothiques (5) avaient trouvé place au Nord malgré le gouffre, ce qui avait nécessité des travaux de fondation considérables. Un cloître (6), en bois probablement, se déployait le long des côtés Sud et Est de



Pignon Est



l'église tandis qu'un pigeonnier circulaire (7) trônait dans la cour. Un dernier bâtiment (8) enfin venait s'encaster dans l'église même, à droite du portail.

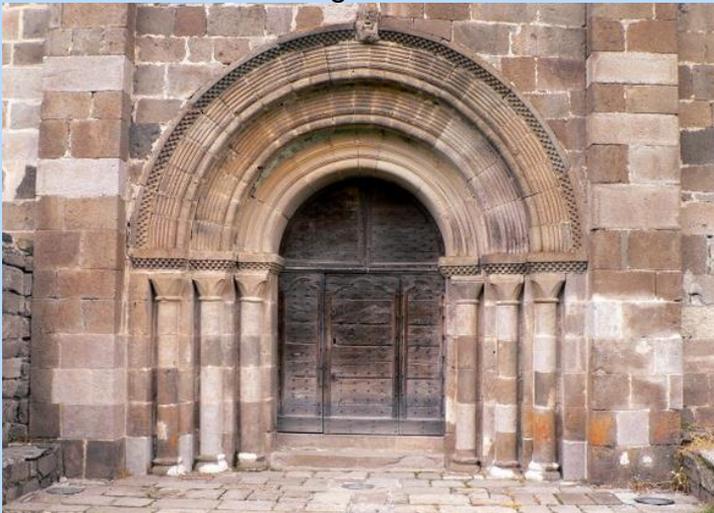
La première pile du bas-côté Sud se trouvait dans le prolongement du mur Ouest de ce bâtiment bizarrement placé (8), légèrement en biais. Cela laisse à penser qu'il s'agit là d'un élément peut-être antérieur à l'église actuelle. En même temps, l'entrée de l'église se trouvait ainsi séparée du reste du prieuré, usage paroissial oblige. Les traces d'arrachement de cette excroissance Sud sont encore aujourd'hui très visibles à droite du portail.

L'habitation de l'abbé (9) était abritée contre les vents qui soufflaient des Monts du Cantal, par le premier bâtiment destiné aux recettes. Elle se trouvait au fond de la cour, et dominait au nord la vallée de Murat. Ses appartements étaient vastes et commodes.

Façade Sud



Portail de l'église de Bredons



Le clocher

**L'église de Bredons**, malgré la relative abondance des sources écrites, reste encore bien mystérieuse. Son plan constitue une originalité, puisqu'il s'agit chez nous de la seule église à trois nefs **(1)**, à chevet plat **(2)**. Elle est malgré tout "cantalienne" par d'autres aspects et notamment la sculpture. Eglise riche en tout cas, tant par son histoire, son mobilier, aujourd'hui dispersé en grande partie, que par son architecture compliquée et la résistance qu'elle oppose à l'amateur de simplifications.

L'architecture de Bredons, en effet, n'est simple qu'en apparence. Deux chapelles gothiques **(3)**, sont en saillies sur la façades Nord. Trois nefs forment un rectangle parfait, c'est-à-dire clos à chaque extrémité par un mur droit **(4)**. Il s'agit là en fait d'une originalité en Haute-Auvergne, où la présence de bas-côtés implique généralement un chevet à trois absides échelonnées. Le fait que le pignon Est **(5)** ait été visiblement



Pignon Ouest



repris ne nous indique pas cependant la forme d'origine du monument, et nous supposons que le plan actuel reproduit celui de l'époque de construction.

L'église a un style massif. La façade possède un portail sculpté surmonté par des meurtrières et des mâchicoulis (6) qui ont été ajoutés au XV<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble prieural ayant été fortifié durant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, (guerre de Cent ans).

Elle rappelle, par son architecture, le style roman. Le portail est embelli de sculptures et d'ornements de l'époque, au-dessus, on voit encore les ouvertures qui servaient à redresser le pont-levis et dont un mâchicoulis forme le couronnement.

De grandes réparations furent entreprises à l'église de Bredons par le prieur Jean II des Prez de Montpezat en 1517 (prieur de 1502 à 1533). Antoine d'Auriol (prieur de 1533 à 1552), amateur éclairé à l'époque de l'influence italienne, dota en 1542,

l'église d'un ensemble de stalles et boiseries de grande qualité dont on peut regretter qu'une partie seulement nous soit parvenue (les parties manquantes disparurent en 1872-1873).

Antoine d'Anglade, dernier Prieur régulier de Bredons entreprit d'importants travaux de restauration de la partie sud-ouest (**9**) de l'église où son blason est visible au revers de la façade occidentale.

Un prix-fait de 1643, indique la reconstruction complète du portail, à l'identique semble t'il. Le contrat stipule en effet que les claveaux encore présentable devront être remplacés, et l'ensemble respecte scrupuleusement ce que nous appelons aujourd'hui le style roman. Certains claveaux anciens furent déplacés et réemployés ici et là ; ils présentent une ornementation de perles qui n'a pas été reproduite sur les neufs.

Le clocher actuel est également une reconstruction.

L'original adoptait la même forme carré et s'élevait au même endroit, mais plus haut. Il fut abattu vers 1795 et rétabli en 1805 (restauré en 1847). Il comportait, en 1686, huit fenêtres, c'est à dire, classiquement, deux baies par côté. A ces travaux il faut ajouter la réfection probable des voûtes de la nef. Aujourd'hui simple lambris, mais qui furent à l'origine en pierres, comme l'indique un reste de voûte brisée sur la façade Ouest du clocher et une tendance des murs à pencher vers l'extérieur. Le chevet lui-même présente quelques anomalies qui laissent penser à une reprise.

A l'intérieur, les collatéraux sont plus classiquement voûtés en quart de cercle tandis que les trois travées de la nef sont aujourd'hui coiffées d'un simple lambris. Les doubleaux de ce fait ont disparu mais les colonnes à chapiteaux qui les supportaient subsistent. On remarque que les quarts de cercle des bas-côtés contrebutent assez bas la poussée

de la nef centrale, ce qui a permis le percement de petites baies dans les murs hauts de la nef et un éclairage direct, comme à Mauriac, ce qui constitue une autre originalité. Cet éclairage cependant n'était guère suffisant et des restaurateurs tardifs ont trouvé judicieux d'agrandir considérablement les baies du bas-côtés Sud (7). Cette transformation, esthétiquement désastreuse, nous interdit de percevoir le monument à la manière de ceux qui l'ont conçu, car la lumière n'était pas ainsi répartie : éclairage faible par les bas-côtés, compensé par les ouvertures du pignon Est (8) aujourd'hui bouchées pour cause de retable imposant. On a donc essayé de gagner d'un côté ce que l'on perdait de l'autre.

Le cœur de deux travées poursuit le plan de la nef, avec une moindre élévation. Le berceau primitif et ses doubleaux subsistent. Les cinq baies du chevet ont été obstruées.

L'aspect extérieur de l'église ne donne pas une idée juste de l'impression qu'offre l'intérieur.

L'abaissement de la nef centrale et du clocher confère un caractère trapu voire écrasé à un édifice qui, côté intérieur, paraît au contraire très aérien et élevé. La monumentalité de Bredons est véritable, mais cachée.

Après la suppression du prieuré, les pierres de taille, les bois, tuiles et autres matériaux furent enlevés

successivement par les habitants de la commune, qui s'en servaient pour leurs constructions particulières.

Enfin, dans le courant du mois de septembre 1795, un grand incendie ayant dévoré la majeure partie d'un quartier de la ville de Murat, nommé Fontillou, ce qui restait des constructions du prieuré, fut donné aux pauvres incendiés pour se refaire de leur sinistre et ils achevèrent ainsi la ruine du prieuré.

Il ne reste plus aujourd'hui sur

l'esplanade, où existaient tant de constructions imposantes, que l'antique sanctuaire de la paroisse. Il a survécu seul au prieuré, dont on voit encore quelques ruines, et au fort de Beccoire dont l'enceinte est marquée par les mouvements du terrain.

Du côté de Murat, les murs extérieurs de l'église sont dangereusement lézardés. Cette façade a été ébranlée dans toute son étendue par la destruction du mur d'enceinte, dont il ne reste qu'une arcade, sous laquelle devait passer le chemin qui conduisait dans le prieuré. Privés de ce contrefort, les murs ont perdu leur solidité.

Eloignée du village, isolée de toute habitation, l'église de Bredons règne sur les décombres d'une antique splendeur.

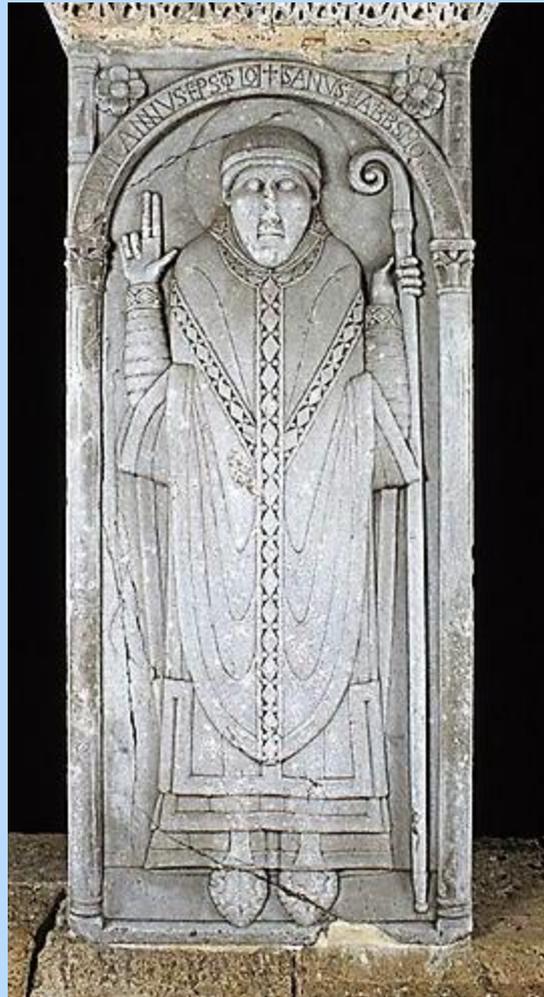
### **Les donations au prieuré :**

Bredon, par son prieuré, avait acquis un rang important dans le haut-pays d'Auvergne, à

### **Liste des prieurs de Bredons**

cause des fondations nombreuses et des privilèges qui lui avaient été concédés.

En 1062, Guillaume Ier, vicomte de Murat, fils de Guibert Ier, confirma les donations faites à l'abbaye de Moissac par son prédécesseur, du prieuré et de l'église existante de Saint-Timothée sous la clause que l'un et l'autre dépendraient de Cluny. Cette fondation fut faite en franc-alleu, moyennant cinq onces d'or et deux sicles d'argent, une fois payés. Il fut stipulé que les prieurs ne pourraient construire que les bâtiments nécessaires au service de Dieu et à la sûreté du monastère, mais qu'aucune forteresse ne serait élevée auprès du prieuré. L'emplacement du monastère fut choisi à l'extrémité nord du coteau, dont les pentes sont très rapides en cet endroit, et sur une esplanade peu considérable, dominée par un rocher escarpé qui séparait au sud l'édifice religieux du village.

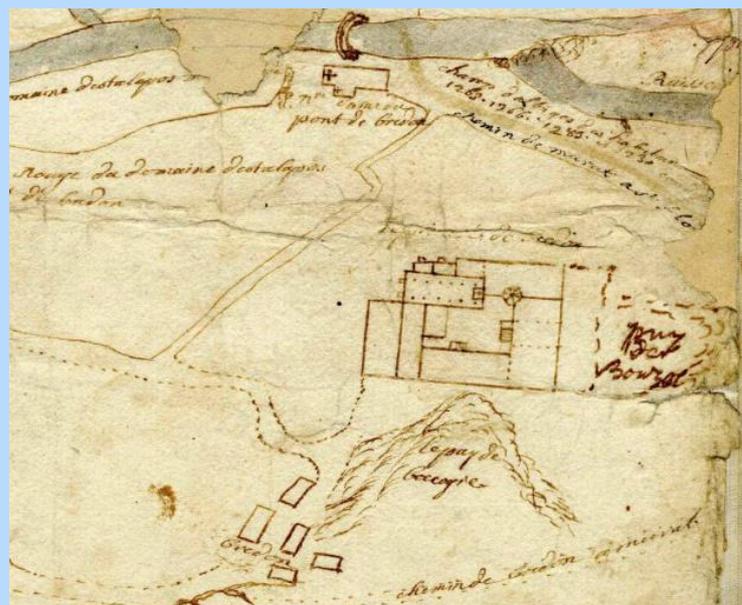
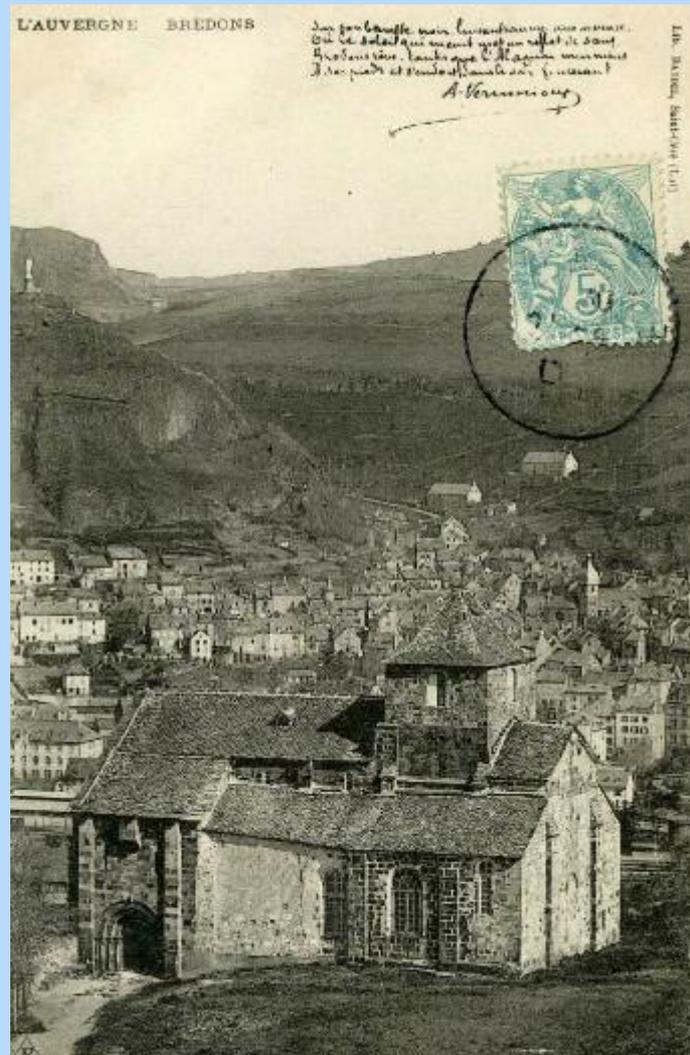


Durand de Bredon, premier prieur, abbé de Moissac, évêque de Toulouse (pilier dans le cloître de l'abbaye de Moissac)

Vers l'année 1074, Etienne de Henry, son épouse Florence, leurs fils, Géraud et Durand, firent don de la cure de Murat au prieuré moyennant 70 sols. Depuis cette époque, la ville eut pour église paroissiale celle de l'abbaye.

L'esprit du temps portait aux fondations pieuses ; les revenus et les droits du prieuré prirent un rapide accroissement. Pierre Leroux, évêque de Clermont, par ordre et en présence du pape Pascal II, alors à Brioude, donna à l'abbaye de Moissac, l'église de Valuégols avec ses revenus, pour être réunis au prieuré de Bredon, au détriment de l'abbé de Conques qui la postulait.

En 1131, les Bénédictins jouissant de la faveur royale à cause de leur science, Aimery, évêque de Clermont, obtint l'assentiment du roi, et maintint cet ordre dans toutes ses possessions en Auvergne. La translation à Bredon de la paroisse de Murat se trouva ainsi



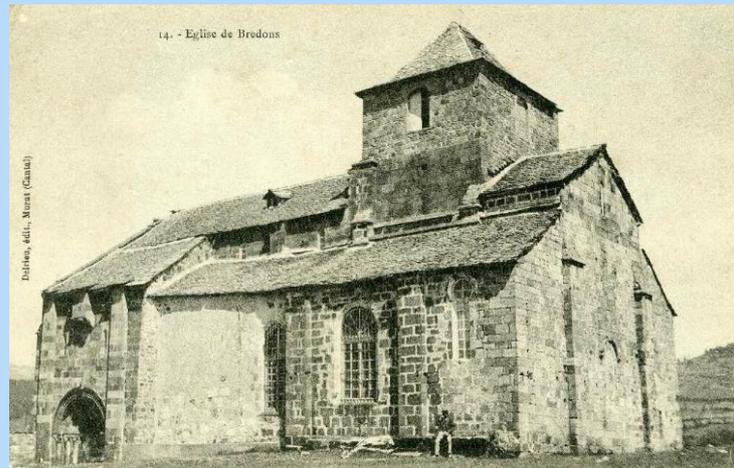
définitivement confirmée.

Léger et Adalargue, sa femme, donnèrent au prieuré en 1132 le village de Laval, l'église de Saint-Hilaire de Moissac-sur-Allagnon, partie de celle de Sainte-Anastasie et les droits qu'ils avaient sur celle de Valuégols.

Giraud Gobriant, damoiseau, lui céda au XIIe siècle une partie de Loubaysargues, le mas de Ribes et son domaine de Chazelles.

Robert de Chastel, damoiseau ; Giraud de Vabres ; Pierre de Moussayes et sa mère et Paul de Sallètes, firent aussi de nombreuses concessions au prieuré de Bredon. Rigaud de Murat avait donné l'église de Virargues en son entier, ses eaux, prés et bois.

En 1240, Pierre III, vicomte de Murat, fit donation au prieuré de la moitié des hameaux et territoires de Haute-Besse, et de Las-Costas, à la charge de dire, chaque année, trois messes pour le



repos de l'âme de son père. Cette donation fut faite sur l'autel des reliques de Bredon, en présence de Beraud de Murat, d'Armand de Gorse et de Guillaume de Bonafos.

En 1288, sous le prieur Guérin, Pierre de Murat donna 6 000 sols pour continuer les fortifications du monastère.

Gaillarde de Murat, fille de Guillaume et d'Eléonore de Caumont, n'ayant point d'enfants d'Odon, comte de Saignes, son époux, fonda deux chapelles à Bredon et les dota chacune de cinq livres de rente. Elle constitua aussi une rente annuelle de vingt septiers de blé, qui devaient être distribués par le prieuré aux pauvres du village. Elle voulut être enterrée près de la porte de l'église, et fit dresser un autel à côté de la tombe qu'elle s'était choisie.

Des différends surgirent en 1303 entre le vicomte de Murat et Bertrand de Montagnac, alors prieur. Ces deux seigneurs acceptèrent

la médiation de Bertrand de Pierrefort, prieur de Champagnac ; de Gilbert de Pierrefort, chevalier, et de Pons de Ville-Vialle, prieur de Duravel. Il s'agissait d'un règlement sur les eaux que le prieur avait le droit de prendre pour l'arrosement de ses prairies et le service de divers moulins.

En 1344, Bégon Ier, vicomte de Murat, voulut renouveler les mêmes discussions. Le prieur porta plainte au roi, qui rendit, à la Saint-Gal de cette même année, une ordonnance par laquelle il était prescrit à Bégon, Dauphine et Guillaume de Murat, de tenir les transactions consenties par leur père en 1303, et de ne plus troubler les prieurs dans leurs possessions.

Le maître-autel

### **Guerre de cent ans :**

Vers 1350, en haute Auvergne, apparurent des bandes de pillards connus sous le nom de « Bandes Anglaises ». Beaucoup d'églises furent incendiées. par ailleurs, la région sortait à cette époque d'une



Retable de la Vierge



longue période de misère où le simple manque d'entretien avait pu précipiter la ruine des constructions. C'est peut-être dans ces temps que disparaissent les voûtes de la nef de l'église de Bredons.

Les courses des Anglais étaient toujours fréquentes dans le pays en 1384. Les fidèles ne pouvaient, sans danger, se rendre à Bredon pour y remplir leurs devoirs paroissiaux. Emu par ces considérations, Monseigneur d'Aurouze, évêque de Saint-Flour, concéda à l'église collégiale de Murat, nouvellement construite, et à son chapitre qui venait d'être érigé, le droit de faire les offices, les processions, et de recevoir les sépultures.

Guibert de Veyrac, alors prieur, mit opposition, en cour de Rome, à ces concessions. Il alléguait qu'elles étaient attentatoires à ses droits ; qu'ayant été faites sans son aveu et consentement, elles devaient être considérées comme non avenues. Mais Guillaume de Cardaillac lui ayant succédé, le

Retable du couronnement de la Vierge



Retable de l'ex-voto

différend fut arrangé par l'intermédiaire de Pons, son cousin, et d'Hugues de Chavagnac, prieur de Talizat, vicaire-général de Saint-Flour. Le chapitre s'obligea, dans cette transaction du 7 avril 1394, à payer annuellement dix florins d'or pour l'église de Saint-Martin, que le prieur lui abandonna, et pour l'église nouvelle. Les processions ordinaires et extraordinaires, les droits de sépulture des chanoines et des laïques furent réglés, ainsi que la sonnerie des cloches ; le patronage d'un canonicat fut laissé au prieur ; enfin, tout fut déterminé jusqu'aux prérogatives de ce même prieur dans les deux églises et à la fixation du nombre des chanoines, des autels, des images et des conférences. Le 30 novembre 1394, Aimery de Peyrac, abbé de Moissac, ratifia les conventions faites ; mais il modéra à huit florins la prestation due par le chapitre. Le pape Benoît XIII homologua le tout par bulle du 4 mai 1409.

Les prieurs de Bredon, presque toujours a cette



Retable de Saint Timothée



époque parents des vicomtes de Murat, prirent souvent une part active aux démêlés qui les divisaient. Ainsi en 1408, Guillaume de Cardaillac, prieur, pendant les conflits qui eurent lieu entre Pons de Cardaillac, son puiné, et le vicomte Reynaud de Murat, donna longtemps un asile dans le prieuré à Pons et à ses enfants. Il leur fournit même des secours pour s'emparer du fort de Beccoire.

Reynaud, qui avait la charge de bailli des Montagnes, ne tarda pas à reprendre ce château, et le fit démolir. Pons se saisit alors du fort de La Bastide. Guillaume et les religieux de Bredon lui procuraient de l'argent et des vivres. Reynaud vint encore expulser son ennemi de la place ; les moines qui s'y trouvaient furent tellement maltraités, que depuis lors, ce château fut nommé la Tour des Moines. Reynaud, en outre, porta plainte au roi Charles VI, le priant de destituer Guillaume, et de le remplacer par Antoine, son frère, alors moine de la Chaise-Dieu.

Le pape Jean XXII ayant succédé à Alexandre V, fit droit à la supplique que le roi Charles VI avait envoyée contre le prieur de Bredon :

Par bref du 23 mai 1410, le prieur de la Chaise-Dieu fut commis pour informer sur les faits mentionnés dans l'accusation contre Guillaume. Les principaux étaient : d'avoir porté secours à Pons, son frère germain, dans un château près du prieuré, quoique celui-ci eût des alliances avec les ennemis du roi et qu'il eût été rebelle à la justice ; de ne donner aucun soin à son prieuré ; de ne prendre aucun souci des affaires de conscience de ses paroissiens, empêchés, par les malheurs du temps, de se rendre à l'église de Bredon pour y recevoir les instructions religieuses et les sacrements. On ne retrouve pas la suite de cette affaire, mais il est probable que Guillaume fut obligé de se démettre de son bénéfice en faveur de son frère Antoine.

Guillaume de Cardaillac intervint aussi au procès

qu'eurent les chanoines et les choristes de Murat, au sujet de la perception des revenus. Les choristes furent supprimés, et le prieur eut deux nominations de chanoines, au lieu d'une seule qu'il avait précédemment.

Le prieur de Bredon intervint, en 1429, dans la fondation faite à Saint-Gal par Bernard d'Armagnac, fils du connétable, d'un couvent d'hommes qu'il donna aux cordeliers de l'Observance.

En 1432, une vive querelle s'éleva entre Guillaume de Saint-Hilaire, prieur, et le commandeur de Celles. On en vint à des hostilités.

Les privilèges que le prieuré avait sur la ville de Murat et sur sa paroisse furent diminués en 1449. Les habitants, qui avaient fait constamment des efforts inutiles pour être affranchis de la juridiction spirituelle des prieurs, obtinrent, cette année, des fonts baptismaux. Ils avaient été obligés, jusque-là, de porter les enfants

nouveau-nés à Bredon pour y recevoir le baptême.

Par suite du traité fait le 17 janvier 1469 entre Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, pour le roi, et Jacques de Nemours d'Armagnac, vicomte de Carlat et de Murat, Louis XI délégua Draguinet de Lastic, seigneur de Valheilles et de Rochegonde, maître d'hôtel de la reine et chambellan du roi, pour recevoir le serment des nobles, ecclésiastiques, officiers, vassaux et populaire des vicomtes de Carlat et de Murat. Ce serment fut prêté à Bredon, en avril 1470. On l'avait consigné dans un cahier de parchemin, existant aux archives de Chavagnac de Dienne, et tiré de celles de Madic.

Voici l'état sommaire des ecclésiastiques des deux vicomtés qui se rendirent alors à Bredon ; nous donnons ce document comme propre à jeter quelque jour sur la statistique religieuse de cette partie du pays à l'époque dont nous parlons : [Tableau](#)

Ainsi les vicomtés de Carlat et de Murat

comprenaient en 1470, 451 ecclésiastiques occupant des emplois, dont 277 pour la première vicomté et 174 pour la seconde.

En 1622, le prieur de Bredon fit à la ville de Murat la concession de tous ses droits spirituels, pour favoriser l'érection d'une paroisse. Ainsi, la ville obtint son affranchissement après sept cents ans de réclamations. Pendant ce long espace de temps, le curé de Murat avait résidé à Bredon, et les habitants étaient forcés d'y aller faire leurs pâques et remplir leurs autres devoirs religieux.

En 1697, M. de Lastic de Sieujeac acheta du roi la vicomté de Murat, et réunit en sa personne les suzerainetés spirituelle et temporelle de cette vicomté. La double prise de possession fut l'occasion de grandes fêtes, dont le détail est rapporté dans l'histoire de Murat.

Les prieurs de Bredon avaient anciennement, comme tous les seigneurs, des droits de bode et de manœuvre, qui leur avaient été constitués soit, par la générosité des seigneurs, soit par la piété des habitants voisins du prieuré. Pour donner un aperçu de ce que

Retable « Deo Patri »



Retable du Christ refuge

pouvaient être ces droits, nous tirerons d'une procédure, existante aux archives de Murat, l'extrait rapide d'une des contestations que souvent ils suscitaient, renvoyant au titre même ceux qui voudront pénétrer plus avant dans cette discussion.

Le prieur Jean de Lastic réclamait des habitants de Bragheac et de Virargues douze bodes et douze manœuvres en nature ou en espèces, savoir : les bodes à vingt sols et les manœuvres à cinq sols, conformément à la coutume d'Auvergne. Il fondait sa demande sur un contrat d'échange de 1289, fait entre Guillaume, vicomte de Murat, et Pons de Ville-Vialle, prieur, par lequel le vicomte de Murat cédait à ce dernier les bodes et manœuvres que lesdits habitants s'étaient engagés à faire pour le vicomte, à cause de son château de Murat.

Les habitants des deux villages répondaient qu'ils avaient été déchargés des droits de guet, de garde, bodes et manœuvres, par arrêt rendu le 19 avril 1636, et que du reste les vicomtes de Murat, par bail emphytéotique de 1287, en leur abandonnant les terres dépendantes de leurs villages à la charge de cens, rentes, redevances et autres droits seigneuriaux, avaient modéré à trois le



nombre des bodes et des manœuvres.

Cette contestation fut portée devant la justice royale. Les habitants gagnèrent leur procès contre le prieur.

Retable du rosaire



## Le déclin

La cléricatisation du personnel de Bredons en 1448, les conflits incessants avec les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Murat, la mainmise de la royauté sur les biens ecclésiastiques en 1516, la sécularisation du prieuré en 1644 et la Révolution sont autant d'événements qui accompagneront Bredons dans son déclin, jusqu'à sa fermeture en 1793.

Une loi de L'assemblée nationale ayant ordonné la vente des biens nationaux avant le 15 septembre 1790, la municipalité de Murat mit en vente le Prieuré de Bredons. Aucun acquéreur ne se présenta. La population, fuyant les prêtres assermentés, venait suivre à Bredons les offices des réfractaires. En 1791, la municipalité de Murat fermait l'église de Bredons. Des émeutes assez violentes s'en suivirent.

Déjà mal entretenu et pillé depuis plusieurs années, le prieuré tombait en ruines ; le conseil municipal de Murat décida alors, en 1795, d'autoriser les habitants du

quartier de « Fontillou » à Murat, victimes d'un important incendie, à venir se procurer des pierres des bâtiments du Prieuré pour reconstruire leurs maisons...

En 1795 le quartier du « Fontillou » à Murat ayant brûlé, autorisa les sinistrés à prendre des pierres des bâtiments du Prieuré pour reconstruire leurs maisons. A la même époque le clocher fut démoli et reconstruit dans son état actuel.

## Renaissance

A partir du début du XIXe siècle, avec le renouveau du culte, est restauré le site, dont il ne reste plus que l'église : en 1801, une partie du clocher est réhabilitée et la voûte en pierre de la nef est remplacée par un plafond en bois, 2 m plus bas.

Par ordonnance royale du 22 mai 1822, l'église de Bredon a été érigée en succursale.

En 1840 l'église de Bredons fut classée Monument Historique et on répara les désordres qu'avait provoqué dans les maçonneries la démolition des bâtiments du Prieuré.

Pendant le XXème des travaux importants furent engagés. En 1920, la foudre frappa la pile engagée Sud-ouest, au revers de la façade Ouest. La partie basse fut éclatée et entièrement remplacée. En 1921, 1937 et 1960 on remplaça des couvertures.

Statue reliquaire Majesté de Saint Pierre



En 1989, les M.H. avaient envisagé des travaux sur les couvertures de l'église de Bredons pour un montant d'environ 2 millions de Francs. Bien que l'église fut classée Monument historique, et qu'elle bénéficiait de 75% de subventions, la dépense restait élevée pour la commune d'Albepierre-Bredons propriétaire de l'édifice.

En 1990, la pression exercée par les M.H. pour faire les travaux à Bredons devenait plus forte si bien que la charge globale d'entretien des édifices culturels s'annonçait lourde pour la commune. Afin de trouver un financement pour l'entretien de l'église, et de son mobilier, la commune demanda l'autorisation du curé de Murat, affectataire de l'église de Bredons, de percevoir un droit d'entrer pour la visite de l'église, en période de vacances scolaires,

Le 22 août 1991 la foudre tomba sur le toit de l'église provoquant de nombreux dégâts.

54 objets de valeur (tableaux, statues, bas-reliefs...) ont été volés à Bredons dans la nuit du 30 juin au 1 juillet 2002.

## La vicomté de Murat

Murat, le chef-lieu de la commune, est l'une des villes du département dont l'existence est constatée le plus anciennement. Son origine se perd dans la nuit des temps, et, si l'on en croit quelques écrivains de l'Académie celtique, les racines de son nom dérivent de cette langue et auraient signifié dans le vieux temps *roc escarpé*. Nous donnons cette étymologie pour ce qu'elle vaut.

An 270. On trouve son nom cité pour la première fois dans l'histoire, à l'endroit des prédications de saint Mamet, qui fut envoyé par saint Austremoine, vers 270 de notre ère, pour y porter les lumières de l'Évangile. Cette ville occupait donc alors un rang important dans les montagnes.

1008. Ses souvenirs historiques se perdent ensuite jusqu'à l'année 1008, où nous commençons à les suivre par une tradition non interrompue. Nous trouvons alors sa vicomté déjà puissante, ce qui dénote une existence antérieure de près de deux siècles. Son château existait aussi depuis longtemps. La ville était une place fortifiée; et, dans le traité passé en 1283 entre Pierre IV, vicomte de Murat, cette ville est désignée ainsi : *Castrum apud castrum de Murato*, forteresse appuyée au château de Murat. Nous reviendrons sur ce traité à l'article de ce vicomte. Un hôpital y avait été fondé avant le XII<sup>e</sup> siècle. Il est constaté qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Martin, non loin de laquelle a été bâtie celle de Notre-Dame, était d'une architecture remontant au VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle. Tout concorde pour prouver l'existence antique de cette ville.

### **Chronologie des vicomtes de Murat.**

Richard, vicomte, et Benoîte, son épouse, avaient deux fils, Rodolphe et Guibert. Rodolphe avait succédé à son père en 1008 ; sa vie et sa postérité sont inconnues.

1041. Une note, remontant à une haute antiquité, porte que le château de Murat avait été assiégé par Henri-le-Noir, roi de Germanie ; elle n'est point vraisemblable.

1050. Guibert, frère de Rodolphe, est après lui le plus ancien des vicomtes de Murat dont on ait connaissance. Il intervint dans l'acte de fondation du prieuré de Bredon par Bernard d'Henri comme suzerain ; il fut père de Guillaume et de Pierre de Murat. Sa femme est inconnue ; il est rappelé comme défunt dans une charte de l'an 1060 environ. Suivant M. Lainé, Guibert ou Gilbert, en suivant l'ordre des temps, pouvait être fils de Géraud de Carlat, et par conséquent neveu de Gilbert de Carlat, fils de Bernard 1<sup>er</sup>, vicomte vers 932.

1060. Guillaume I<sup>er</sup>, vicomte de Murat, succéda à Guibert. Dans un acte de 1066, par lequel il confirme la donation faite par son prédécesseur du prieuré de Saint-Timothée de Bredon et de son église en faveur de Durand, évêque de Toulouse et abbé de Moissac, il se dit fils de Guibert. Cet acte porte que l'un et l'autre dépendraient de

Cluny, et qu'aucune forteresse ne serait élevée auprès du prieuré. Bernard d'Henri, seigneur de Bredon, son proche parent et frère de Durand, intervint dans cette confirmation.

1074. Florence, mère d'Henri, engagea cette année, moyennant 70 sols, au prieuré de Bredon, les droits qu'elle avait avec son fils Etienne sur l'église de Murat.

1095. Guillaume fut présent à la consécration de l'église du prieuré par l'archevêque de Toulouse, aidé de Saint-Hugues, abbé de Cluny, de Raymond, évêque de Lectoure, et de Faucon, doyen du chapitre de Clermont. M. Lainé dit que Guillaume fut cité dans cet acte du 12 septembre 1095 immédiatement après Robert, comte d'Auvergne, et avant Amblard, comptour d'Apchon.

A cette même époque, au concile de Clermont, en prenant la croix de la main du pape Urbain II, Guillaume soumit le château du Chaylar et les droits qu'il avait à Notre-Dame de Clermont, pour les tenir en fief de l'évêque. Il fut l'un des principaux bienfaiteurs du monastère de Saint-Flour, comme Guibert, son père, l'avait été. Un de ses fils, nommé Jean, se croisa en 1103 pour la terre sainte avec plusieurs autres seigneurs auvergnats. Pétronille, sa fille, fut en 1148 prieure de la Vandieu, et régissait cette abbaye à cette époque. On ignore l'année de la mort de Guillaume, et s'il put revenir de la Palestine.

Pierre I<sup>er</sup>, frère de Guillaume, est seulement nommé dans l'histoire. Sa vie et sa postérité sont inconnues. Il est rappelé dans un acte de 1060.

M. Lainé fait succéder à Guillaume, Jean, son fils, qui s'était croisé en 1103, comme nous venons de le dire, et qui concourut au siège de Tripoli sous Guillaume VII, comte d'Auvergne. Il lui donne pour enfants, Pierre 1<sup>er</sup>, et Pétronille, prieure de la Vandieu, tandis que l'abbé Teillard les désigne comme enfants de Guillaume. Le même Lainé fait succéder à Jean, Pierre I<sup>er</sup>, son fils, tandis que notre généalogiste le dit frère de Guillaume. Les actes qu'il attribue à Pierre 1<sup>er</sup> sont confondus avec ceux de Pierre II. Bien plus, M. Lainé fait de Pierre II le fils de Pierre I<sup>er</sup>, tandis que l'abbé Teillard le dit fils de Guillaume.

Pierre II, que nous estimons fils aîné de Guillaume, succéda à son oncle, qui vécut peu de temps après son frère Guillaume, et que nous avons dit mort sans enfants. Il prit possession de la vicomté, de la seigneurie du Chaylar et des autres terres.

Gilbert de Carlat, fils de Béranger et d'Adyle, étant devenu comte de Provence par son mariage avec Gerberge, héritière de ce comté, eut deux filles, dont l'une, nommée Douce, épousa Béranger, dit le *Vieux*, comte de Barcelone, dont les descendants devinrent rois d'Aragon.

1150. Pierre II donna sa vicomté de Murat à Raymond Béranger, dit le *Jeune*, seigneur en partie de Carlat, sous la condition de la reprendre de ses mains, et de la tenir seulement en foi et hommage. Pierre cherchait à avoir en lui un puissant protecteur, dans ces temps de troubles et de barbarie ; il ne faisait, au reste, qu'exécuter un traité passé par lui, en 1140, avec Béranger-le-Vieux, oncle et tuteur de Béranger-le-Jeune. C'est à cette époque que l'on fait remonter l'hommage et fief que les vicomtes de Murat devaient à ceux de Carlat. Pierre avait compris dans cette donation les châteaux de Vigouroux, de Feydit, les forêts du Lioran et de Siniq, qui alors étaient immenses et couvraient une partie des montagnes.

1167. Raymond-le-Jeune était décédé peu après 1150. Alphonse, roi d'Aragon, fils de Raymond-le-Vieux, succéda à son cousin-germain et se démit, en 1167, de son château de Carlat et de ses droits sur le Carladès en faveur de Hugues II, comte de Rodez, seigneur de l'autre partie. Il lui céda aussi les droits qu'il avait sur la vicomté de Murat, à la charge de tenir l'un et l'autre en foi et hommage des rois d'Aragon.

On trouve dans les mémoires de Plougoul, notaire, que les vicomtes de Murat ne souscrivirent pas à cette aliénation. Ils ne voulurent jamais reconnaître la suzeraineté des comtes de Rodez ; bien plus, ils prétendaient que ces comtes étaient leurs vassaux, à cause des terres de Dienne et de Combrelles. Il est fait mention de ces donations dans un inventaire des titres de Rodez ; elles ont donné lieu à plusieurs guerres et transactions entre les différents seigneurs.

Pierre fit la donation d'une dîme de grains à l'église de Saint-Flour en 1205. On ignore l'époque de sa mort.

1187. Guillaume II, vicomte de Murat, succéda à Pierre. Il se croisa en 1187 pour la Terre Sainte, et accompagna le roi Philippe-Auguste ; il souscrivit, en 1196, à la transaction passée entre Hugues, évêque de Rodez, et son frère ou neveu, Hugues, 3<sup>e</sup> du nom, titulaire de ce comté et vicomte de Carlat.

Philippe-Auguste lui accorda, ainsi qu'aux autres seigneurs croisés avec lui, la dîme de leurs terres et celle de tous leurs vassaux, pour subvenir aux frais de la guerre. Cette concession royale fut confirmée

par le pape Innocent XI, à la charge de combattre les Albigeois à leur retour de la Palestine. Ceci se voit dans une sentence donnée à Usson, en 1268, en faveur de Jean de Don, seigneur de Lespinasse et de Moissac-le-Chastel, qui réclamait contre le seigneur de Mardogne, abbé de la Chaise-Dieu, et le prieur de la Voûte, au sujet des dîmes qu'il avait achetées pendant la minorité de Marie de Leotoing, sa mère.

Les Etats de la Haute-Auvergne ayant été réunis, Guillaume prétendit à la préséance, et voulut être nommé le premier au ban et à l'arrière-ban. Cela donna lieu aux grands seigneurs du pays de s'assembler et de présenter, en 1207, cette question devant Philippe-Auguste. Les prétentions rivales n'ayant pu alors être conciliées, cette discussion d'étiquette fut renouvelée en 1288 et terminée seulement en 1569, par ordonnance rendue à Issoire, au conseil du duc de Berry. Il fut réglé que la première séance serait au baron de Pierrefort; la seconde au baron d'Apchon; la quatrième à l'évêque de Clermont comme baron d'Alleuze; la troisième fut laissée indécidée entre le baron de Mercœur comme baron de Ruines, seigneur d'Allanche, de Maillargues, de Sistrières, etc., et le vicomte de Murat, qui ne put pas prouver que la baronnie de Pierrefort relevât en fief de Murat ; il fut même déclaré vassal du baron de Pierrefort, à cause du château de Turlande pour lequel il lui devait l'Haubert. La même sentence ordonna que le cri de guerre des seigneurs du haut-pays serait *Pierrefort, Apchon, Pierrefort*. Cet acte fait mention des seigneurs qui se croisèrent contre les Albigeois en 1187 et 1209, ainsi que de ceux qui prétendirent à la préséance de leurs fiefs.

L'abbé Teillard fait observer que ce titre, enregistré en 1369, est suspect, attendu que les vicomtes de Murat n'ont jamais prétendu que la baronnie de Pierrefort fût un de leurs fiefs; ils ne réclamaient, à ce titre, que ce que le baron de Pierrefort possédait entre les rivières de Brezons et de Siniq, ce qui est constaté par un acte de 1285. D'ailleurs, la terre de Turlande n'était pas encore unie à la vicomté de Murat en 1207 ni en 1286, et pas plus en 1369; elle ne le fut qu'en 1405, Raymond de Murat ayant acheté à cette époque la partie de cette seigneurie dont il n'était pas encore propriétaire.

Guillaume laissa trois fils : Pierre qui fut son successeur; Guillaume de Murat, évêque du Puy en 1248, et Astorg, vicomte et seigneur d'Albepierre, qui donna, en 1269, à Durand de Gorse, son gendre, partie d'un bois près de ce village, avec le droit d'usage et de chauffage dans les forêts de la seigneurie. Il y mit la condition qu'il serait libre, ainsi que les successeurs des vicomtes de Murat, de faire leur

résidence dans le château. Cette donation fut confirmée, en 1283, par le vicomte Guillaume, son neveu; celui-ci affranchit, en 1508, les terres de Jean de Gorse, fils de Durand.

1240. Pierre III se qualifiait de vicomte de Murat par la grâce de Dieu dans la donation qu'il fit cette année-la à Guillaume de Lespinasse, prieur de Bredon. Il prit sous sa protection et garde spéciale le commandeur et les frères de l'infirmerie de Saint-Gal, auxquels il donna, en 1251, les amendes jusqu'à 7 sols pour les dommages commis dans leurs possessions. C'est de son temps que Saint-Louis fit construire le fort de Beccoire (sur le rocher de Bredon). Pierre transigea avec Beraud VIII, baron de Mercœur, et reconnut tenir de lui en foi et hommage les châteaux de Murat et de Cussol ; il reçut pour cela 150 liv. que Beraud lui compta, et son fils Astorg 30 liv.

Le vicomte Pierre laissa, de Gaillarde de la Tour, sa femme, une fille qui fut, ainsi que Pierre de Murat et Géraud, son fils, substituée aux biens de la maison de la Tour.

1260. Pierre IV succéda cette année-là dans la vicomté de Murat à son père. Il épousa Marquèze de Peyre ; il est le premier vicomte qui ait donné des privilèges aux habitants de Murat. Les principales conventions faites dans cet acte sont :

- Permission aux habitants de Murat de s'ériger en commune, d'élire trois consuls, et de prendre des droits d'octroi sur toutes les denrées et marchandises qui seraient pesées au poids de la commune.
- Décharge pour les habitants des corvées et de la taille à volonté, des usages et autres droits.
- Il réduit les quatre cas, réglés à 1,000 sols tournois pour chacun d'eux.
- Il accorde le droit de pacage dans les communaux et le droit d'usage dans les bois du seigneur, moyennant 100 liv. de rente, et, en accordant le droit de pacage, il se réserve les montagnes qu'il était dans l'usage d'affermir.
- Il se réserve que tout homme qui en aura frappé un autre avec un couteau et aura occasionné une effusion de sang ou la mort, sera à la discrétion du seigneur ou de sa cour ; celui qui aura tiré son couteau contre quelqu'un, paiera 60 sols du Puy au seigneur ; celui qui aura frappé quelqu'un avec le poing, paiera 7 sols du Puy, et si le coup a occasionné une effusion de sang, il paiera 15 sols du Puy.

- L'homme ou la femme surpris en adultère sera fustigé autour de la ville , à moins qu'il n'ait obtenu du seigneur grâce de la fustigation.
- Le voleur de poireaux, foin ou herbe, de légumes, fruits des arbres, haies, et autres choses semblables, paiera 3 sols du Puy, et si le vol a été commis de nuit, 7 sols de plus ; il devra restituer la chose volée ou le montant.
- Celui qui se sert d'une fausse mesure, est tenu de payer au seigneur 7 sols du Puy; celui qui se sert d'un faux poids ou d'une aune fausse, doit au seigneur 60 sols du Puy.
- Celui qui aura homicidié, incendié, volé ou tué un animal furtivement pendant la nuit, sera à la discrétion du seigneur ou de sa cour, et il devra restituer le prix de la chose volée.
- Celui qui rend une plainte contre un autre, doit 3 sols et 1 denier au seigneur, et pour chaque cause agitée (*venlilatam*) devant le seigneur ou sa cour, et lui doit la dixième partie du procès (*litis*).

Il fut convenu que si le vicomte veut édifier, réédifier ou réparer les murs, les tours ou les portails de la forteresse (*castrum*), chaque feu doit fournir une manœuvre une fois donnée, et non plus ; et, dans le cas où le seigneur voudrait monter au château (*ascendere castrum*) les hommes de la forteresse de Murat sont tenus de l'y accompagner, de lui faire corvée (*manobram*), et d'y résider jusqu'à ce que le seigneur puisse se défendre de ses ennemis ; sont exceptés les chevaliers ou soldats (*mititibus*) et les sergents [*servientibus*].

Le seigneur déclare qu'il n'a pas le droit de prendre la leyde du blé et autres denrées qui se vendent au-dessous du château (le Planhol), et se réserve seulement celle des bestiaux vendus le jeudi, le vendredi et le samedi.

Ces privilèges furent accordés avec le consentement de Pierre, son père ; d'Astorg, son oncle ; de Gaillarde, sa mère, et d'Astorg de Peyre, son beau-père. Avaient souscrit dans ce titre : Bernard du Vernet, archiprêtre de Saint-Flour; Albert de Peyre, clerc ; Armand de Peyre, damoiseau; Bernard Bayle, chapelain de l'hôpital de Murat, et Robert de Quintiniac, damoiseau. Dans le cas où le vicomte n'aurait pas le droit d'accorder cette charte de franchise, il s'engage à la faire ratifier et sceller par le comte de Rodez, et il ajoute qu'il ne pourra y être contraint qu'après qu'il aura fait la paix avec lui. Enfin, pour plus grande garantie de cette transaction, elle fut scellée du sceau du pape, de celui de l'évêque de Clermont; revêtue du sceau du roi, le 24 octobre 1266, sur la requête qui lui fut présentée par le vicomte Pierre et par Gérard de Chazelles, consul de Murat.

1265. Guillaume, comptour, seigneur d'Apchon, s'étant mis à la tête des habitants du Falgoux, ravagea plusieurs terres de la vicomté. Pierre le combattit et le fit prisonnier.

Pierre rendit hommage à l'évêque de Clermont pour les châteaux et terres du Chaylar et de Broccou, dont le premier était tenu en fief par Armand, seigneur de Dienne. Cette terre, depuis un demi-siècle, avait été portée dans cette maison par Arsende de Murat, et Armand, son mari, en avait rendu le fief au vicomte. La postérité de cette Arsende, dame du Chaylar, est inconnue, ainsi que celle d'Amblard de Murat, qui vivait en 1215, et d'Armand de Murat, seigneur de Cheylanne, qui testa en 1275. L'origine de plusieurs autres branches cadettes sorties de la maison de Murat n'est pas moins inconnue.

1274. Marquèze de Peyre, vicomtesse de Murat, rendit, après la mort de son mari, à Henri, comte de Rodez, l'hommage des châteaux de Murat, de Vigouroux, d'Albepierre et de la Bastide, en qualité de tutrice de ses enfants, en présence d'Astorg de Peyre, leur aïeul, comme vicomte de Carlat.

1283. Guillaume III succéda à Pierre. Il ratifia les privilèges donnés par son père et les augmenta. Il concéda aux habitants de Murat le droit d'usage dans la forêt de cette ville; le prieur de Saint-Etienne, du château de Bonnevie, signa cette transaction ; il fit un don, en 1265, à l'église de Saint-Flour, et un échange avec Pons de Villesale, prieur de Bredon. Le sceau de ces actes représentait trois fasces crénelées.

Le différend qui existait entre les comtes de Rodez et les vicomtes de Murat, pour le fief de cette vicomté et la manière de le rendre, fut réglé le 1er lundi de juin 1285. Il fut, à cet effet, tenu à Saint-Flour une assemblée de quarante gentilshommes ou ecclésiastiques. La décision fut remise à Béraud, seigneur de Mercœur, Astorg d'Aurillac et Gilbert de Pierrefort, médiateurs, à la sentence desquels les parties s'étaient soumises sous peine d'une amende de mille marcs d'argent; furent cautions de cette somme, pour le comte de Rodez, Henri de Bénévent, Gilbert de Marcenat, Guy de Teyssières, Pierre Brun et Géraud d'Apchon; pour le vicomte de Murat, Ithier de Brezons, Aimery de Montal, Amblard de Dienne et Guillaume de Châteauneuf. Guillaume reconnut tenir en fief :

- Du roi, les châteaux de Beccoire, de Chambeuil et de Maucheix ;
- De l'évêque de Clermont, les châteaux du Chaylar et de Broccou ;

- Du comte de Rodez, les châteaux de Murat, d'Aubepeyre, de la Bastide et de Vigouroux, avec les montagnes de Fonnostre et du Cantal ;
- Et du baron de Mercœur, les châteaux de Cussol, Muratel, Lafon, Ussel, Mons et Roffiac.

Cette sentence donne aussi le détail des directes, fiefs et arrière-fiefs de la vicomte de Murat. Nous le produirons plus loin. Elle semble même indiquer qu'à cette époque la vicomté de Carlat ne dépendait plus des rois d'Aragon.

De son côté, le comte de Rodez céda aux vicomtes tous les fiefs qu'il avait entre les rivières de Brezons et de Siniq, à la réserve des fiefs des prieurs de Théronnel et de Laussac, et des villages de Jonques et de Quenques.

Dans le cas où Henri de Bénévent ne voudrait pas reconnaître la seigneurie du vicomte de Murat sur Voscarles, le comte devait donner le double ailleurs ; et enfin, si le baron de Pierrefort en faisait autant pour ce qu'il avait entre les deux rivières, Guillaume devait recevoir ailleurs un fief de même valeur. Quant au fief prétendu par le vicomte de Murat sur Carlat, il lui fut accordé 200 livres pour son désistement.

Souscrivirent a cet acte : Guérilin de la Garde, doyen de Brioude ; Guillaume de Mercœur, chanoine de Mendes ; Rolland Sarrazin et Pons de Donzat, chanoines de Brioude ; Raymond de Folholes, Bernard et Guillaume de Bénévent, Armand de Chambeuil, Bérenger de Sailhans, Bertrand de Brossadols. Bérald de Corbières, Guillaume de Verdezun, chevaliers ; Henri, Bernard et Guillaume de Verdezun, Binonin, Pierre l'Hom, Astorg de Dienne, Heraïl de Miremont, Vivian de Cedaïl, Guillaume de Turlande, Bertrand de Broccadel, Guillaume de Verdezun, Vivian de Cardail, Pierre Bompar de Lastic, Rigal de Durban, Guillaume de Colombier, Giraud de Texières, Pierre, Guillaume et Amblard Gascou, Giraud de Naucase, Guillaume Laveyssière, écuyers ; Boscelnet, juge de Mercœur ; Bertrand de Varnès, cleric ; Pierre Fahel, notaire public.

1287. Guillaume accorda aux habitants de Lesbros (Chastel) le droit d'usage dans les forêts de la vicomté. Eléonore de Caumont, son épouse, est prise pour témoin dans cet acte ; ce qui est fort rare.

1289. Le vicomte traita avec Pons de Villevialle, prieur de Bredon, et ils firent les échanges suivants : il donna au prieur les droits et renies qu'il avait à Virargues, Bragheac, Molèdes et au territoire de Muratel,

près de la Ville-Vieille, se réservant la haute justice. Il reçut par contre trois champs, un ley au Peschier, et deux autres au terroir de Lascombe, tout ce que le prieur avait à Faufouilhoux, à Auxillat, Fonrose, Maniargues et la Chapelle. Le prieur permit de faire une chaussée sous le pont de Bredon, pour conduire l'eau au moulin que Guillaume se proposait de faire construire sur la rivière d'Alagnon.

1292. Cette année les habitants d'Albepierre obtinrent les mêmes privilèges dans les forêts que ceux accordés aux habitants de Lesbros et de Murat.

1295. Guillaume souscrivit à une quittance faite par Bernard de Latour a Henri II, comte de Rodez, ainsi que Géraud de Murat, Amblard de Dienne, Raymond d'Estaing, Astorg d'Aurillac et Etienne de Latour.

1303. Des différends étant encore surgis entre le vicomte et Bertrand de Montagnac, alors prieur de Bredon, ils furent remis en arbitrage.

Guillaume fut présent avec Géraud de Murat, seigneur de Verrines, et beaucoup d'autres principaux seigneurs du pays, au mariage de Bernard de Latour avec Béatrix de Rodez, fille d'Henri II, dernier comte de la maison de Carlat.

1314. Guillaume était mort cette année. Il laissa d'Eléonore de Caumont cinq enfants : Bégon, qui lui succéda; Pierre, qui fut moine; Gaillarde, Dauphine et Guillaume. Ce dernier fut père de Pierre et de Renaud, 1<sup>er</sup> du nom, qui eut pour légitime les terres de Barrés, de Montpeyroux, et la châtellenie de Fonrose.

Bégon 1<sup>er</sup> avait épousé, en 1304, Blaide de Caylus, fille de Dodien, seigneur de Privezac, qui lui donna, tant pour elle que pour les enfants qui naîtraient de leur mariage, les biens que son père lui avait concédés en l'émancipant.

Bégon eut de grands démêlés avec les vicomtes de Carlat, auxquels il refusait de rendre le fief. Ils en vinrent aux armes, et après plusieurs actes d'hostilité de part et d'autre, Eustache Fabry, bailli des montagnes, l'assiégea dans le château de Murat et le fit prisonnier. Cette affaire ayant été terminée par la médiation de leurs amis communs, Bégon prétendit que les habitants de Murat étaient obligés à lui payer 50 livres pour la taille due par suite de son emprisonnement. Jean Vergne, juge de Murat, par sentence de 1320, déchargea les habitants de payer ladite somme, attendu que Bégon n'avait pas été fait prisonnier par les ennemis de l'Etat, mais parce que Bégon avait

refusé de faire ratifier les privilèges de Murat par le vicomte de Carlat, prétendant que sa vicomté ne relevait d'aucun seigneur. Jean Vergne déchargea en même temps Bégon de cette ratification.

Le vicomte soutenait encore qu'il avait le droit d'exiger que chaque habitant de Murat ayant des bêtes de somme lui fournit une fois l'an une de ces bêtes pour aller chercher ses provisions dans le lieu où il voudrait les prendre. Les habitants répondaient que l'on ne pouvait exiger qu'un service d'un jour seulement. La solution de ce différend fut remise à Bertrand Vérufier, cleric, dont la sentence donna gain de cause aux habitants, sur tous les points.

1320. Après ces diverses sentences, Bégon ratifia les privilèges concédés par son père et son aïeul, et les augmenta. Il acheta de noble Irai de Ferrière le droit de leyde qu'il avait sur le marché de Murat, ainsi que certains cens et rentes qu'il possédait dans la vicomté.

Il transigea sur le partage avec ses frères, et ils ratifièrent tous les trois la substitution que le vicomte Guillaume, leur père, leur avait faite de la vicomté de Murat, l'un au défaut de l'autre, dans l'ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles. Il accompagna le roi Philippe-le-Long dans la guerre contre les Flamands. Il désigna, en 1326, le nommé Deltrieux pour administrer l'hospice ou léproserie de Murat.

1327. Bégon fit faire l'étang Doudet (le réservoir du moulin au-dessus des abattoirs actuels), et, comme son eau en refluant inondait un pré de la censive de Guillaume de Massebeau, sous le cens de 5 sols, ce cens fut reporté sur d'autres héritages situés entre Murat et Massebeau, qui furent affranchis, et en outre, en 1327, il lui donna des cens sur certaines maisons de Murat.

1339. Il fit hommage à Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne.

1349. Le 2 avril, Jean, duc de Berry et comte d'Auvergne, considérant les services nombreux que Bégon avait rendus au roi Jean, son père, dans les guerres qu'il avait soutenues, lui accorda le privilège de n'avoir que deux sergents royaux qui pussent à l'avenir instrumenter dans la vicomté de Murat.

1357. Bégon n'avait eu qu'une fille nommée Hélis, mariée en 1529 avec Bertrand de Cardailac. Les confrères de Notre-Dame-de-Murat ayant obtenu, le 2 août, la permission de l'ériger en chapitre, il leur fit une donation, pour augmenter la dot de leur église, des dînes de Mazières et de Lignar, paroisses de Chalinargues et de Virargues; les

noiales qu'il recevait dans toute l'étendue de la terre de Murat, à la charge que si leur établissement réussissait, il aurait le droit de sépulture dans une des principales chapelles qui y serait construite, ainsi que les vicomtes ses successeurs qui seraient de sa lignée. Les chanoines devaient encore célébrer chaque jour quatre messes pour le repos de son âme, de Blayde de Caylus, sa femme; de Guillaume, son père, et d'Eléonore, sa mère.

1351. Les différends que Bégon avait avec les vicomtes de Carlat furent terminés définitivement cette année-là par une transaction entre le sire de Pons, qui en était titulaire, et lui ; il reconnut tenir en fief, relevant de Carlat, sa vicomté de Murat, ses membres et dépendances. Il reçut, en indemnité, du sieur de Pons plusieurs fiefs et hommages, entre-autres sur les villages de Bressanges, de Pratherou et Sauvage, dans la paroisse de Paulhac, que Pierre du Chambon, seigneur d'Anteroche, avait tenu en fief des vicomtes de Carlat, et qu'il promit faire tenir dorénavant des vicomtes de Murat. Cette transaction fut passée par la médiation de Hugues de Chavagnac et d'Etienne Polou.

1355. Un frère de Bégon, nommé Hugues, décéda. Il avait donné ta maison de Murat à la confrérie de Notre-Dame. Il mourut sans enfants.

1357. Bégon fit un traité avec les habitants de Murat, portant règlement sur les ravages et incendies par eux essuyés de la part des Anglais, et, pour s'en indemniser, ils furent autorisés à affermer les secondes herbes de leurs prés, et à engager certaines parties de leurs communaux.

La même année, Bégon accorda des privilèges aux habitants de la Boissonnière et de Fonnostre. Bégon et Guillaume de Cardaillac, qui furent successivement prieurs de Bredon, Pierre et Léon du Chambon, père et fils, seigneurs d'Anteroche, souscrivirent à ces privilèges.

1358. Cette année, les Anglais et pillards qui occupaient la ville de Brioude vinrent saccager celle de Murat et la pillèrent. Bégon donna, la même année, au chaîne de Notre-Dame-de-Murat, de nouvelles dîmes a Chalinargues, et affranchit les maisons qu'ils avaient achetées pour bâtir leur église sur leur emplacement.

1359 fut l'année du décès de Bégon. Il avait servi sous les rois Philippe et Jean. Plusieurs gratifications furent données alors aux habitants de

Murat par le duc de Berry, en considération de Bégon, et parce que leur ville avait été récemment prise, pillée et brûlée par les Anglais.

Bégon étant mort sans enfants mâles, le cas prévu dans la sentence arbitrale de 1341 arriva. Pierre et Reynaud Murat, fils de Guillaume, réclamèrent l'exécution du testament de leur aïeul; mais déjà Guillaume de Cardaillac, fils de Bertrand et d'Hélis, s'était emparé de la vicomte et en jouissait. Pierre et Reynaud lui intentèrent un procès, dont le jugement fut rendu plusieurs années après.

1361. Guillaume de Cardaillac devint donc vicomte de Murat par la force. Il ratifia les privilèges de Murat ; il fit réparer les murailles et fortifications de la ville que les Anglais avaient détruites ; il permit, à cet effet, aux consuls de Murat de lever sur les marchandises certains droits qui seraient affectés à cette dépense. Il en résulta un procès entre les habitants et lui sur la manière de construire ces fortifications.

1362. Pour se venger de Pierre et de Reynaud, il fit venir les Anglais de Brioude pour ravager leurs terres. Ils saccagèrent Vigouroux, abattirent les châteaux de Fonrose, de Fonnostre et d'Albepierre. Il força plusieurs habitants de Murat à le suivre pour piller les terres du grand prieur d'Auvergne et du commandeur de Celles ; il fut maltraité dans la dernière excursion.

1365. Guillaume de Cardaillac obtint cette année-là du duc de Berry des lettres de grâces par lesquelles il est dit : qu'il a eu des intelligences avec les Anglais ; qu'il a pillé, avec leur aide, les terres des évêques de Clermont et de Saint-Flour, du grand prieur d'Auvergne, du seigneur de Brezons, et même celles de la vicomté, entre autres Cheylanne, Chavagnac, Celles, Lescure, Rosière, Aubepeyre, Fonnostre et autres lieux, et qu'il avait tué le sergent Cassan.

1366. Les habitants, pillés par Guillaume, portèrent leur plainte au roi, qui le condamna à les indemniser, ainsi que ceux de Celles, par sentence d'avril. Au mois de juillet, ce monarque confirma les diverses franchises.

1367. Pierre et Reynaud de Murat obtinrent un arrêt du parlement, en date du 14 juin, par lequel Guillaume fut condamné, à raison de ses violences, crimes et dommages, à payer dix mille livres aux puinés de Murat, au bannissement et à la confiscation de ses biens. Il intervint encore dans cette affaire plusieurs arrêts que nous relaterons en leur

lieu. Il apparaît par ces arrêts, qu'en outre des dévastations rapportées, l'église de Paulhac avait été prise et pillée.

1368. Louis, fils de France, germain du roi Charles V, et son lieutenant général dans la province de Languedoc, remit à Guillaume de Cardaillac la somme de deux mille livres pour le droit de paix qu'il devait au roi, à cause des terres qu'il possédait dans le Rouergue, par considération des services que ses auteurs et lui avaient rendus à la monarchie.

1371. Le sire de Pons, qui avait abandonné le parti des Anglais, imposa un florin par feu dans la vicomté de Murat pour subvenir aux affaires publiques.

1372. Guillaume de Cardaillac mourut cette année-là. Il avait épousé Anne de Gourdon, dont il eut deux fils : Pons, qui lui succéda, et François, religieux de l'ordre des Franciscains, dont il sortit pour devenir évêque de Cavaillon, et plus tard de Cahors. Il y mourut en odeur de sainteté. Il avait deux frères, Bégon et Bertrand de Cardaillac. Bégon eut deux fils du nom de Guillaume, qui furent successivement prieurs de Bredon.

Pons de Cardaillac succéda à Guillaume, son père, en 1372, dans la vicomté de Murat; il épousa Emarde d'Estaing.

1373. Il transigea, le 15 février, avec les consuls de Murat, au sujet du guet, de la garde du château, de la ville et de ses fortifications, parce que l'on craignait une nouvelle invasion des Anglais, qui occupaient encore Carlat. Enfin, on acheva les fossés et les murailles de la ville. On remarque dans ce traité qu'il y en avait un autre précédemment, relatif aussi aux fortifications, entre son frère et les consuls de Murat, qui s'étaient engagés à payer certains cens à ce sujet. Pons fit remise des arrérages. Les villages de Delmas et des Ols-de-Beaux jouissaient "des mêmes franchises que la ville.

Le quartier du Barry était encore hors des murs, et les fortifications de cette partie n'étaient pas encore complètes, puisque, pour les terminer, on ordonnait la démolition de quelques maisons, la conservation de quelques antres, et la construction d'un portail avec des palissades. Le seigneur permettait de couper dans sa forêt de Chambeuil les bois nécessaires pour les fortifications, sans rien exiger de leur prix.

Le même acte réglait le service des hommes de garde, tant de jour que de nuit, à fournir par les habitants du Barry, des Ols-de-Beaux, de Delmas, et des autres franchises hors de l'enceinte des murs.

Mais antérieurement au traité du frère de Pons, il en existait un primitif, dont nous avons indiqué la substance ci-dessus, et relatif à l'enceinte et aux fortifications. Pour réunir ces divers actes de même nature, nous avons renvoyé ici le premier acte qui servit de base à tous les autres.

Dans le traité passé en 1263 entre Pierre IV, vicomte, et les habitants de Murat, on indique dans cet acte l'état des lieux. Murat était une ville fortifiée ; elle est désignée : *Castrum apud castrum de Murato*, forteresse adossée au château. Ce traité est passé *in Planho apud ecclesiam sancti Martini*, sur le Planhol, auprès de l'église de saint Martin ; ils existent encore. Il ressort de cet acte que les fortifications étaient antérieures, et quant à la signification du mot latin *castrum*, on lit dans la *Dissertation sur les antiquités de France*, par Audibert, que cette qualification voulait dire, au XI<sup>e</sup> siècle et suivants : *ville fortifiée*.

Puis, dans un acte de 1283, passé le 23 juin par Guillaume, successeur de Pierre IV, toute incertitude à cet égard est levée par son contenu ; car il y est dit plusieurs fois : *castrum* et *villa*. Cet acte étant important, nous en donnerons un résumé succinct.

Guillaume concéda aux habitants *castri* et *villœ* un droit sur de nouveaux pacages dans les communaux de la vicomté que, ni lui ni ses successeurs, seigneurs de la ville de Mural ne pourront reprendre ni en aligner une partie, si ce n'est pour construire une maison. Les confins indiqués sont : le mont de Lavernhe, jusqu'au ruisseau du Peschier ; du ruisseau du Peschier, nommé *Mardant*, au mont d'Etable ; de celui-ci, à la rivière de l'Allagnon, et de là, à Lavernhe.

Il renouvelle et spécifie les services que les habitants devront aux vicomtes, s'ils veulent construire ou refaire les murailles de cette forteresse, des tours, des portails, ou refaire un nouveau château. (L'un et l'autre existaient donc simultanément). Ces clauses étaient pour lui et ses successeurs.

Nous voyons donc qu'à cette époque la ville était divisée en deux parties distinctes : *castrum*, la forteresse, et *villa*, la cité. Or, il y a cinquante ans, on reconnaissait encore l'enceinte de la forteresse. Elle comprenait l'esplanade ou le Planhol, Lavernhe, l'église St-Martin et les maisons qui l'entouraient, l'emplacement de l'ancien hôpital et les maisons adjacentes. Elle était fermée par les portes de Lavernhe, du

Coumeyroux, du Saint-Esprit et de Pelaton. Le quartier du Barry était encore hors des murs, et nous venons de voir que Pons de Cardaillac en ordonna la clôture en 1573, et ce fut en 1480 qu'une nouvelle enceinte et les fossés vers les jardins du Vallat furent construits.

Voici quelques autres dispositions de cet acte que nous n'avons pas voulu en séparer. Il est parlé dans un article des droits que le vicomte percevait sur le pain, le sel et les bestiaux ; il y est dit que ces droits ne seront perçus que certains jours, savoir : le vendredi, jour de marché de la villa, et le jeudi, le vendredi et le samedi pour les bestiaux.

Il est concédé aux habitants sujets à la banalité des moulins du vicomte, de faire moudre leur grain ailleurs quand on les fera attendre plus de 24 heures. Or, ce privilège de faire moudre son grain ailleurs qu'au moulin seigneurial n'est pas concédé à toute la ville, mais seulement aux habitants de la forteresse demeurant dans la partie où se trouvent le four et l'église, *commorantes tantum in loco ubi furnus nunc est positus versus ecclesiam*. Enfin, il est accordé aux habitants *castri et villæ de Murato* d'avoir des consuls, lesquels, après leur élection, seront tenus de jurer fidélité aux vicomtes et à la communauté de la ville, et pourront s'assembler pour traiter de ses affaires.

Quant à la confirmation faite en 1320 par le vicomte Bégon des concessions de 1285 et les autres précédentes, il y est dit formellement qu'il ne les confirme qu'à la demande des consuls porteurs de la procuration des habitants de la ville de Murat, en faveur des prédécesseurs desquels ces concessions avaient été faites. *Procuratores communitalis villæ prædictæ et universorum et singulorum habitantium in dicta villa confirmamus, etc.*

Reprenons la suite de l'histoire de Pons de Cardaillac.

1375. Pons s'engagea à payer au chapitre la somme de 30 écus d'or qu'Anne de Gourdon, sa mère, lui avait donnée pour la fondation d'une messe basse tous les samedis. Ce qui fut accepté par le chapitre, en considération de ce qu'il était le fondateur de leur église.

La même année, on bâtit le clocher de l'église de St-Martin, et le guet y fut établi.

1377. Nous avons vu que vers 1360 Pierre et Reynaud de Murat avaient intenté un procès à Guillaume de Cardaillac, qui s'était emparé de la vicomté de Murat par sentence rendue en 1377 par Eymar de

Jorry, seigneur d'Almeyrac, et Etienne Joserand, bachelier ; il fut réglé que Reynaud aurait les terres de Barrés et de Montpeyrour, plus une certaine somme d'argent. Les terres de Murat, d'Aubepeyre (Albepierre), de la Bastide, de Fonrose, de Fonnostre et de Vigouroux furent adjudgées à Pons.

1380. Pons, avec le consentement des consuls de Murat, unit au chapitre nouvellement créé l'hôpital et ses revenus; pour lors, l'église collégiale fut bâtie sur l'emplacement des bâtiments de cet Hôtel-Dieu ; il l'affranchit de tout cens et justice ; il donna aussi aux chanoines les dimes de la Boissonnière et celles de Fonnostre.

1384. Le 21 avril il y eut un compromis entre Reynaud et Pons de Cardaillac, pour terminer le procès qu'ils avaient au parlement, à raison de leurs prétentions réciproques sur la vicomte de Murat. Les arbitres de Pons furent : les seigneurs de Castelnau, de Landon, le marquis de Canilhac et le seigneur de Précornel ; et pour Reynaud : le seigneur de Consan, le vicomte de Polignac, le seigneur d'Apchon et le baron de Pierrefort. Cet arbitrage n'eut pas d'effet, et la sentence resta au parlement.

1389. Il intervint un nouvel arrêt confirmatif de la sentence de 1377, déclarant que la vicomte de Murat appartenait à Reynaud ; mais Pons ne voulut pas y souscrire, et ces différends se prolongèrent encore plusieurs années.

1393. Le 18 novembre, Pons souscrivit la procuration donnée par Bernard d'Armagnac, comte de Rodez, au marquis de Canilhac, seigneur de la Mothe, et à Guillaume de Solages, ses procureurs constitués, pour épouser en son nom, dans la ville de Riom, Bonne de Berry, veuve du comte de Savoie, fille de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne.

1399. Le parlement rendit un arrêt en faveur de Reynaud, auquel Pons de Cardaillac n'obéit pas plus qu'aux précédents.

1400. Pons affranchit de tout cens et justice la maison du nouvel hôpital donnée par Guillaume Chastang, et dans laquelle, à l'avenir, les pauvres devaient être logés. La même année Pons fut fait chevalier.

1402. Pons maria sa fille, baronne de Cardaillac, à Durand de Montai ; et, à l'occasion de ce mariage, il fit payer deux fois la taille aux quatre

cas à tous les habitants de la vicomté, cette taille était, pour chaque cas, de 50 liv. par châtellenie.

1403. Par arrêt du 10 avril, confirmatif des précédents, le parlement déclara que la vicomté de Murat et ses dépendances appartenaient à Reynaud, condamna les Cardaillac à la flétrissure, à rendre la vicomté, à payer une somme de 10,000 liv. pour les jouissances, plus une de 8.000 pour frais et dommages, au bannissement et à la confiscation, pour cause de désobéissance, d'alliance avec les ennemis de l'Etat et d'excès commis dans la vicomté. On voit, en effet, dans un arrêt de 1395, que Pons, dans ses hostilités, ayant fait prisonniers deux frères naturels de Reynaud, leur fit crever les yeux.

1404. Reynaud 1er devint donc définitivement vicomte de Murat en vertu des arrêts qu'il avait obtenus ; mais il ne jouit pas longtemps de la vicomte, étant décédé peu après sa mise en possession.

Renaud II succéda à son père; mais il fut plusieurs années sans pouvoir entrer en jouissance de la vicomte. Pons et Guillaume de Cardaillac avaient mis opposition à l'arrêt du parlement, et avaient cherché à intimider les commissaires que le roi avait envoyés pour le mettre à exécution.

1405. Pour faire cesser cette désobéissance envers la justice, Renaud II obtint, le 25 juin de cette année, une commission adressée au sénéchal de Beaucaire et au bailli du Velay, pour en informer de nouveau, et pour sommer Pons et Guillaume de comparaître à jour fixe pour rendre compte des motifs de leur conduite, sous peine de bannissement et de confiscation. Sur quoi les Cardaillac ayant délégué en Cour un procureur pour les représenter, ils s'excusèrent de ne pouvoir comparaître en personne, sur la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de garder avec vigilance les châteaux qu'ils avaient dans le Rouergue et dans l'Albigeois, crainte qu'ils ne tombassent dans les mains des ennemis de l'Etat. Ils alléguèrent, en outre, qu'ils ne pouvaient pas se dessaisir de la vicomte de Murat tant qu'ils ne seraient pas payés des droits légitimes et dotaux de Blayde de Caylus, leur bisaïeule, et d'Hélis de Murat, leur aïeule, plus, ce qu'ils avaient dépensé en améliorations, réparations pour la garde des châteaux et terres de la vicomté; ils consentirent cependant à ce qu'elle fût mise en séquestre entre les mains d'un honnête homme, et avec le moins de frais possible, jusqu'à ce qu'ils eussent été payés des sommes qu'ils réclamaient. Comme les deux parties ne pouvaient se mettre d'accord sur l'estimation de ces droits, la Cour ordonna au sénéchal de Beaucaire et au bailli du Velay de mettre la vicomté en

séquestre jusqu'aux Grands-Jours de Vermandois, où leurs prétentions réciproques seraient réglées.

Les commissaires voulurent alors se saisir du château de Murat; mais les Cardaillac s'y opposèrent encore et y firent entrer une forte garnison. Sur quoi, ayant été plusieurs fois ajournés à comparaître en personne devant la Cour, et n'ayant jamais obéi aux sommations, le procureur-général demanda qu'il fût fait un exemple; il requit contre les Cardaillac père et fils qu'ils fussent obligés à faire amende honorable dans la salle du palais, au milieu de la place de Murat et de celle de Saint-Flour, un jour de marché et en présence des personnes désignées par Reynaud, afin de lui demander pardon, à la justice et au public; ils devaient être à genoux, la tête nue, sans épée et sans ceinturon. Le procureur-général demandait, en outre, que leur procès leur fût fait ensuite, qu'on les condamnât à payer une somme de 20,000 liv. à Reynaud et une amende de 40,000 liv. pour lui, procureur-général ; enfin, s'ils pouvaient être saisis, qu'ils fussent bannis du royaume, leurs biens confisqués, s'ils ne paraissaient pas en personne après avoir reçu quatre nouvelles sommations.

1406. Par un nouvel arrêt, le parlement débouta les Cardaillac de ce qu'ils pourraient dire sur les faits allégués contre eux ; il les condamna à payer à Reynaud 8,000 liv. de dommages et intérêts, déclara le reste de leurs biens confisqués, et prononça leur bannissement à perpétuité. L'arrêt principal qui adjugeait la vicomté à Reynaud, quoiqu'il fût décédé, fut maintenu, et ordonna qu'il serait exécuté par la force des armes, avec droit d'appel au peuple, pour prêter main-forte, le cas échéant.

L'exécution de cet arrêt fut remise à Guillaume de Rully, président au parlement de Paris ; il se rendit en Auvergne cette année-là, et mit, à main armée, Reynaud en possession des châteaux et lieux qui dépendaient de la vicomte. Pendant onze mois, il assiégea le château de Murat avec une forte armée, n'ayant pu, avant ce temps, faire sortir la garnison.

1406. On voit dans le compte rendu de ce siège, par les consuls de Saint-Flour, qu'il commença le 1er juillet; que des vivres furent envoyés au sieur de Rully, à Bredon, le 4 du même mois, et que les sieurs Jouvenroux et Antoine Duprat vinrent solliciter que les gens de Saint-Flour fussent dispensés d'y venir en armes. Guillaume de Rully et le sieur de Marle s'accordèrent avec eux moyennant 100 écus, faisant alors 122 liv. 10 sols, pour être dispensés du siège. Le 17 novembre, cependant, les habitants de Saint-Flour envoyèrent à Murat

vingt hommes, avec seize muids de vin et des vivres pour six jours, sur le bruit qui s'était répandu que les Anglais venaient pour faire lever le siège.

1407. Le 16 janvier, le bailli Chatard de Rochedagoux vint à Saint-Flour pour exempter son guet de se rendre à Murat. Enfin, au mois de mars, on ramena dans cette ville les engins et bombardes, après que la garnison eut évacué le château. Ce siège coûta 25,000 liv., somme considérable pour ce temps-là.

Il se commit pendant ce siège une foule de crimes, de meurtres et vexations; il y eut plusieurs femmes et filles violées, plusieurs habitants pillés et massacrés. On trouve dans les archives de la chambre des comptes de Paris, que la ville fut assiégée par bombardes, canons et autres engins. Après l'évacuation du château, la ville offrit au vicomte Reynaud une somme de 15,000 liv. ; mais il la refusa, promettant de tout oublier. Toutefois, il demanda dix habitants de la ville, à son choix, ce qui lui fut refusé.

Or, comme Reynaud ne pouvait leur pardonner d'avoir soutenu les Cardaillac contre lui, il continua envers eux ses actes d'hostilité et de barbarie. On lui imputa d'avoir fait brûler Michel Gazard, d'avoir mis dans un instrument nommé *coissard* les enfants de Guillaume Delmas, et d'avoir voulu les précipiter du haut du rocher, ce dont il fut empêché. Un jour, ayant fait venir au château Jean Deslandys, il le tua de sa main ; il fit asseoir Pierre Vissade sur une tuile chaude ; il fit brûler les cuisses et les fesses de Pierre Faucillon. Un jour de Pâques, il fit tirer sur le peuple les canons et bombardes du château ; il fut même un jour jusqu'à faire jeter sur la ville des solives enflammées et du feu grégeois pour l'incendier.

Les différends entre les Cardaillac et les puinés de Murat durèrent quarante-quatre ans. Pendant ce temps-là, les revenus et la justice de la vicomté furent mis sous la main du roi, régis par un sergent d'armes, originaire de Langeac, nommé Durieu ; en 1400, par Bertrand de Celles, et enfin, pendant deux ans, par Jean de Neuvéglise, capitaine du château de Murat.

La même année 1407, Reynaud institua des rentes en faveur du sieur de Rully, à cause des sommes dont il lui était redevable pour sa mise en possession du château.

Quoique le vicomte Reynaud fut en jouissance de la vicomté, il n'en fut pas pour cela paisible possesseur. Pons et ses enfants, aidés par

Guillaume de Cardaillac, prieur de Bredon, leur cousin, descendu comme eux d'Hélis de Murat, restèrent longtemps retirés dans le prieuré et s'emparèrent même du fort de Beccoire ; mais Reynaud le reprit immédiatement et y établit une garnison pour surveiller le prieur. Pons, alors, s'empara du fort de la Bastide.

1409. Cette année-là, les reines constituées en faveur du sieur de Rully n'ayant pas été suffisantes pour l'indemniser, Reynaud en créa d'autres.

Reynaud II épousa cette même année Blanche d'Apcher, fille de Raymond, seigneur d'Apcher, sire de Nogaret, de Cornusson et de Saint-Alban. C'est de là que ces terres vinrent dans la maison de Murat.

Reynaud, outre ces terres, unit encore à la vicomté de Murat celles de Mallet, de Châteauneuf, d'Anglards et de Turlande ; il y réunit aussi les châtelainies de Fonrose, de Montpeyroux et de Barrés, qui en avaient été démembrées pour l'apanage de Guillaume de Murat, son aïeul. La moitié de la terre de Turlande avait été achetée auparavant par Reynaud Ier, son père, de Pierre de Turlande, le 21 avril 1391.

Il y avait des châteaux dans chaque châtelainie ou mandement; ils furent démolis au temps des guerres civiles. On voyait dans le cartulaire de Saint-Flour qu'en 1280, noble homme Germain de Châteauneuf était seigneur d'Apcher. Ces trois premières châtelainies furent apportées en dot par Jeanne de Châteauneuf à Reynaud Ier, son mari. Par son testament daté du 1er juillet 1598, elle fit héritier son fils Reynaud, et, de la sorte, lesdits mandements de Châteauneuf, Mallet et Anglards échurent en propriété aux vicomtes de Murat.

Bernard d'Armagnac était devenu, en 1409, par suite de son mariage avec Bonne de Berry et par donation de Jean, son beau-père, vicomte de Carlat. Ce prince était opposé à Reynaud, qui appartenait au parti du duc de Bourgogne. Il fit sommer Reynaud d'avoir à lui rendre foi et hommage pour la vicomté de Murat, ce qu'il refusa sur les mêmes raisons que ses prédécesseurs. Ce refus amena une guerre cruelle entre ces deux seigneurs.

Les habitants de Murat, qui haïssaient Reynaud à cause de ses cruautés envers ses sujets, voulurent s'en venger et aidèrent le comte d'Armagnac à se saisir de la ville. Alors Reynaud, qui était bailli des montagnes, s'associa avec les seigneurs de Rochebaron et de Montanroux, rassembla tout ce qu'il put de gens de guerre et les mit

sous les ordres du capitaine Ferraboc. Sous le prétexte d'aller chasser les pillards qui occupaient le château de Carlat et les criminels réfugiés dans les châteaux voisins, il se mit à la tête des troupes, enseignes déployées et avec armées apparentes. Il s'empara des châteaux de Murat-de-Barrès, de Messillac, de Montamat, de Puy-Mandès et de Polminhac ; il ravagea les terres du comte d'Estaing de Dienne, des seigneurs de Combrelles, Valuégols, Brezons et Cheylanne; il enleva dans le Carladès neuf ou dix mille têtes de bétail, et, profitant de l'absence du comte Bernard, occupé alors à faire la guerre au comte de Foix, son ennemi particulier, il assiégea Carlat et fut sur le point de prendre le château par surprise.

La comtesse d'Armagnac, en l'absence de son mari, avait rassemblé les nobles du Rouergue et du Carladès pour s'opposer à ces ravages. Le capitaine Ferraboc fut défait et désarmé par les gens de la princesse.

1410. Le pape Jean XXII, successeur d'Alexandre V, fit droit à la supplique que le roi Charles VI avait envoyée contre le prieur de Bredon. Par bref du 23 mai de cette année, il commit l'abbé de la Chaise-Dieu.

1413. Le comte d'Armagnac ayant connu les actes criminels commis par Reynaud contre lui et sa vicomté de Carlat pendant qu'il était en Gascogne, résolut de le châtier. Pour éviter que les habitants de Murat lui donnassent des secours, il s'avisa de déclarer confisqués tous les biens de ceux qui prendraient les armes contre lui en faveur de Reynaud, et il les donna au corps commun de la ville. Ceci fut fait par lettres données au château de Gages, le 14 août 1413, et, dans le même château, le 15 janvier 1414, il ratifia les franchises et privilèges de la ville. Il permit aux consuls, dont il a, dit-il, éprouvé la fidélité, de garder les clés de la ville, après avoir prêté serment en ses mains ou dans celles de ses officiers ; cependant, en cas de danger, ils ne pouvaient se refuser de les remettre aux officiers du vicomte sur leur demande. Il leur donnait encore la permission de chasser les sangliers, les cerfs, les chevreuils qui dévastaient les récoltes, et de se les approprier, en réservant pour le seigneur ou ses officiers la part qu'il est d'usage de leur donner.

1414. La paix d'Arras avait mis fin à la guerre contre le duc de Bourgogne. Le comte, à son retour en Rouergue, donna six mille hommes de troupes réglées au comte de Lomagne, son fils, avec Bégon, vicomte d'Estaing et de Cheylanne. Il se saisit de toutes les places et châteaux de la vicomté ; mais il ne put prendre celui de Murat.

Il fallut en venir à un siège régulier; car ce n'était pas une petite entreprise que de soumettre un château si fort, si avantageusement situé sur un rocher tant élevé et escarpé. Avec cela, Reynaud, son frère et ses autres parents s'étaient enfermés dans la place, résolus à s'y défendre à outrance, dans l'espoir qu'ils pourraient obtenir quelques secours du duc de Bourgogne. La petite armée qui devait entreprendre le siège, en s'y rendant, campa devant Fonnostro.

Le vicomte Reynaud se défendit vaillamment; le vicomte d'Estaing ne prit le château qu'à force de gens. Sans la coopération des habitants du pays, il n'y aurait pas réussi; mais ils étaient lassés par tout le mal que Reynaud leur avait fait lorsqu'il avait lui-même assiégé les Cardaillac. S'étant rangés du côté des plus forts, ils contribuèrent à le faire prendre, avec le comte d'Apcher, son beau-père. Reynaud fut conduit prisonnier à Carlat et y resta dix-huit mois. Le connétable d'Armagnac donna au vicomte d'Estaing le village de Prades, ainsi que plusieurs autres, pour le dédommager des frais du siège ; déjà il lui avait donné la maison de Jean Brunenchon, procureur-général de Reynaud, dont les biens furent confisqués.

Ce siège est mentionné dans *Juvénal des Ursins*.

1415. La chronique sans nom dit que cette place fut prise par composition ; que Reynaud se rendit prisonnier ; mais qu'ayant, au bout de dix-huit mois, trouvé le moyen de s'évader de sa prison, il se rendit auprès du duc de Bourgogne. Ce prince obtint sa délivrance par le traité qu'il passa en 1415, par lequel il rendit la liberté au sire de Bétizy, sous la condition que Reynaud de Murat et les autres prisonniers faits avec lui seraient relâchés.

Reynaud, après avoir servi quelque temps sous les ordres du duc de Bourgogne, rentra dans les bonnes grâces du roi Charles VII, qui lui donna des lettres d'abolition. Il entra à son service, fut fait capitaine de 100 hommes d'armes, son chambellan, et reçut le gouvernement du Languedoc, où il possédait les terres de Cornusson, de Saint-Alban et de Grand-Rieux, qui lui venaient du chef de Blanche, sa femme. Ce vicomte vécut jusqu'en 1460.

Il paraîtrait, d'après le dénombrement que fait Chapelain dans sa *Pucelle d'Orléans*, VI<sup>e</sup> livre, vers 362 et suivants, de l'armée de Charles VII, que Murat aurait fourni son contingent à ce monarque.

Pour ne pas interrompre le cours de l'histoire des vicomtes de Murat, nous allons réunir ici toute la suite des procès qui s'élevèrent encore

entre les d'Armagnac, les Murat et les Cardaillac, jusqu'à l'arrangement définitif et l'arrêt rendu, en 1468, par le parlement de Toulouse.

Quoique Reynaud eût été mis en possession de la vicomte de Murat, il ne fut pas payé par les Cardaillac des sommes auxquelles ils avaient été condamnés envers lui ; il eut encore longtemps à plaider avec eux.

Il eut aussi de longs démêlés avec Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, fils du connétable, sur ses droits à la vicomté de Murat et sur la confiscation rendue contre lui pour n'avoir pas prêté foi et hommage. On voyait dans les écritures de Reynaud contre les d'Armagnac, que ce seigneur se plaignait du connétable, leur père à ses enfants, sur ce qu'il avait donné des secours aux Cardaillac contre lui, nonobstant l'arrêt du parlement; il alléguait l'ignorance où il se trouvait d'avoir à rendre hommage pour la vicomté de Murat, dont il s'était emparé par la force des armes. A l'égard du siège qu'il avait mis devant Carlat, ce n'était point pour insulter le comte d'Armagnac, mais pour en chasser les pillards et les criminels qui s'en étaient emparés, entre autres Tendonnet et Géraud de Péronenc, Jean d'Orlois, le nommé Capon et le bâtard d'Arpajon. C'était d'après les mêmes motifs qu'il avait été dans les autres places du Carladès, ce qui était son devoir comme bailli. Enfin, il n'avait fait alliance avec les seigneurs de Rochebaron et de Montauroux que pour se prêter un mutuel appui. Il ne se reconnaissait donc coupable d'aucun des faits qui lui étaient imputés. Cette affaire fut terminée à Clermont, le 16 juin 1444, par transaction devant Martin Gouge, évêque de cette ville, et Guillaume de Montmorin, évêque d'Agde.

Reynaud vendit les droits qu'il avait sur les châtelainies de Châteauneuf, Mallet, Anglards et Cussac, pour le prix de 5,000 écus d'or, avec réserve toutefois des droits de ses frères et sœurs; il céda encore tous ses droits sur la vicomté de Murat, Muratel, la Bastide, Aubepeyre, Maucheix, Vigouroux et Turlande, moyennant 4,600 écus d'or, et toutes ces terres restèrent réunies à la vicomte. Après la mort de Reynaud, Marguerite de Murat, sa fille, dame de Cornusson et de Saint-Alban, conjointement avec Louis Louet, son époux, et Guillaume Louet, son fils, seigneur de Marcillac et du Verger, ratifia les ventes que son père avait consenties à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, moyennant 6,440 livres. Marguerite et son époux terminèrent aussi les affaires qu'ils avaient avec la famille de Cardaillac, renonçant aux 43 mille livres qui leur étaient dues, pour la somme de 2,350 livres que Pons de Cardaillac, seigneur de Valade, leur paya. De son côté aussi, Pons les tint quittes des sommes que

réclamait son père pour les droits légitimes de Blayde de Caylus, son aïeule, et d'Hélis de Murat, sa bisaïeule. Ainsi furent terminés ces grands procès au parlement de Toulouse.

Nous avons dit que Reynaud s'était retiré auprès du duc de Bourgogne. Ce prince dut donner un établissement à cet infortuné vicomte dépouillé de toutes ses terres. Quelques écrivains ont cru à tort que sa postérité subsiste encore en Dauphiné. Le marquis de l'Étang, seigneur de Vincy, n'est point descendant de cette famille, quoiqu'il porte les armes des anciens vicomtes de Murat, qui sont à 5 fasces émaillées d'or et qu'il ne faut pas confondre avec celles de la vicomté de Murat, qui sont écartelées au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'azur, à 3 fasces murillées et crénelées d'argent, la 1<sup>re</sup> de 5 créneaux, la 2<sup>e</sup> de 4 et la dernière de 3; celle-ci ouverte en porte ronde au milieu; Telles sont les anciennes armoiries de Murat. Après la prise de la possession de la vicomté par les d'Armagnac, on les modifia ainsi : au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de gueule, au lion léopardé d'or, qui est de Carlat:

La fille que Reynaud laissa de son mariage avec Blanche d'Apcher épousa Louis de Louet, chambellan du roi Charles VI.

Il y avait encore quelques branches cadettes sorties de la maison de Murat. Les vicomtes de Cheylanne portaient jadis le nom de Murat. Marguerite, fille unique d'Armand, porta cette terre dans la maison de Peyre, par son mariage avec Astorg. Leur fille unique, Eminarde, leur héritière, fut mariée, en 1319, au comte d'Estaing, dans la maison duquel cette terre resta jusqu'en 1500.

Les seigneurs de Faveyrolle étaient aussi descendus des vicomtes de Murat. Armand y résidait et vendit une rente sur la maison Chabrier, en 1379, à Pierre-Julien, seigneur de Chambeuil. Il vivait encore en 1389.

Armand de Murat et Bertrand de Valheilhes, damoiseaux, souscrivirent, en 1320, la donation de Bégon et de Blayde de Caylus, son épouse.

Armand et Amblard de Murat firent hommage au seigneur d'Apchon, en 1347, pour Rochevieille, que leur père avait acquis de Guillaume Loubeyre.

Nous ignorons ce que ces branches sont devenues ; on ne les trouve plus dans l'histoire.

Ainsi finit à Murat cette race antique et chevaleresque, qui aurait donné son nom à la ville, mais plus probablement l'avait reçu d'elle ; race déjà puissante lorsqu'elle nous apparaît aux temps historiques qui créa sa vicomté, la rendit grande et prospère, et qui la perdit fatalement par un ostracisme d'étiquette, au moment où elle était parvenue à son apogée.

La maison des anciens vicomtes de Murat, dit M. Laine, a subsisté avec éclat dans le comté d'Auvergne pendant 400 ans. L'opinion de cette province est qu'elle tirait son origine des vicomtes de Carladès. Ce qu'il y a de certain, c'est que Murat était dans le principe un fief mouvant du château de Carlat, comme le prouve une suite d'hommages rendus par les vicomtes de Murat. Ce n'était donc originellement qu'une viguerie, et le titre de vicomté qu'elle a dû prendre à l'époque de son démembrement, lui vint sans doute de la qualité générique de son premier possesseur. Ajoutons à ces considérations que les noms de Gilbert et de Géraud ont été communs dans les deux maisons de Carlat et de Murat.

Nous allons reprendre maintenant l'histoire des vicomtes.

Bernard, comte de Rodez, Fézensac, etc., connétable de France, conserva jusqu'à sa mort la vicomte de Murat, dont il était devenu possesseur par confiscation. Pendant qu'il était détenu prisonnier, il fit don au chapitre de Murat d'une rente de 8 septiers de blé pour célébrer, chaque lundi, une messe chantée pour le repos de son âme. Il fut massacré à coups de maillet, le 18 juin 1418, et Bonne de Berry, sa femme, fit délivrer cette rente au chapitre par ses lettres du 18 octobre de la même année. Elle mourut au château de Carlat, assistée d'Anne d'Armagnac, sa fille, et d'Eléonore de Leotoing ; elle fit héritier Bernard, son fils.

On trouvait dans les archives de Murat une requête en patois présentée par le chapitre à Bonne de Berry. Les chanoines réclamaient les largesses de cette puissante dame pour l'agrandissement de leur église devenue trop petite. Dans cette requête, les chanoines déclaraient avoir reçu plusieurs libéralités du connétable, son mari, du duc de Berry, son père, et des comtes d'Armagnac, ses enfants. Ils promettaient de dire pour elle, à perpétuité, une messe haute le jour de Saint-Michel. Bonne accéda à leur demande.

1419. Jean d'Armagnac, fils du connétable, lui succéda. Il ratifia, le 6 mai de cette année, les donations que son père avait faites aux

habitants de Murat des biens confisqués sur les partisans du vicomte Reynaud. Deux jours après, il ratifia les privilèges de la ville, reçut l'hommage des consuls, auxquels il permit d'avoir un sceau. C'est depuis cette époque que le corps commun de la ville prit sur ses armes, azur au lion d'or léopardé, comme nous venons de le dire.

1423. Bernard, second fils du connétable d'Armagnac, qui avait été constitué héritier par Bonne de Berry, sa mère, transigea avec Jean, son frère aîné, à Lille-en-Jourdain, le 23 mars, sur ses droits paternels. Jean se démit de la vicomte de Murat, laquelle, dans leur partage, revint à Bernard.

1425. Ce comte reçut, dans le château de Carlat, l'hommage du vicomte de Murat; il ratifia les privilèges de la ville, à la charge par les consuls de la garder ainsi que son château, et de lui signaler les trahisons qui pourraient être tramées contre lui.

1428. Il ratifia de nouveau la donation faite par son père au corps commun de Murat, des biens confisqués sur les partisans de Reynaud.

1429. Le comte Bernard épousa Eléonore de Bourbon, fille unique de Jacques, comte de la Marche et de Castres. Il eut d'elle deux fils : Jacques d'Armagnac et Jean, évêque de Castres et abbé d'Aurillac, qui décéda vers l'an 1490, après avoir été tuteur des enfants de son frère et rendu de grands services au chapitre de Murat, dont il fut médiateur dans toutes ses affaires.

1430 Bernard fit bâtir la grosse tour du château. La même année, il fonda et fit bâtir le couvent des Frères mineurs de l'observance de Notre-Dame-de-Paix-de-Murat, dans la chapelle de l'infirmerie de Saint-Gal.

1432. Reynaud de Murat et le seigneur de Rochebaron cherchèrent à s'emparer de Saint-Flour.

1433. Nous avons vu, les sommes votées par les Etats de la prévôté de Saint-Flour, entre autres, 100 livres à la comtesse de Pardiac ; 20 écus à Gaspard de Neuvéglise, son serviteur, et 7 livres au seigneur de Chazelles.

1435. Traité ci-dessus mentionné entre Bernard d'Armagnac et Reynaud.

1444. Abandon par Reynaud de ses prétentions sur le château et la vicomté.

1432. Jacques d'Armagnac, vicomte de Murat, fut si bien dans les bonnes grâces de Louis XI, qu'il se maria cette année avec Louise d'Anjou, sa filleule.

1456. Jacques succéda à son père. Il affranchit, le 14 juin, en faveur des chanoines de Murat, de toute directe et censive, une maison acquise du seigneur de Besson, pour agrandir son église. Se trouvant à Murat à cette époque, il reçut le serment de fidélité des consuls et ratifia les privilèges de la ville.

1459. Le comte Jean, qui avait cédé la vicomté de Murat à Jacques, son frère, mourut cette année-là. Il n'avait eu qu'un fils, Jean V, mort sans postérité, dans lequel s'éteignit la branche aînée des d'Armagnac.

1464. Jacques fut assez mal inspiré pour entrer dans la ligue du Bien-Public, ce qui irrita fort Louis XI contre lui, car il manqua ainsi à la parole qu'il avait donnée au roi, au siège de Riom. Pour se remettre en ses bonnes grâces, Jacques se rendit à Paris et jura, sur des reliques, d'être bon et fidèle sujet. Entre autres places, il donna en garantie celle de Murat.

1469. Malgré cet accommodement, le procureur général lit des poursuites contre lui. Il fut, en conséquence, passé à Saint-Flour, le 7 janvier, un traité entre Antoine de Chabanne, comte de Dammartin, et Jacques de Nemours, par lequel le maréchal lui pardonna au nom du roi. Le duc promit de faire prêter serment de fidélité à Louis XI par tous ses sujets et vassaux. En exécution de ce traité, le roi ordonna, le 17 février, à Draguinet de Lastic de Valheilhès, grand-maître d'hôtel de la reine, de se rendre à Murat.

1471. Jacques d'Armagnac fonda dans l'église collégiale de Murat une messe basse qui devait se dire à perpétuité et chaque jour, savoir : la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> au grand autel, après avoir été sonnée par sept coups de la grande cloche, eu l'honneur des sept joies de la sainte Vierge. Il donna pour cela 20 livres de revenu en assiette de rentes à prendre sur les villages de Mazières et d'Auxillat. Ce revenu fut assis dans cette fondation, savoir : 11 livres 3 sols en argent, et pour les 8 livres 17 sols restants, on donna 27 septiers en froment, seigle ou avoine. On y voit que le septier de froment fut évalué à 8 sols, celui de seigle, à 7 sols, et celui d'avoine, à 4 sols. Il y avait en outre 3 livres 4 onces et 1/3 de

cire, à 3 sols la livre. Il prit même rengagement de faire bâtir et décorer une chapelle dans cette église; mais les poursuites exercées contre lui l'en empêchèrent. Cette fondation fut faite le 20 janvier, en présence du chapitre.

1472. Anne de France, duchesse de Bourbon, chargea Pierre Sobrier de lever cette rente, et, pour ce motif, elle fut appelée la *Messe de Madame*.

1473. Jacques de Nemours ratifia les privilèges de Murat.

1475. Le 9 mai, il permit de nommer les nouveaux consuls le lendemain de Noël, au lieu du lendemain de Pâques. Dans ce temps-là l'année commençait le jour de cette fête. Il accorda aussi aux consuls le pouvoir de prélever certains droits par charge de vin qui entrerait dans la ville, à condition que le produit de cette taxe serait employé aux réparations et constructions nouvelles des murailles de la ville. En effet, cinq ans après fut faite la dernière enceinte partant de la porte près la tour carrée de la caserne, suivant le Vallat, retournant aux bâtiments de la vicomté jusqu'à la porte du Molinier, montant au-dessus de la maison Deslandys et sur la rue moderne qui descend à la route de l'Allagnon, et se prolongeant jusqu'à la porte des Coumeyroux ou d'Allanche, près de la maison qui appartient aujourd'hui à M. de Brives. Par cette troisième enceinte, la ville reçut son agrandissement fortifié définitif.

1477. Malgré le pardon que Louis XI avait accordé au duc de Nemours, il n'en avait pas moins conservé dans son cœur la volonté de le punir de sa conduite lors de la ligue du Bien-Public. Il envoya à l'improviste Pierre de Bourbon Beaujeu, son gendre, à la tête de 6.000 hommes de troupes réglées pour l'assiéger et le prendre dans son château de Carlat. Comme il n'en serait pas venu à bout par la force, le duc de Bourbon usa de ruse envers Jacques, lui fit dire que le roi ne demandait de lui qu'une soumission, et lui fit certifier qu'il se chargerait de sa justification auprès de Louis. Sur quoi le duc se rendit, et ayant été conduit à Lyon où le roi se trouvait, il fut enfermé dans Pierre-Encise et de là transféré à la Bastille, où, après sept ou huit mois de prison, on lui fit son procès; il fut condamné à mort le 4 août 1477 et exécuté aux Halles de Paris. Les faits de cette exécution sont hors des bornes de notre notice. Louise, sa femme, en ce temps-là accoucha à Carlat et mourut avant l'exécution de son mari, de chagrin de ces poursuites. Elle laissa six enfants.

Les biens du duc de Nemours furent confisqués par le même arrêt. Louis donna le comté de la Marche, le pays de Combrailles au duc de Bourbon et à sa femme; la vicomté de Murat, son château qui ne fut pas démoli, comme quelques écrivains l'ont avancé, et la terre de Vigouroux à Jean Dumas, seigneur de Lille-en-Jourdain. Le reste de ses terres fut rendu à ses enfants.

1483. Jean Dumas, seigneur de Lille-en-Jourdain, grand-maître des eaux et forêts. chambellan du roi et créancier du duc de Nemours, prit possession de la vicomte de Murat et de Vigouroux, en vertu du don qui lui en avait été fait, moyennant une certaine somme. Mais le roi Louis XI étant mort, à la prière des états généraux du pays, Charles VIII remit la vicomté de Murat à Jean d'Armagnac, fils de Jacques, à la charge de désintéresser le concessionnaire qui en avait joui jusqu'à cette année. Jean Dumas avait deux enfants. Jacqueline épousa le duc de Lévis; Robert, Jeanne de Fontenay, dame de Rifardon, en Bourbonnais. Il eut un fils qui épousa Honorad de Castellane, héritière de la branche de Lomagne, de laquelle sont sortis les marquis de Lomagne, qui ont pris le nom de Castellane.

1484. Jean d'Armagnac, duc de Nemours, étant devenu ainsi vicomte de Mural, envoya François Foucalt, gouverneur de Carlat, et Claude Sobrier, prieur de St-Clément, demander aux habitants de cette ville la taille qui s'était présentée pour trois cas. Le premier, était la prise du duc Jacques, son père ; le second, parce que le duc Jean avait été fait chevalier au sacre de Charles VIII, et le troisième, à cause du mariage de Catherine d'Armagnac, sa sœur, avec Charles, 2<sup>o</sup> du nom, duc de Bourbon, Sur cette demande, le corps commun de la ville consentit à lui payer 160 livres en reconnaissance des services qu'il en avait reçus ou qu'il espérait en recevoir. Le duc ayant été satisfait de la générosité des habitants, il y eut une transaction passée, d'après laquelle on s'engagea de part et d'autre à ne porter aucun préjudice à leurs droits réciproques et privilèges.

Le duc Jean consentit à ce que les consuls de Murat eussent un valet de ville à livrée verte et bleue, avec pouvoir d'exercer pour les affaires de la ville. Il permit aussi de prélever 2 sols par charge de vin qui entrerait dans la ville.

1486. Les Etats tenus à Riom, en cette année, ayant imposé diverses sommes sur les vicomtés de Carlat, de Murat, les prévôtés d'Aurillac, de Maurs et de Mauriac, les habitants de la ville de Murat en furent déchargés.

1489 Jean d'Armagnac ne considérant pas la vicomté de Murat comme assurée en ses mains, à cause de la félonie de son père et des droits concédés par suite sur elle à Jean Dumas, entra en arrangement avec le duc de Bourbon, tant sur Murat et Carlat, que sur leurs membres et dépendances, estimés cent mille livres. Le duc de Bourbon entra aussi en accommodement avec Jean Dumas. Le duc Jean reçut en échange le comté de Lille-en-Jourdain pour le prix de 40 mille livres; les terres de Bozol, Foy et Servissal, pour la somme de 35,333 livres; les terres d'Ayen et de Dalissac, en Limousin, pour celle de 25,250 livres, et pour parfaire la somme entière, celle de 1,417 livres en argent. Le duc de Bourbon et Anne de France, sa femme, se chargèrent de désintéresser le Sr Dumas, d'acquitter encore pour eux une somme de 4,000 liv., due à M. Jean Taquimenc, sur la terre de Vigouroux. Ce traité fut passé en présence du roi Charles VIII, qui ratifia le tout, se démit de tous ses droits et réclamations sur la vicomte de Murat, se réservant seulement le droit de supériorité. Le 13 juin 1589, Jean d'Armagnac, duc de Nemours et de Castres, pair de France, donna pouvoir et procuration à M. François Foucault, écuyer, seigneur de Cros et de Chastelle, son chambellan, de mettre le duc de Bourbon en possession, avec ordre à Guillot, seigneur de Dienne, capitaine de Murat; à Jean Maurin, capitaine de Mallet et d'Anglards; à Pons du Buisson, capitaine de Châteauneuf; à Jacques de Vixouze, capitaine de Turlande, et aux autres capitaines du Carladès, de mettre les places et châteaux des vicomtés de Carlat et de Murat entre les mains du duc de Bourbon. Le 9 juillet 1489, noble Philibert de la Platrières, seigneur de Bordes, chambellan du duc de Bourbon, prit possession des deux vicomtés, et fit assembler à Murat les habitants des châtelainies d'Aubepeyre, de Murat et de Lesbros, pour recevoir leur serment.

1490. Pierre de Bourbon, 2<sup>o</sup> du nom, duc d'Auvergne, comte de Clermont, de Bourbon-Lancy et de Combrailles, succéda aux d'Armagnac dans la vicomté de Murat. Il avait épousé Anne de France, fille aînée de Louis XI. Ce prince, en qualité de duc d'Auvergne, établit à Murat le bailliage du duché des montagnes, nommé le bailliage d'Andelat, à la prière des justiciables dudit duché. Nous en parlerons plus loin.

1493. L'église collégiale de Murat fut brûlée par la foudre. Le duc de Bourbon, par lettre du 24 septembre de cette année, donna 25 livres tous les ans au chapitre jusqu'à son entier rétablissement. En reconnaissance de ce don, ses armes furent mises sur la grande fenêtre qui regarde le midi.

1503. Ce prince mourut à Moulins, le 11 octobre. Anne, sa veuve, devint après lui vicomtesse de Murat, comme usufruitière et comme ayant la tutelle de Suzanne, sa fille.

1504. Charles de Bourbon, connétable de France, obtint une commission du parlement de Paris pour faire assigner Anne et l'inviter à justifier de ses titres à la possession de la vicomté. Pour mettre fin à ce procès, Anne maria sa fille au connétable, en 1505. Dans le contrat de Suzanne, il fut stipulé qu'au cas où le prince lui survivrait sans avoir d'enfants, les terres et seigneuries lui resteraient.

1509. Anne se fit rendre hommage par les habitants de la vicomté.

1513. Anne prétendit que les habitants de Murat devaient lui payer le droit de guet depuis 10 ans, à la date de la mort du duc. Sur quoi les consuls se pourvurent en justice. Cette affaire fut terminée le 13 septembre 1518, par transaction entre la duchesse et les consuls. Il fut réglé, qu'en temps de paix, la ville serait déchargée à l'avenir du guet, en payant annuellement au capitaine du château de Murat une somme de 20 livres ; qu'en temps de guerre ou de danger imminent, les habitants seraient tenus de faire le guet et de fournir une garde au château, ainsi qu'il était stipulé dans la transaction de 1373, avec Pons de Cardaillac.

1515 et 1516. 23 février, établissement d'un contrôle des droits d'octroi. La ville s'y opposa; mais par lettres du 26 février 1516, le roi ordonna que le compte de cet octroi, depuis vingt années, serait fait, et que le reliquat serait employé aux réparations des fours. Cette même année 1516, les consuls protestèrent contre le procureur-général de la duchesse de Bourbon, parce qu'il ne faisait pas punir plusieurs brigands qui avaient commis des désordres.

1521. Le 28 avril, Suzanne de Bourbon mourut avant sa mère, sans laisser d'enfants.

1522. Anne, sa mère, lui survécut peu, étant décédée le 4 novembre au château de Chantelle en Bourbonnais. Elle fut enterrée à Sauvigny, auprès du duc Pierre, son mari.

1523. Charles III de Bourbon, connétable de France, fut vicomte de Carlat et de Murat par suite de son mariage avec Suzanne, et succéda à Anne, sa belle-mère. Ce prince permit, par lettres données à la Chaussière, le 23 juin, aux habitants de Murat, de vendre pour 20 livres les secondes herbes du pré du Breuil et des communaux des côtes de

la Vernhe. Il permit aussi de nommer les consuls à la Saint-Michel ; autorisa la nomination de dix conseillers de ville, qui auraient les mêmes pouvoirs que tous les habitants assemblés, quand ils seraient tous réunis. Il accorda aussi aux consuls un secrétaire de ville pour rédiger leurs délibérations. Les attributions des conseillers étaient principalement de surveiller l'égalité de la répartition des tailles.

La vicomté de Murat va entrer dans une nouvelle phase; son existence féodale va être modifiée ; le temps des vieux seigneurs est passé; leur domination, si elle avait suscité parfois des guerres, des vexations, des désastres, n'avait pas été sans gloire et sans utilité, tant pour le pays, que pour ses franchises et libertés. Murat va entrer dans les appartenances de la couronne. Là, ses droits seront encore plus respectés, mieux définis, et quand après avoir été l'apanage de plusieurs princesses, il subira la transformation des terres engagées, l'œil et la justice du roi ne cesseront d'exercer une haute surveillance, jusqu'à son extinction dans les catastrophes révolutionnaires. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Après le décès des duchesses Anne et Suzanne, Louise de Savoie, mère de François 1<sup>er</sup>, réclama leur héritage comme cousine-germaine de Suzanne, alléguant que les stipulations portées au contrat de mariage de cette princesse avec le connétable étaient nulles, et elle obtint une commission du parlement de Paris pour faire assigner le duc. Pendant cette contestation, le roi François 1<sup>er</sup> intervint, et par lettres-patentes donna à sa mère la vicomte de Murat.

Le connétable ayant été dépossédé ainsi de la succession de son épouse, se révolta contre son souverain, passa en Italie, prit du service dans l'armée de l'empereur Charles-Quint, et périt d'un coup de canon en escaladant les murs de Rome. Il fut enterré à Gaète.

1525. Le 27 juillet, pour cause de rébellion, le connétable fut déclaré criminel de lèse-majesté, ses biens confisqués et réunis à la couronne.

1530. Jeanne de Savoie décéda le 22 septembre.

1531. Le roi François 1<sup>er</sup>, par édit du mois de janvier, ordonna que les terres de son apanage, dans lesquelles étaient comprises les vicomtes de Carlat et de Murat, seraient dorénavant unies et incorporées au domaine de la couronne. Cet édit porte :

1° Que toutes les justices et juridictions des terres incorporées seraient et demeureraient royales, pour être exercées sous et au nom du roi, et les nominations aux offices faites par lui ;

2° Que les terres seraient régies par le receveur des domaines, et les revenus perçus par les trésoriers de France;

3° Enfin, la Chambre des comptes établie à Moulins pour les terres de la maison de Bourbon ayant été supprimées, que tous les titres et actes concernant lesdites vicomtés et les hommages rendus dans les différents temps, seraient apportés à Paris et réunis aux autres titres du domaine de la couronne.

1532. Par suite de tous ces faits et actes, la vicomté de Murat fut unie désormais à la couronne.

1533. Jacques de Sistrières, juge-prévôt royal de la ville et vicomté de Murat, reçut commission de François 1<sup>er</sup>, en date du 3 mars, de faire son terrier ; il fut terminé en 1535.

1538-1559. Les hommages des vicomtés de Carlat et de Murat furent rendus à François I<sup>er</sup>. Jean de Cèbie, juge suzerain du Carladès, les reçut par commission du roi.

1540. Henri II, au mois de juin, accorda un affranchissement des tailles personnelles aux résidants des châtelainies de Murat ; il donna aussi aux consuls la nomination au chapitre d'un canonicat perpétuel.

1541. Par édit du mois de septembre, il fut ordonné que le juge de la vicomté, étant lieutenant du bailli du duché des montagnes en la prévôté de St-Flour, ce bailli résiderait à Murat comme lieu emprunté.

1553. La montre du ban et de l'arrière-ban de la province se fit à Murat, pour les nobles des montagnes, par Antoine de Fontanges, qui en fut le commandant. Les officiers d'Aurillac y assistèrent.

1557. Le roi ayant créé dans le pays un droit de tabellionage, les consuls réclamèrent, et, sur les remontrances du juge présidial et d'appeaux, ce monarque supprima cet établissement, par lettres du 23 décembre.

1575. Les Etats du haut-pays furent tenus à Murat pour imposer une somme de 80,000 liv. pour la subsistance des troupes employées contre les religionnaires.

1579. Les huguenots prirent le couvent de Saint-Gal et le brûlèrent.

1587. La reine Marguerite, qui avait été reléguée depuis un an au château de Carlat, se rendit à celui de Murat avant sa translation à celui d'Usson.

1589. La reine Isabelle douairière de France fut vicomtesse de Murat. Catherine de Médicis l'avait été avant elle. Cette vicomté entra plusieurs fois dans les apanages des reines douairières.

1592. Le gouvernement établit des magasins de vivres à Murat.

1593. Il fut imposé par les Etats du haut-pays une certaine somme sur le tiers état, pour l'abolition d'un subside de vin et le remboursement des frais faits pour prendre plusieurs châteaux, la morte-paie de Murat et pour les garnisons mises dans le pays.

Après Isabelle d'Autriche, les reines douairières qui eurent la vicomté de Murat en apanage sont : Louise de Vaudémont, femme de Henri III, qui ne la conserva que cinq ans ; Marguerite de Valois lui succéda.

1612. Par suite de l'édit de pacification, les habitants de Murat et des contrées environnantes qui professaient la religion prétendue réformée, obtinrent l'autorisation de construire un temple à la Gazelle, paroisse de Murat, et d'avoir un cimetière pour eux dans la ville.

1615. Le 6 novembre, le prince de Joinville, gouverneur d'Auvergne, passa à Murat, allant prendre le commandement des troupes qui se réunissaient à Bordeaux et destinées à accompagner le roi qui venait d'épouser la princesse d'Espagne.

1617. Le même prince passa de nouveau à Murat accompagné d'une noblesse nombreuse ; il venait pacifier son gouvernement d'Auvergne.

1633-1634. Le château de Murat fut démoli sur ordre de Richelieu d'octobre 1633 à avril 1634.

1635. Isaac Dufour, habitant de la ville de Murat, ayant voulu exiger les droits imposés aux bêtes au pied fourchu, fut la cause d'un soulèvement des paysans des montagnes.

1650. Murat et ses environs eurent une large part dans les dégâts, pillages et vexations commis en Auvergne par les régiments. Nous y reviendrons.

1697. Après la destruction du château de Murat, la vicomté resta un certain nombre d'années réunie à la couronne ; elle fut engagée par le roi Louis XIV. M. Jean-Antoine de Lastic, écuyer, abbé de Sieujac, seigneur prieur de Bredon et d'Allanche, conjointement avec son frère, François de Lastic; le prieur s'en réserva la jouissance sa vie durant. Ils versèrent une somme de 65,000 livres et 6,500 liv. pour les 2 sols par livre, et cela par quittances datées des 25 et 29 avril. Dans cette vente étaient compris les châtelainies d'Albepierre et Lesbros (Chastel-sur-Murat) ; le droit de justice, de greffes civil et criminel, greffe de présentation et d'affirmation ; droit de geôle d'Andelat, Murat et Saint-Flour ; droits de leyde, péages, pacages, fouis, moulins banaux ; 140 têtes d'herbages au Cantal et 40 à Rochegonde ; les Bruels, les prés de Madame, de Saigne-Noire et l'étang de Fonnostre, à la réserve du fief et hommage, et des forêts de haute futaie. Nous donnerons le détail de toutes les dépendances qui ont été comprises dans cette vicomté, dans son intégrité, et qui l'avaient rendue si puissante.

Ce fut le 5 juillet 1697 que M. de Chadefaux, en vertu de la procuration de l'abbé de Sieujac, prit possession de la vicomté de Murat. M. Louis Tassy, conseiller et avocat du roi à Saint-Flour, fut commis à cet effet par Monsieur l'intendant, et assista à toutes les opérations. Nous avons retrouvé l'acte de cette mise en possession; nous en donnerons un extrait le plus succinct possible, parce qu'il établit parfaitement la constitution de la partie de la vicomté engagée. Les opérations durèrent cinq jours ; les commissaires se réunissaient à huit heures. Monsieur René Teillard, procureur du roi aux gabelles du Languedoc, fut nommé assistant, et Monsieur Gazard, notaire royal, praticien, écrivit.

Monsieur Lefèvre d'Ormesson était intendant de la province d'Auvergne. D'après ses instructions, un état de tous les lieux et bâtiments dépendant de la partie engagée, savoir : Murat, Lesbros, Albepierre, devait être dressé. A cet effet, la réunion des commissaires nommés avait lieu chaque jour au logis de Guillaume Celeyroux (aubergiste). Ils nommèrent Hugues Pichot, expert de Murat, pour procéder avec eux à la reconnaissance des lieux et à l'estimation des réparations à faire.

Le 4 juillet commencèrent les opérations; les commissaires se rendirent à neuf heures à l'église collégiale de Murat. Monsieur Jean Denier, prêtre et chanoine, se trouva à la porte, étant averti de la prise de possession que Monsieur de Chadefaux devait faire au nom et comme mandataire de Monsieur de Lastic de Sieujac. Le procureur constitué était attendu à l'entrée, sur la porte ; l'eau bénite lui fut offerte, et les cloches sonnantes, il fut conduit au pied du maître-autel, où il se mit à genoux du côté de l'évangile. Après avoir fait une prière pendant la messe, à la sortie du sanctuaire, on le fit asseoir à la première stalle du chœur, du côté de l'épître; on sonna la clochette. Par l'entrée de l'église et les autres formalités observées ci-dessus, le sieur de Lastic fut mis, reçu et installé en la personne de son procureur constitué, en la possession du droit de patronage et présentation à un canonicat de ladite église, et aussi au droit de patronage et présentation de la chapellenie de Saint-Etienne-du-Château, alors desservie dans cette église; ensemble à tous les honneurs et droits honorifiques ci-devant dus à Sa Majesté.

Sortis de l'église, ils montèrent à cheval et se rendirent à l'endroit où était jadis le château et principal manoir du vicomte. Le sieur de Lastic fut mis, reçu et installé pareillement en la possession et jouissance réelle et actuelle des domaines et droits ayant appartenu à Sa Majesté, dans l'étendue de la vicomté de Murat, savoir : les châtelainies de Lesbros, d'Albepierre, leurs appartenances circonstances, dépendances et autres droits de haute justice, amendes, confiscations et autres généralement quelconques, en quoi qu'ils pussent consister.

Le terrain faisant l'enceinte du château, suivant l'arpentage qui en fut fait par le sieur Pichot, occupait en rondeur 1,800 toises. Il ne s'y trouvait plus aucun bâtiment; mais seulement en certains endroits paraissaient des fondements de murs de l'épaisseur d'une toise. Au sommet du rocher, on remarquait des fondements à rez-terre, de 6 toises en carré, qui étaient ceux d'une chapelle dédiée à saint Etienne, et desservie alors, comme il a été dit, dans l'église du chapitre. Le tout fut mis en possession par l'entrée et sortie du terrain.

Après cela, ils descendirent à Murat et se rendirent dans une maison vulgairement appelée du *Roi*, située en la rue Soutrane, autrement *Borlie*, dans laquelle, au 1<sup>er</sup> étage, en montant à main droite, se trouvait l'auditoire du prévôt royal de Murat et du bailliage d'Andelat. Ils reçurent la clé de la principale porte, et ils installèrent le sieur de Lastic en la possession et jouissance de la maison ; ensemble des nominations des offices de la justice ordinaire de Murat, membres, châtelainies et dépendances, du prêt annuel, des officiers des sièges,

droits de résignation et vacance des offices, des greffes civil et criminel, des présentations et affirmations des sièges de Murat et d'Andelat. Laquelle maison et sa toiture étaient en mauvais état : deux portes et une fenêtre seules pouvaient être fermées; les réparations furent évaluées à 5,000 liv.

On se rendit ensuite au four banal, situé rue du Barry, avec ses bâtiments et maisons dépendantes. Il fut établi que, pour le chauffage dudit four, l'usage était de couper le bois nécessaire dans la forêt de Sa Majesté, au moins dommageable, et que, sans cet usage, il serait presque impossible de fournir audit chauffage, à cause de l'éloignement et de la mauvaise qualité des autres bois. D'après l'expertise, les réparations à faire furent évaluées à 866 liv.

En sortant du four, on alla sur la place du Marché-au-Blé, où le sieur de Lastic fut mis en possession des droits de leyde perçus sur tous les grains qu'on y vendait.

Ensuite aux prisons royales, situées entre les deux portes, devant l'église de Saint-Martin, où étant entrés, on installa le sieur de Lastic dans le droit de geôle de cette prison, servant au juge-prévôt royal et au bailli d'Andelat.

On sortit de la ville par la porte Saint-Michel, à la sortie de laquelle et des autres de ladite ville par où on rentra, on installa le sieur de Lastic dans la possession des droits de péage accoutumés être perçus dans l'étendue de la vicomté, ensemble du droit sur tous les cabaretiers et marchands vendant du vin.

On fut au pré de Saigne-Noire, situé au-dessous du château, du côté de Massebeau ; au pré dit de *Madame*, dans l'enclos de la prairie appelé du *Breuil*. Les réparations des murs de clôture des deux prairies furent évaluées à 130 liv.

Le 5 juillet, les commissaires se rendirent à cheval à Albepierre ; l'on fit appeler les consuls, et l'on se rendit au cimetière, près de la chapelle du lieu, où était bâti jadis le château de la châtellenie. François de Comblat, écuyer, seigneur de Gorce, confirma ce fait, et fut installé le seigneur de Lastic dans les droits de Sa Majesté, consistant en cens, rentes, lez, droit d'échange, rachat, péage et autres droits et devoirs seigneuriaux, tant casuels que fixes.

Etant remontés à cheval, les commissaires se rendirent à la montagne du Cantal. Arrivés sur le Plomb, ils mirent le seigneur de Lastic en

jouissance de cette montagne; on redescendit à celle de Rohegonde, où l'on refit les mêmes cérémonies; puis on rentra à Murat, d'où l'on se rendit au moulin de Laborie (vicomtal), et ensuite à la chapelle, où le curé fit sonner les cloches, ouvrit la porte de l'église, offrit l'eau bénite et conduisit le mandataire au sanctuaire, dans lequel il fit sa prière du côté de l'Évangile, et il fut installé.

De la chapelle, on se rendit à Virargues, où les mêmes cérémonies furent renouvelées. A Nozerolles, les commissaires furent conduits dans un petit pré dans lequel se trouvait un gros ormeau. Les habitants déclarèrent que, de toute ancienneté, on avait été dans l'usage d'élire sous cet ormeau les consuls de Lesbros ; et là, le seigneur de Lastic fut installé possesseur de tous les droits de cette châellenie, conformes, du reste, à ce que nous venons d'énoncer pour Albepierre.

Le sixième jour de juillet, les commissaires, à cheval, se rendirent au village de Chastel-sur-Murat, où ils furent introduits dans l'église, située sur un rocher élevé, près des ruines de l'ancien château ; le cérémonial ordinaire y fut observé. Puis on se rendit à l'étang de Fonnostre; la chaussée ayant été arpentée, fut reconnue avoir 80 toises de longueur sur 4 de largeur et 2 de hauteur ; la superficie de l'étang était de 70 septérées; les réparations à faire furent évaluées à 1,200 livres. On finit par Farges, où se trouvaient trois moulins relevant du seigneur.

Enfin, le 13 du même mois, le procureur fondé de Monsieur de Lastic se rendit à Saint-Flour, et il fut mis en possession du droit de geôle de la conciergerie du bailliage.

Le 21 du même mois, Monsieur de Sieujac arriva à Bredon. Les consuls de la ville avaient été au-devant de lui jusqu'au Pont-du-Vernet. Quelques personnes même se rendirent à Molompize.

Il y avait plus d'un siècle et demi que la ville de Murat n'avait pas reçu son vicomte dans son enceinte. Aussi l'arrivée de Monsieur de Sieujac fut l'occasion de plusieurs fêtes. Monsieur Teillard d'Ery a bien voulu nous en communiquer une relation laissée par Monsieur Teillard de Chabrier, l'un de ses ancêtres, qui y assista et qui était alors procureur du roi aux gabelles du Languedoc. Plusieurs des faits relatés dans cette notice ont été extraits de ses mémoires.

Ce fut le 28 juillet, jour de dimanche, que Monsieur l'abbé de Sieujac vint faire sa première entrée à Murat. Les consuls vinrent le prendre à Bredon, avec plus de quarante des principaux habitants, à cheval, le

corps du chapitre, Monsieur de Traverse, lieutenant-criminel, Monsieur Teillard assesseur, et Monsieur Danty conseiller du roi. Au pont, sur la rivière, se trouvait une garde d'honneur d'une vingtaine de personnes armées, et quatre suisses qui accompagnèrent le nouveau vicomte par toute la ville, deux en avant et deux derrière ; les deux premiers tenaient les rênes de son cheval, et les deux autres la main sur la croupe.

Le corps des récollets et les pénitents attendaient Monsieur le vicomte devant l'hôpital (aujourd'hui la maison Teillard-Nozerolles), et qui alors était la première de la ville de ce côté, et lui adressèrent des compliments. Depuis l'hôpital, Monsieur de Sieujac fut conduit sous un dais, porté du côté gauche par les deux consuls, et du côté droit par le lieutenant-criminel et son assesseur. Sur la place, plus de deux cents personnes étaient sous les armes et formaient la haie. Il y avait à la suite du vicomte Monsieur de Lastic de Sieujac, son frère ; Monsieur l'abbé de Bonneuil, prieur de Molompize; Monsieur d'Anteroche et plusieurs autres gentilshommes. Quand il fut entré à l'église, on chanta un *Te Deum*, l'on y donna la bénédiction et l'on fit enfin le tour de la ville en procession. Le soir, l'on se rendit sur la place, où un feu de joie et un feu d'artifice avaient été préparés. Monsieur le vicomte, Monsieur de Lastic, les consuls, Messieurs de Traverse et Teillard mirent le feu aux artifices ; et, lorsque le tout fut terminé, ils se rendirent chez Monsieur Teillard, père du lieutenant-criminel, chez lequel une collation avait été préparée. Pendant le repas, les quatre suisses se tinrent à la porte ; la maréchaussée et la cavalerie passèrent devant la maison, marchant par quatre et faisant des décharges. Après le repas, Monsieur le vicomte revint sur la place, d'où on le reconduisit très-satisfait des habitants de Murat, et dans le même ordre, jusqu'à Bredon.

Le lendemain, les tambours de la ville et les fifres qui avaient joué la veille furent à Bredon donner une aubade à Monsieur l'abbé et à Monsieur de Lastic, suivis des personnes les plus notables de la ville.

Nous sommes aujourd'hui, sous le rapport artistique, bien loin de cette époque. Nous désirons constater le progrès ; et, à cet égard, nous estimons que les détails d'une fête publique donnée alors dans nos montagnes pourra présenter quelque intérêt à bon nombre de nos lecteurs.

Le 1<sup>er</sup> août, Monsieur le vicomte et l'abbé de Bonneuil vinrent rendre leurs visites à Murat. La première fut chez les consuls; la seconde, chez Monsieur Béral de Cardeyrat, chanoine et baile du chapitre; la

troisième, chez Monsieur de Sargès; la quatrième, chez Monsieur de la Sajette ; la cinquième, chez Monsieur Teillard, procureur du roi ; la sixième, chez Monsieur de Traverse, lieutenant-criminel; la septième, chez le père du procureur du roi, et la huitième, chez Monsieur Antoine Teillard, receveur des gabelles. Monsieur le vicomte se rendit ensuite à la maison du roi (aujourd'hui la prison) ; il en fit le tour, et, après avoir visité les religieuses, il se rendit chez Monsieur de Massebeau.

Du prieur de Bredon, la vicomté de Murat passa dans la maison de Lastic de Parentignat, qui l'a conservée jusqu'à la révolution. Elle fut supprimée sur Monsieur François III de Lastic, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En vertu de l'article 23 de l'édit concernant l'évaluation des offices, et en conformité avec l'édit du mois d'août 1708, le seigneur engagiste fut taxé à la somme de 12,000 livres et les 2 pour cent en sus au rôle de modération du 5 juin 1714, savoir : 2,000 livres pour jouir de 125 livres de gage, et 10,000 livres pour être, lui et ses successeurs ou ayants cause, confirmés à perpétuité en la possession et jouissance du domaine de Murat, Lesbros et Albepierre. Ces sommes furent payées au trésor le 11 mai 1718.

Par le contrat d'engagement de ce domaine, le seigneur engagiste n'était tenu au paiement d'aucune des charges, telles que fondations et aumônes, ni à l'entretien des enfants trouvés. Le roi en aliénant son domaine n'avait pas voulu asservir l'engagiste à ces charges, à raison des réserves considérables qu'il s'était faites.

Les administrateurs de l'hospice de Murat devaient fournir la nourriture et l'entretien des enfants trouvés. Les revenus de cet hospice étaient considérés comme suffisants pour remplir cet objet et y recevoir les malades. En 1766, le procureur du roi éleva des difficultés et prétendit que tous les frais relatifs à ces enfants devaient être à la charge de l'engagiste. Il intervint une sentence qui condamna le vicomte.

Le roi retira à son profit, par l'édit de février 1771, les droits de lods et de rente. Le sieur Teillard, à qui les greffes avaient été affermés en 1769 pour huit années, moyennant 200 liv. par an, leva en charge et aux parties casuelles ; il fit connaître au seigneur engagiste qu'à compter de juillet 1773, il ne paierait plus le montant de sa ferme. Le marquis de Lastic adressa alors au garde des sceaux une demande par laquelle il réclamait :

1° D'être rétabli dans les droits, profits et émoluments des greffes de Murat et d'Andelat, pour en jouir ainsi que ses prédécesseurs l'avaient fait.

2° Ses pères n'ayant jamais joui des 125 livres de gage accordées par l'édit du 5 juin 1714, il suppliait aussi, pour être indemnisé de cette non jouissance, de le faire décharger à tout jamais de l'entretien et de la nourriture des enfants trouvés.

3° Enfin, les seigneurs engagistes du domaine de Murat ayant joui sans interruption, depuis leur mise en possession, du droit de présenter les officiers qui composent la justice de la vicomté et du baillage d'Andelat, le marquis de Lastic sollicitait Monsieur le garde des sceaux de vouloir bien lui confirmer cette présentation, et que l'on ajoutât dans les provisions qui seraient accordées à l'avenir pour ceux qui lui seraient présentés : *pour le temps qu'il nous plaira*, ainsi qu'il est d'usage dans les provisions de justices seigneuriales. Il ne paraît pas qu'il ait été fait droit à ces demandes.

Telle était l'assiette de la vicomté lors de la suppression.

## LA VICOMTE.

La vicomté de Murat était très-considérable; on la voit déjà puissante lorsque son existence historique, a été constatée. Au temps de Bégon, vers 1300, elle s'étendait déjà à plus de trente paroisses. Nous avons vu que Reynaud l'avait portée à son apogée par la réunion des seigneuries de Châteauneuf, de Mallet, d'Anglards et de Turlande. Nous consignons le détail qui nous est parvenu.

La vicomté, avant son démembrement, comprenait dix mandements, savoir :

1° Murat ; 2° Albepierre ; 3° Lesbros ; 4° Châteauneuf ; 5° Mallet ; 6° Anglards ; 7° le Barrés ; 8° Vigouroux ; 9° Turlande ; 10° Védrines-St-Loup.

Nous donnerons ci-après le mandement de Murat. Nous avons donné à l'article de *Bredon* la composition de celui d'Albepierre, et à celui de *Chastel-sur-Murat*, le mandement de Lesbros. Nous allons résumer les autres.

Le mandement de Châteauneuf comprenait les paroisses de Lavastrie, Alleuze, Neuvéglise, Villedieu, les Ternes et Tanavelle ; le chef-lieu était à Lavastrie.

La terre de Mallet était assise sur les paroisses de Mallet, Faveroles, Sarrans, Maurines et St-Martial.

Anglards s'étendait sur la paroisse de ce nom, St-Georges et plusieurs autres.

Les paroisses dépendant de la seigneurie de Turlande étaient St-Saturnin de Paulhenc, dans la circonscription de laquelle se trouvaient les chapelles de Notre-Dame de Turlande et Sainte-Marie.

Vigouroux comprenait les seigneuries de Lescure, de Brezons en partie, de la Volpilière, du Meynial, de Lobejal, de la Dascol, de la Gache et de Solières ; le prieuré de Paulhenc, le curé et prêtres de Saint-Martin, les prêtres du Mur-de-Barrès, les prêtres de Narnhac.

Le mandement de Barrés (la Capelle), les rentes des paroisses de Malbo, de Narohac, de la Capelle-Barrès. Védrines-Saint-Loup était situé vers le Bas-Auvergne, du côté de Brioude. Dans leur ensemble, ces mandements renfermaient les fiefs suivants :

Le prieuré de Saint-Etienne de Murat.	Saint-Loup, village.	Brughalem, village.
		Galuse, village.
Le chapitre collégial de Murat.	Stalapos, château.	Broccou, village.
Le prieuré de Bredon.	La Péchaud, village.	Saint-Martin-sous-Vigouroux, village.
Le château d'Anteroche.		
Le château de Chambeuil.	La Graille, village.	Pissarelle, village.
		Chaylet, village.
Le château de Combrelles.	Le Jarrouset, château.	Betgus, château.
		Lodières, village.
Le château de Bressange.	Beinac, château.	Montaigu, village.
	La Chaumette, village.	
Le Lapsou, village.		D'Onzeyre, village.

Le château de Massebeau.	Maucheix, château.	Roche-Jean, village.
Le château de Gorses.	Celles, village.	Le Chassan, village.
Cresponnet, village.	alors Nozière, village.	Chalinargues, château.
Laumur, village.	Pratérou, village.	Beaumontel, mas.
Courbines, château.	Loudier, village.	Ribbes, mas.
Des Chaps, village.	Les Chazeaux, village.	Le Chambon, château.
Del Box, village.	Pradelauge, village.	
Chabrier, village.	St-Maurice, village.	
	Ols-de-Beaux, village.	
Puech-Béral, mas.	Feydol, village.	La Gaeke, village.
La Garde, château.	Delmontel, village.	Solière, village.
Œillette, château.	De Larochette, château.	Pompignac, château.
Jarry, château.		Laval, village.
Le Fer, village.	Rochebrune, château.	Montjugé, village.
La Peyre, village.	Champagnac, village.	Montchanson, château,
La Sallesse, village.		Fussol, château.
Nozaires, village.	La Volpilière (en partie), château	Les Andes, village.
Loudier, village.	Lobregéal, village.	Fontbonne, château.
Chacoigne, village.	Ladescol, village.	Flammergues, mas.
	Buzers, village.	

La Vaissenet, village.	Chavagnac, château.	Pierrefort, pour ses propriétés à Saint-Martin.
Broccou, baronnie, château.	Deflférou, village.	Brezons, pour les terres sur la rive droite du ruisseau.
Chambon, village.	Cépiac, village.	
Le chapitre de N.- D. de Villedieu.	La Veissière, village.	Le Prieur de Saint-Saturnin de Paulhenc.
Le chapitre de Lavastrie.	Le Meynial, château.	Les prêtres de la communauté de Saint- Saturnin.
Saint-Georges, village.	Lescure, château.	Les prêtres de la communauté d'Oradour.
Rochemaure, château.	La Vergnette, village.	Les prêtres de la communauté de Saint- Martin.
Fontane, château.	Le Bousquet, village.	
	Sarraus, mas.	Le chapitre collégial de Saint-Flour.

Telle était à peu près la composition de cette vicomté lorsque le roi jugea à propos de la démembrer et de l'aliéner à titre de terre engagée.

Vigouroux, Barrés et Turlande entrèrent, en 1643, dans l'apanage du prince de Monaco.

Murat. composé comme il a été dit des trois mandements de Murat, Lesbros et Albepierre, conserva le titre de vicomté quoique engagé, en 1697, à Monsieur de Sieujac.

La terre de Châteauneuf fut donnée à titre d'engagement à Monsieur de la Faige.

Le mandement de Mallet fut engagé à Monsieur de Pegueyrolle, président à mortier du parlement de Toulouse.

Anglards était possédé au même titre par Monsieur de Podevigne de Granval.

Védrines-Saint-Loup fit partie de l'acquisition faite par Pierre de Bourbon et Anne, sa femme.

Dans les contrats d'engagement, le roi s'était réservé les bois de haute futaille justice des châellenies de Châteauneuf, de Mallet et d'Anglards, laquelle resta rendue par le juge-prévôt royal de Murat. Un lieutenant résidait sur les lieux. Les provisions du juge de Murat étaient données par le roi dans tout le ressort de la vicomte.

RESUME.

10 mandements.

25 châteaux forts

29 châteaux.

59 villages ou mas.

110 fiefs.